

OAP THÉMATIQUE
«PAYSAGE»

OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

La Communauté d'Agglomération Riom, Limagne, Volcans a décidé de faire du paysage un fil rouge de l'élaboration de son PLUi. Cette problématique a été au coeur de l'écriture des différentes pièces du PLUi, garantissant transversalité de la réflexion et exigence de qualité dans les futurs aménagements à réaliser. L'enjeu de cette OAP thématique paysage est donc de concrétiser cet engagement, en identifiant les différents niveaux de projet pour préserver, gérer et aménager les paysages.

À l'image de la caractérisation des paysages ou encore des axes du PADD, cette OAP est structurée en deux volets, comme deux échelles de projet complémentaire. La première partie décline l'orientation transversale paysage de l'axe 1 du PADD - Faire des paysages uniques les garants de l'image du territoire -, par une stratégie intercommunale de préservation, de gestion et d'aménagement des paysages. Cette partie fait d'une part référence aux structures paysagères identifiées par le diagnostic à travers l'étude du domaine de l'eau et du relief. D'autre part, elle se consacre à la mise en œuvre d'une stratégie de mise en valeur des paysages, en renforcement des éléments de découverte du territoire. L'objectif de cette partie est double : il s'agit à la fois de préserver les fondamentaux des paysages de RLV, en gérant les évolutions, et leur mise en valeur. La seconde partie décline l'orientation transversale paysage de l'axe 2 du PADD - Accompagner l'insertion qualitative des projets dans les paysages -, par une amélioration de la prise en compte du paysage et des

différents contextes dans les projets urbains. Pour cela, cette partie fait référence à huit secteurs aux ambiances paysagères distinctes, visant à sensibiliser pétitionnaires et services instructeurs sur les impacts paysagers des opérations d'urbanisme et à apporter des réponses à chaque contexte.

Compte-tenu de l'impact de l'urbanisation dans les paysages, l'étude systématique du degré de sensibilité des paysages urbains a été réalisée en amont de la détermination du zonage. Certaines illustrations produites dans le cadre de ce travail ont été mobilisées dans cette OAP paysage. La typologie empruntée, du moins sensible au très sensible, fait référence à la perception de l'urbanisation et de ses franges. Les effets combinés d'entrée de ville et de positionnement sur des éléments de relief en font des éléments très sensibles. À ce titre, il sera nécessaire d'être vigilant quant aux aménagements réalisés sur ces secteurs là.

De manière transversale, cette OAP paysage vaut également OAP Trame Verte, Bleue & Noire. En préservant les milieux naturels ou agricoles, les paysages, ses structures et ses qualités sont aussi préservés. En liant ces deux démarches, il s'agit de ne pas être seulement dans une stratégie patrimoniale, mais aussi d'offrir une épaisseur d'usages à la préservation des milieux.

Le territoire de RLV est concerné par le Bien inscrit au patrimoine mondial de l'humanité « Chaîne des Puys, Faille de Limagne ». Cette reconnaissance internationale

implique une exigence dans la préservation, la gestion et l'aménagement des paysages, au sein du périmètre des zones cœur et tampon. Ainsi, l'OAP paysage intègre, de manière transversale, les éléments du plan de gestion UNESCO. Considérant que la Chaîne des Puys et la Faille de Limagne s'observent essentiellement depuis la Plaine de Limagne, les principes du plan de gestion sont étendus à l'échelle de l'Aire d'Influence Paysagère du Bien, soit à l'ensemble du territoire de RLV. Les actions concernées par le plan de gestion sont référencées par le logotype UNESCO.



L'OAP paysage est structurée de la manière suivante. Après un court rappel des éléments du diagnostic, elle aborde, sujet par sujet, les Objectifs de Qualité Paysagère, c'est-à-dire ce vers quoi le paysage doit tendre. Une carte localise les sujets concernés. Enfin, l'OAP paysage fait la part belle à l'illustration, en déclinant les principes énoncés dans les Objectifs de Qualité Paysagère, grâce à des références, des schémas ou encore des études de cas. De part leur ampleur ou de leur nécessité de maîtrise, certains projets sont identifiés comme emblématiques avec un portage par la collectivité.

1. La stratégie intercommunale de préservation, gestion et de mise en valeur des grands paysages

Les paysages de RLV se structurent grâce à la combinaison entre des éléments du domaine du relief et des éléments du domaine de l'eau. Ces domaines définissent des structures paysagères, c'est-à-dire les pièces fondamentales des paysages de RLV. Ces structures paysagères définissent également des corridors écologiques. Aux structures du domaine du relief correspond la trame écologique nord - sud du territoire. Aux structures du domaine de l'eau correspond la trame écologique est - ouest du territoire. C'est sur cette base que sont définis les deux premiers volet de la stratégie paysagère de RLV. Le troisième volet, quant à lui, permet de mieux mettre en valeur ces structures paysagères.

→ Volet 1 de la stratégie paysagère & TVB-N

Le relief s'exprime de manières différentes selon le secteur : chaîne des Puys, faille de Limagne, plaine de Limagne. La présence de ce relief structurant varié offre au territoire une richesse écologique indéniable. Les coteaux, les gorges, les boisements, les failles, la plaine agricole constituent autant d'habitats nécessaires au cycle de vie des espèces animales et végétales recensées sur le territoire. Il est donc primordial d'y accorder une attention particulière afin que leur traitement réponde aussi bien à des objectifs paysager qu'à des objectifs de qualité environnementale.

Objectif	Intérêt environnemental
Préserver les espaces relais constitués par les points hauts notamment au niveau de la faille	Maintien des corridors aériens
Intégrer les questions écologiques aux secteurs déboisés : • Ré-ouvrir principalement les points hauts • Pratiquer une gestion extensive (pâturage, fauche tardive) sur les secteurs	Diversification et maintien d'habitats menacés (prairies, pelouses)
Conserver et replanter des haies dans le secteur de la Limagne	Amélioration du maillage de la trame verte Préservation de la ressource en eau (aspect qualitatif et quantitatif)
Restreindre l'urbanisation sur les promontoires, l'escarpement de la faille	Maintien d'espaces ouverts et d'une perméabilité écologique du territoire

Les trois volets de la stratégie

paysagère de Riom, Limagne & Volcans

- **Volet 1** : Prendre en compte les structures du domaine du relief, support de corridors écologiques nord - sud
- **Volet 2** : Prendre en compte les structures du domaine de l'eau, support de corridors écologiques est - ouest
- **Volet 3** : Renforcer les moyens de découverte du territoire

OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

→ Volet 2 de la stratégie paysagère & TVB-N

Par ailleurs, au-delà de cette fonction de structuration du paysage, le domaine de l'eau représente un intérêt majeur pour les continuités écologiques. En effet, sous le terme « domaine de l'eau » est regroupé une grande diversité de milieux et d'habitats : cours d'eau, berges, ripisylves, forêts alluviales mais également les secteurs de zones humides et de mares. Ces différents milieux constituent des réservoirs de biodiversité, des espaces de déplacements, de nourrissage pour de nombreuses espèces (chauve-souris ; oiseaux ; poissons ; insectes etc). Sur le territoire de Riom Limagne et Volcans, les structures du domaine de l'eau constituent donc des continuités écologiques est-ouest majeures. Il est possible d'y associer les objectifs de qualité environnementale suivants :

Objectif	Intérêt environnemental
Préserver les ripisylves	Maintien de l'habitat et des corridors de déplacement Création d'un espace de transition entre le cours d'eau et les milieux environnants
Gérer les berges de manière différenciée (ouverture de certaines, maintien du boisement sur d'autres)	Diversification des habitats et conservation de secteurs de berges dégagées (nécessaires pour certaines espèces)
Instaurer une zone tampon de 10m entre le cours d'eau et les espaces anthropisés	Conservation de la continuité latérale de la rivière / Création d'espaces de nature en ville / Préservation de la qualité des eaux
Traiter de manière végétalisée les berges des cours d'eau qui auront fait l'objet d'une réouverture	Création de nouveaux corridors de déplacements Réduction des risques de pollution des cours d'eau

→ Volet 3 de la stratégie paysagère & TVB-N

La découverte du territoire de RLV passe par un renforcement du traitement paysager des espaces : routes, entrées de ville, renaturation des cours d'eau. Ce traitement paysager constitue une opportunité de rendre visible, renforcer et sensibiliser à la diversité du contexte écologique de RLV.

Objectif	Intérêt environnemental
Conserver les alignements d'arbres en bordure de route	Maintien d'espaces de déplacement Limitation des pollutions aux abords des axes routiers (air, sol)
Sensibiliser la population en proposant des parcours de découverte du territoire	Intérêt de la population pour le territoire et ses différents compartiments environnementaux
Instaurer une zone tampon de 10m entre le cours d'eau et les espaces anthropisés	Conservation de la continuité latérale de la rivière / Création d'espaces de nature en ville / Préservation de la qualité des eaux
Encadrer la fréquentation des espaces naturels (création de zones « sanctuarisées », création de zones tampons avec moins de gestion et de fréquentation, adaptation des cheminements afin de limiter l'impact sur le sol)	Réduction de l'impact de la fréquentation et du tourisme sur les milieux naturels Maintien de secteurs de « calme » et « préservés » pour la biodiversité.

STRATÉGIE INTERCOMMUNALE DE PRÉSERVATION, DE GESTION & DE MISE EN VALEUR DES PAYSAGES

VOLET 3 : Renforcer les moyens de découverte du territoire

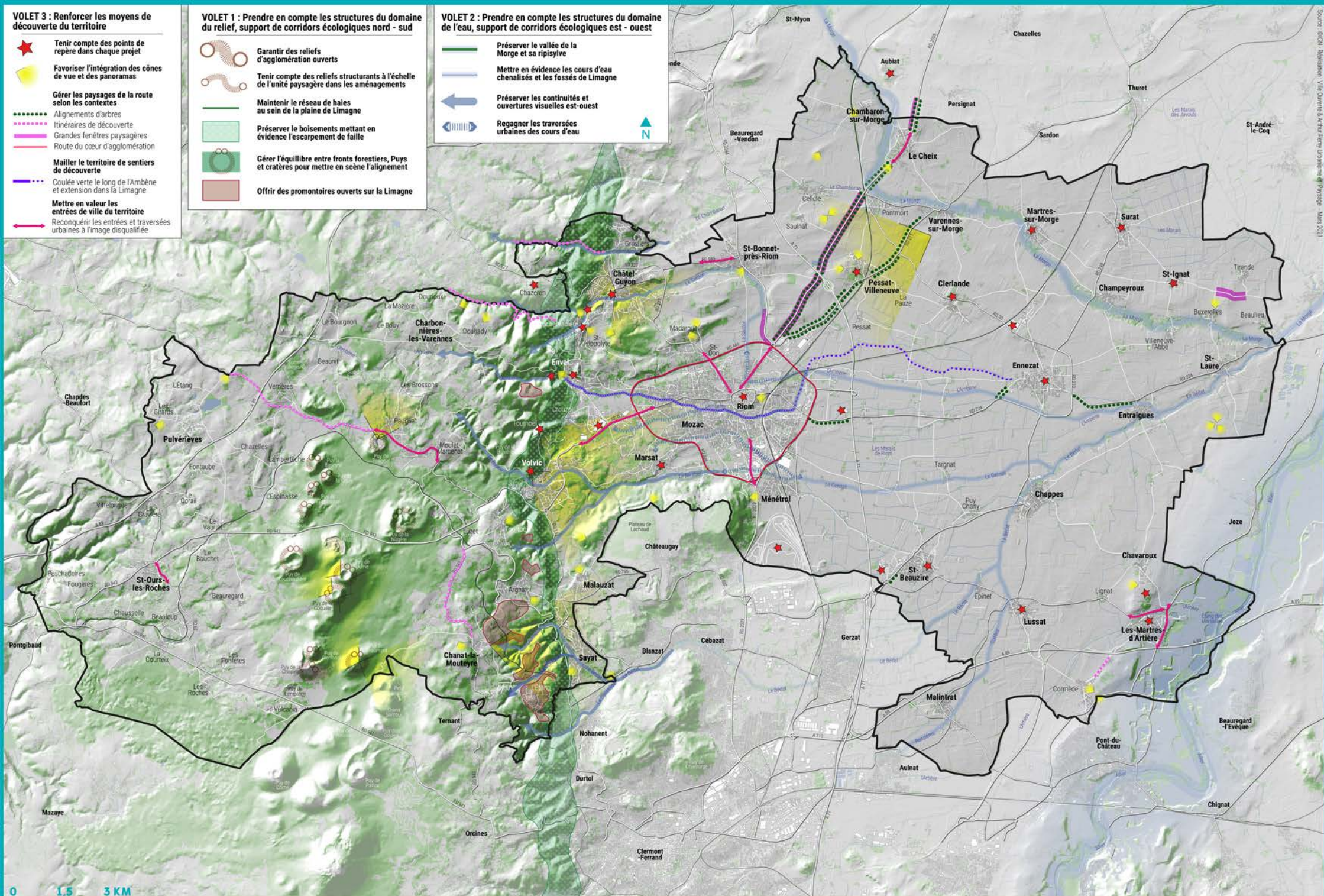
-  **Tenir compte des points de repère dans chaque projet**
-  **Favoriser l'intégration des cônes de vue et des panoramas**
-  **Gérer les paysages de la route selon les contextes**
 -  Alignements d'arbres
 -  Itinéraires de découverte
 -  Grandes fenêtres paysagères
 -  Route du cœur d'agglomération
-  **Mailler le territoire de sentiers de découverte**
 -  Coulee verte le long de l'Ambène et extension dans la Limagne
-  **Mettre en valeur les entrées de ville du territoire**
 -  Retrouver les entrées et traversées

VOLET 1 : Prendre en compte les structures du domaine du relief, support de corridors écologiques nord - sud

- | | |
|---|---|
|  | Garantir des reliefs d'agglomération ouverts |
|  | Tenir compte des reliefs structurants à l'échelle de l'unité paysagère dans les aménagements |
|  | Maintenir le réseau de haies au sein de la plaine de Limagne |
|  | Préserver les boisements mettant en évidence l'escarpement de faille |
|  | Gérer l'équilibre entre fronts forestiers, Puits et cratères pour mettre en scène l'alignement |
|  | Offrir des promontoires ouverts sur la Limagne |

VOLET 2 : Prendre en compte les structures du domaine de l'eau, support de corridors écologiques est - ouest

-  **Préserver la vallée de la Mortre et sa ripisylve**
-  **Mettre en évidence les cours d'eau chenalisés et les fossés de Limagne**
-  **Préserver les continuités et ouvertures visuelles est-ouest**
-  **Régagner les traversées archaïques des cours d'eau**



Garantir la continuité de la trame verte du territoire : conserver et renforcer

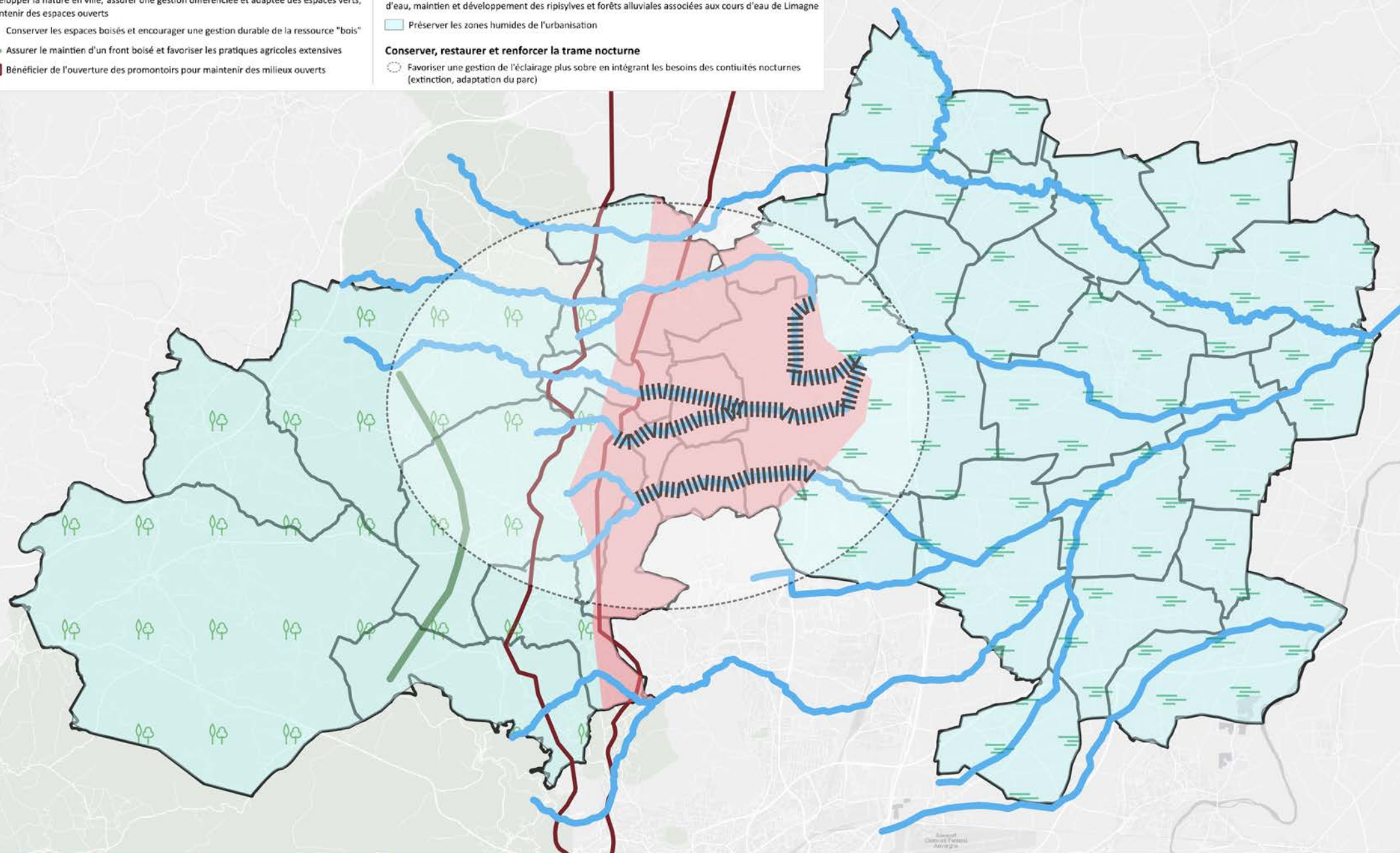
- Renforcer et structurer le maillage de haies et d'alignements d'arbres
- Garantir la perméabilité écologique des espaces urbains : assurer les transitions entre espaces urbains - agricoles, préserver et développer la nature en ville, assurer une gestion différenciée et adaptée des espaces verts, maintenir des espaces ouverts
- Conserver les espaces boisés et encourager une gestion durable de la ressource "bois"
- Assurer le maintien d'un front boisé et favoriser les pratiques agricoles extensives
- Bénéficier de l'ouverture des promontoirs pour maintenir des milieux ouverts

Préserver, restaurer et mettre en valeur la trame bleue du territoire

- Renaturation, selon des principes de génie écologique, des traversées urbaines des cours d'eau : réouverture, végétalisation des berges, préservation des écoulements
- Assurer le bon fonctionnement des milieux rivulaires : gestion selon des principes de génie écologique, entretien des berges et des fossés canalisés, retrait des parcelles par rapport aux cours d'eau, maintien et développement des ripisylves et forêts alluviales associées aux cours d'eau de Limagne
- Préserver les zones humides de l'urbanisation

Conserver, restaurer et renforcer la trame nocturne

- Favoriser une gestion de l'éclairage plus sobre en intégrant les besoins des continuités nocturnes (extinction, adaptation du parc)



OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

Volet 1 Prendre en compte les structures du domaine du relief, support de corridors écologiques nord - sud

→ Tenir compte des reliefs structurants à l'échelle de l'unité paysagère dans les aménagements

Les reliefs structurants à l'échelle de l'unité paysagère correspondent aux reliefs perceptibles ou appréhendables dans une unité paysagère. Ces reliefs permettent l'expression d'une diversité paysagère au sein de l'unité correspondante, en offrant de légères situations de coteau.

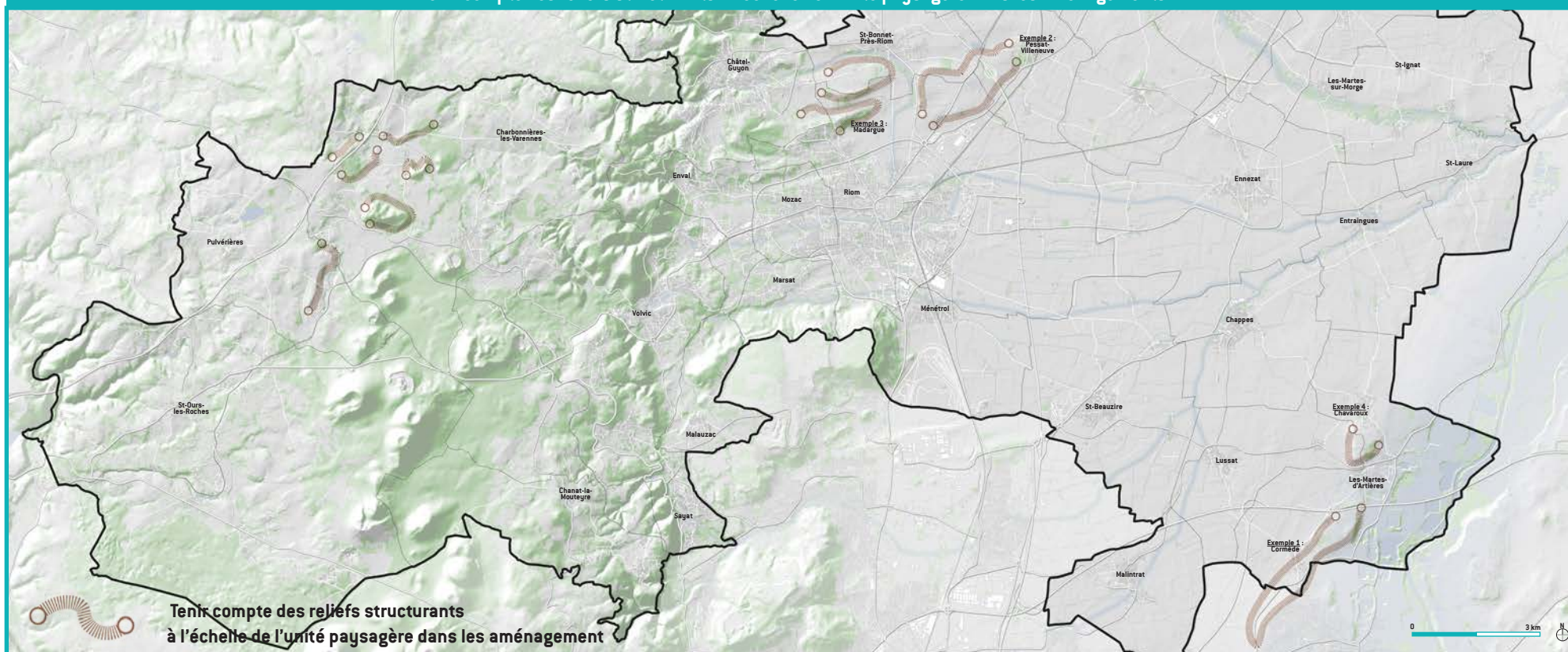
Il est nécessaire de tenir compte de ces éléments de relief lors de toute opération d'aménagement. Particulièrement, l'urbanisation quand elle s'accroche à des reliefs peut être très visible, et ainsi contribuer au mitage des paysages. L'étude des sensibilités paysagères et environnementales doit conduire à trouver le meilleur positionnement de l'extension et de prévoir les conditions de réception de l'opération.

Objectifs de qualité paysagère

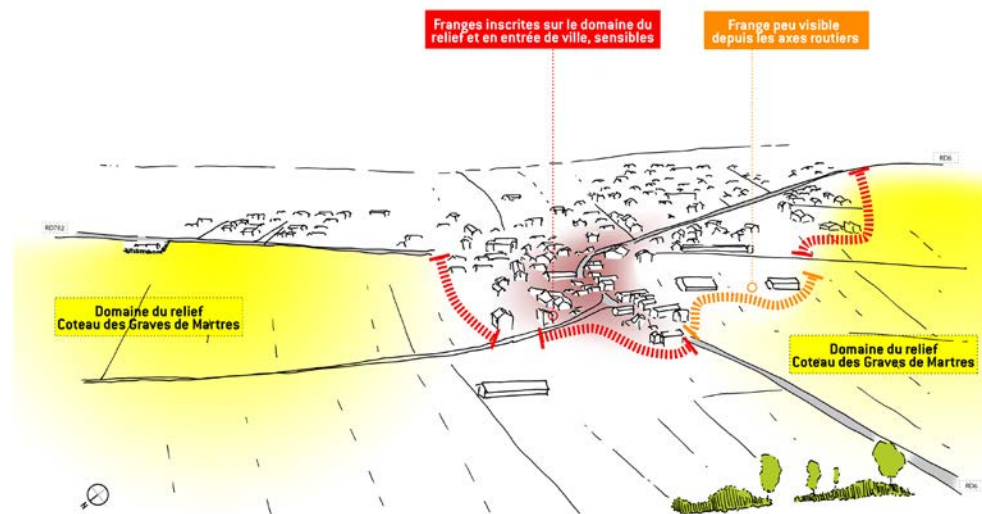


- Prendre en compte les sensibilités paysagères et environnementales liées au relief pour toute extension urbaine

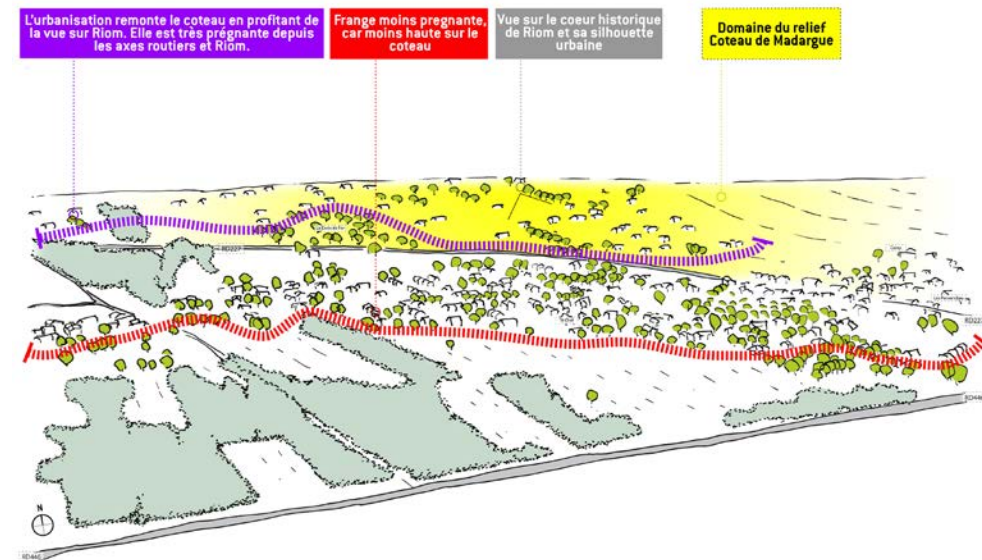
Tenir compte des reliefs structurants à l'échelle de l'unité paysagère dans les aménagements



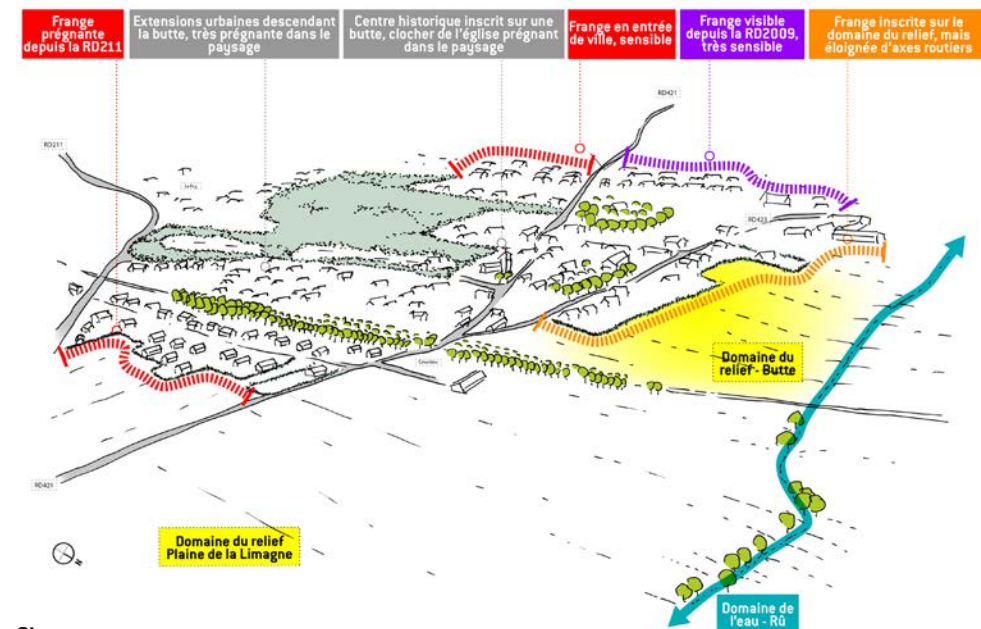
Cormède, Les Martres-d'Artières



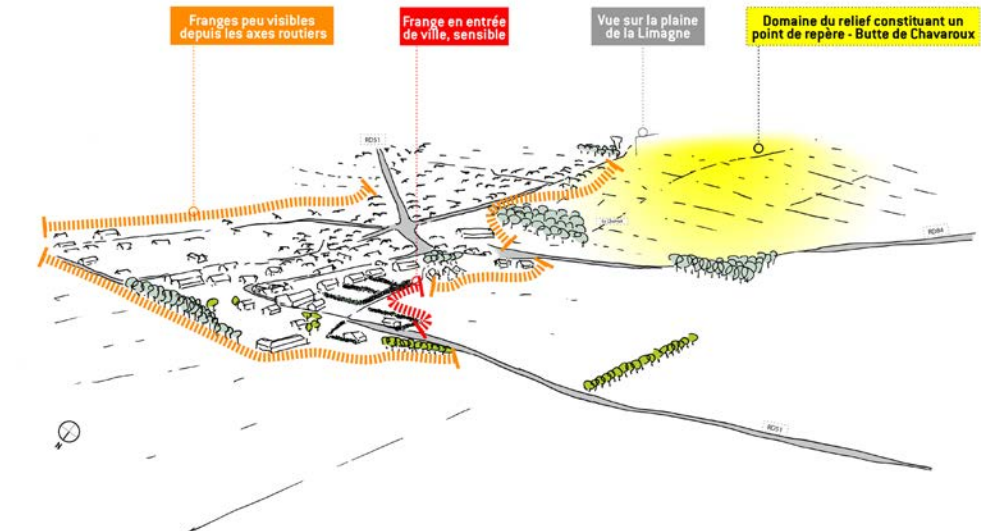
Madargue, Riom



Villeneuve, Pessat-Villeneuve



Chavaroux



OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

Volet 1 Prendre en compte les structures du domaine du relief, support de corridors écologiques nord - sud

→ Garantir des reliefs d'agglomération ouverts

Les reliefs d'agglomération sont des espaces sensibles. S'ils offrent des points de vue depuis ces espaces, ils constituent aussi des avancées dans la plaine de la Limagne. Ainsi, ils forment les premiers horizons, complétés, à l'arrière de l'épaisseur boisée de la faille et l'alignement des Puys. Voir et être vu est la double dimension, la double lecture de ces espaces.

Sur le territoire, deux reliefs d'agglomération existent : le Puy Béchet et le plateau de Lachaud.

Ces reliefs d'agglomération sont soumis à deux types de pression. D'une part, ces espaces s'enfrichent et les paysages se ferment progressivement. L'effet de belvédère qu'ils permettent sur la plaine de la Limagne à l'est et sur la ligne de faille à l'ouest se perd. Par des actions de maintien ou de réouverture des milieux, il s'agit d'offrir un cadre de perception des grands paysages. D'autre part, compte-tenu de leur proximité avec les principales villes du territoire, les reliefs d'agglomération subissent des pressions d'usages importantes : cheminements et piétinement des milieux, structures touristiques mal insérées dans le paysage, pression urbaine. Ces activités peuvent perdurer dans le temps si elles réussissent à être mieux accompagnées pour ne pas perturber la lecture globale de la structure paysagère.

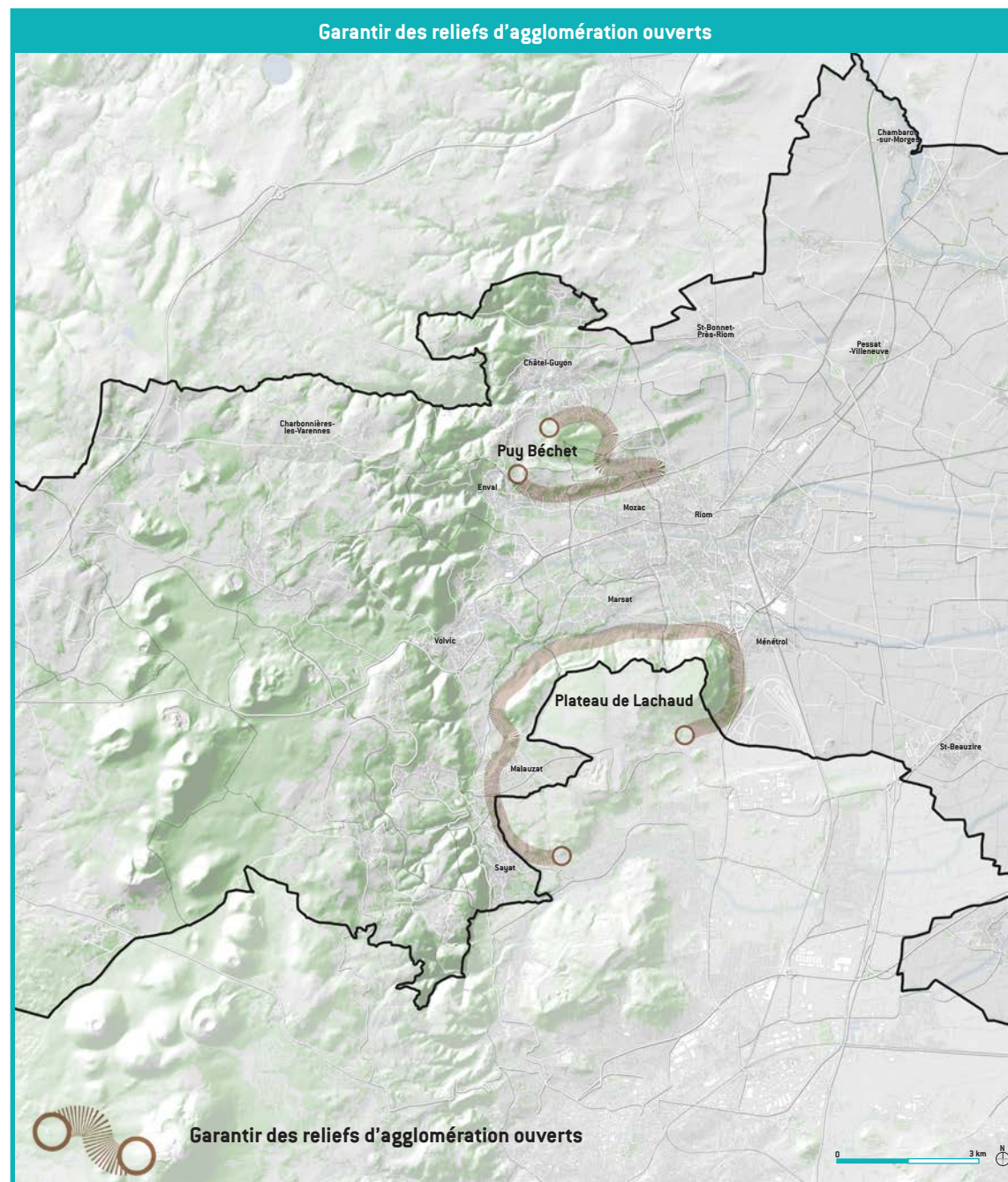
Objectifs de qualité paysagère



► Maintenir ou renforcer l'ouverture des paysages pour :

- offrir des espaces de belvédère
- contribuer à la richesse des espaces naturels et renforcer le maillage du réseau écologique

► Encadrer les activités de tourisme et de découverte en ménageant le cadre paysager et l'environnement : implantation, signalétique, etc.



OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»



Projet emblématique
porté par la collectivité

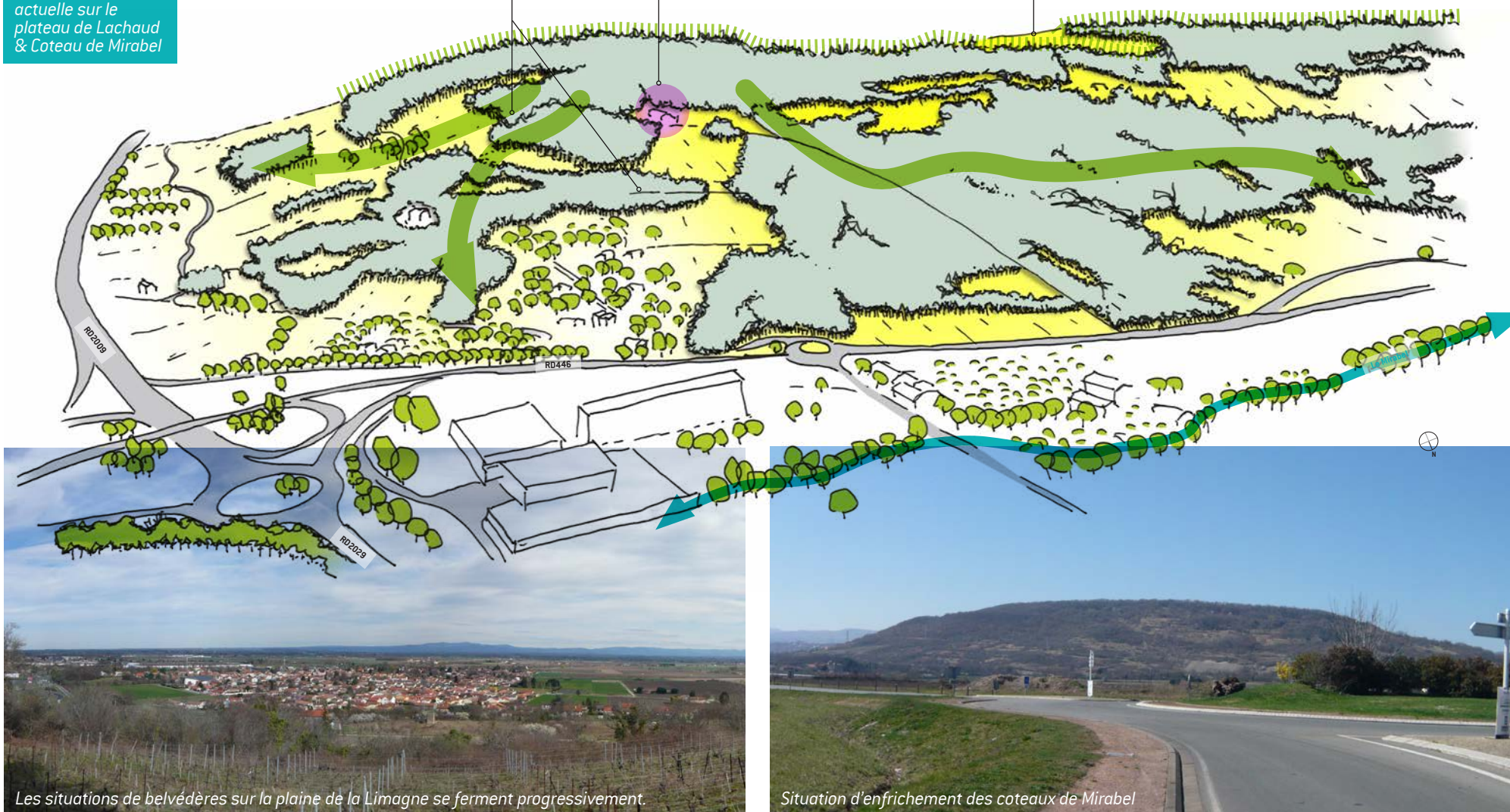
ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE

Vue d'oiseau
actuelle sur le
plateau de Lachaud
& Coteau de Mirabel

La forêt descend le coteau. Il s'enfriche. Les points de vue sur la Limagne ne sont plus disponibles. Les nombreux cheminements n'en tirent pas profit et restent enfermés dans la végétation.

Les activités touristiques s'implantent en situation de coteau. Leur aménagement manque de cohérence. Elles sont très visibles depuis le contrebas.

La rupture de l'agriculture au sommet du plateau met en évidence le plateau se situant à l'arrière. Cette mise en scène apporte une diversité salubre.



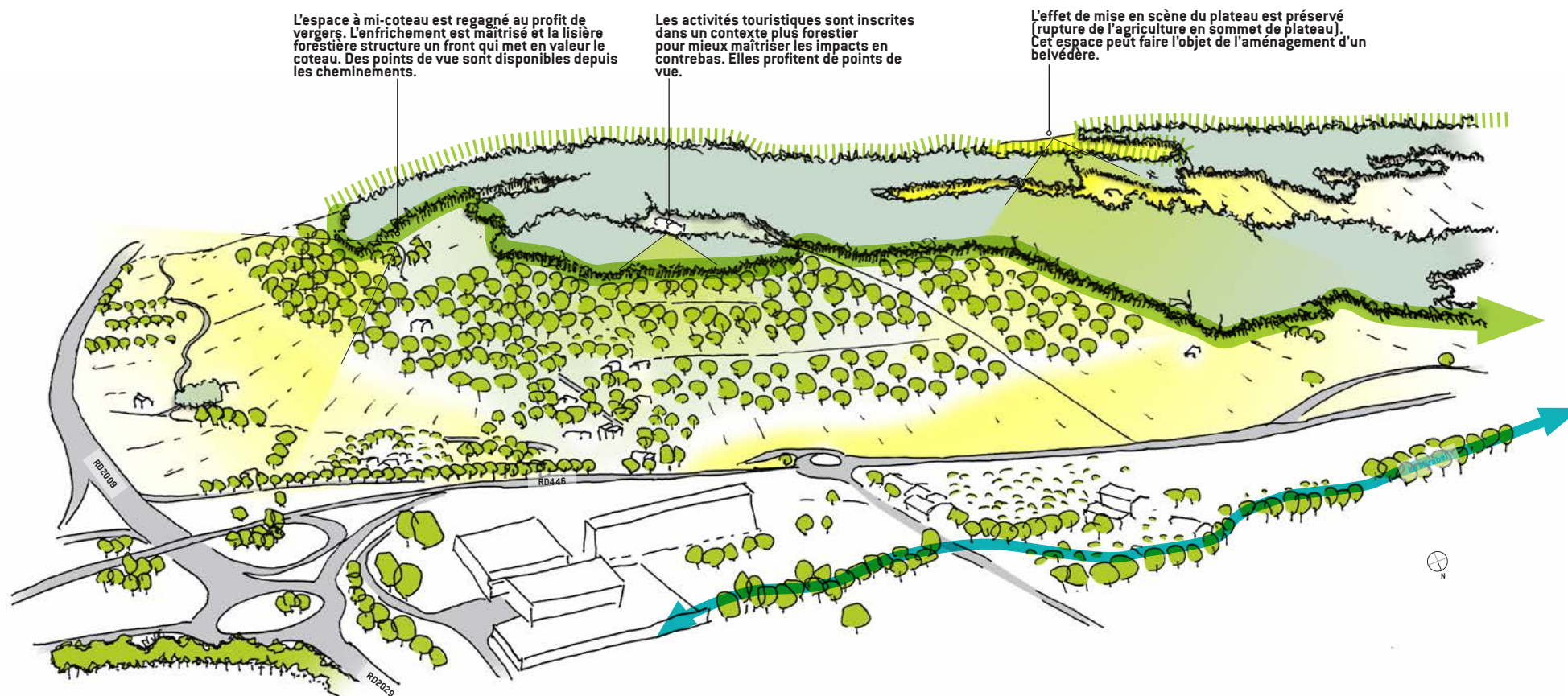
Les situations de belvédères sur la plaine de la Limagne se ferment progressivement.

Situation d'enfrichement des coteaux de Mirabel

OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

ÉVOLUTIONS RECHERCHÉES

Vue d'oiseau
projetée sur le
plateau de Lachaud
& Coteau de Mirabel



OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

Volet 1 Prendre en compte les structures du domaine du relief, support de corridors écologiques nord - sud

→ Maintenir et développer le réseau de haies au sein de la plaine de Limagne

La plaine de la Limagne se caractérise par son horizontalité et par son open-field. Les lignes fortes de ce paysage sont les arrières plans et les horizons : la chaîne des Puys à l'ouest et le Livradois à l'est. Cependant, d'autres éléments verticaux participent à la définition du paysage de cette plaine : les arbres isolés ou les haies ponctuent et offrent des points de repères dans les premiers et seconds plans.

Cependant, ces structures sont menacées par l'arrachage. Si en 1954 le paysage présentait un maillage fin, on constate une forte simplification depuis cette date. Pour autant, ces éléments verticaux ont une importance fondamentale dans un contexte de plaine. La vigilance doit donc porter sur la préservation des structures arborées en place.

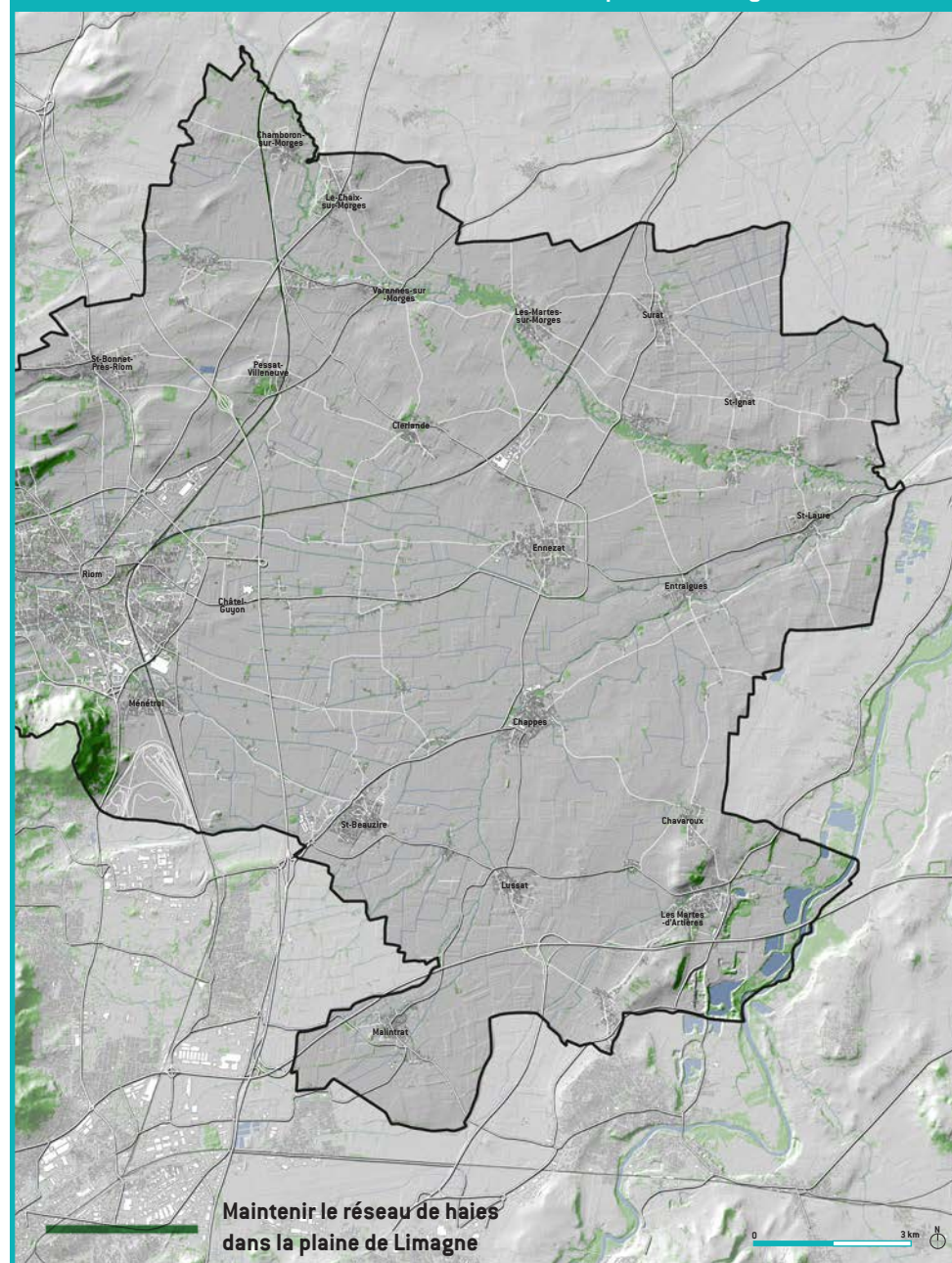
La densification de ce maillage par la replantation de haies peut également être étudiée. Il faudra néanmoins être vigilant quant aux impacts paysagers de ces opérations, en préservant la vocation de plaine d'open-field, caractéristique de la plaine de la Limagne. Particulièrement, il s'agira de tenir compte des panoramas offerts vers la chaîne des Puys et le Livradois.

Objectifs de qualité paysagère



- ▶ Maintenir un grand paysage de plaine ouverte, accompagné de haies :
 - apportant une diversité paysagère
 - renforçant la résilience de l'espace agricole face au changement climatique
- ▶ Préserver les linéaires existants dans un rapport d'échelle mettant en valeur la plaine et son caractère horizontal et linéaire
- ▶ Reconstituer, par des plantations d'essences locales, un nouveau maillage :
 - en prenant en compte leur contribution au réseau écologique
 - et en maintenant l'ouverture de la plaine

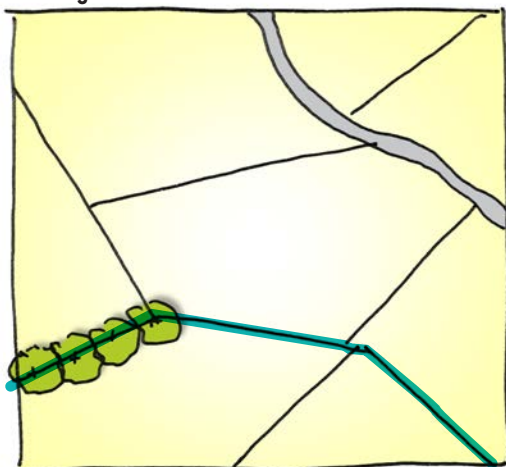
Maintenir le réseau de haies au sein de la plaine de Limagne



OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

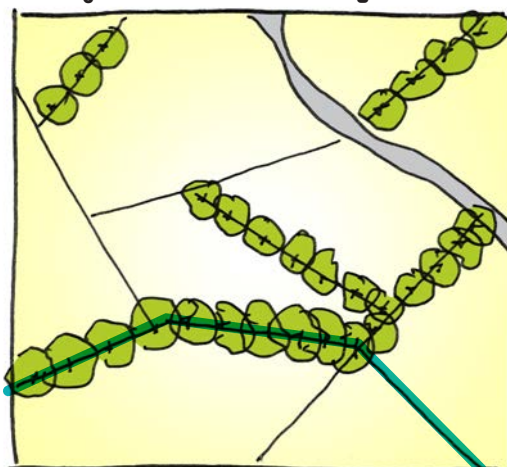
Principes d'analyse devant guider l'identification de lieu préférentiel pour la création de haies dans la plaine de Limagne

1. Analyse de l'existant



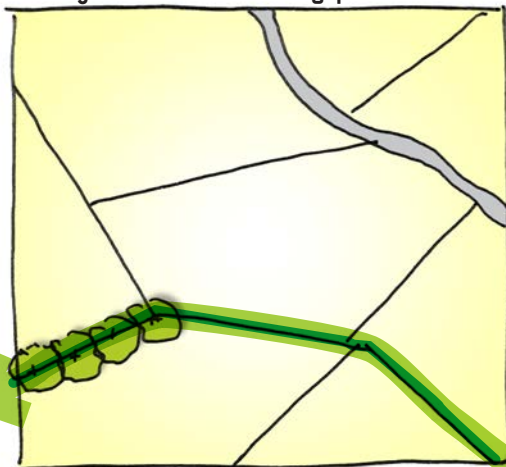
Le reliquat de maillage suit le cours d'eau chenalisé et l'organisation parcellaire.

2. Analyse de l'évolution du maillage



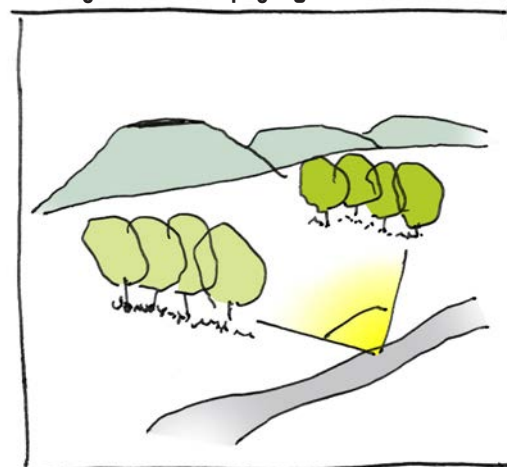
Dans les années 50, avant la mécanisation de l'agriculture, le maillage parcellaire était plus important. Les haies suivaient ce maillage. Certaines d'entre elles ont été détruites.

3. Analyse des corridors écologiques



La Trame Verte et Bleue suit le reliquat de maillage de haies et les cours d'eau

4. Analyse des effets paysagers



Depuis les routes de Limagne, les vues sur l'alignement de Puits sont fréquentes. L'implantation de haies doit en tenir compte pour éviter de fermer l'openfield.



Haie de Limagne



Haie de Limagne



Haie de Limagne

OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

Volet 1 Prendre en compte les structures du domaine du relief, support de corridors écologiques nord - sud

→ Préserver le boisement de l'escarpement de faille



La plaine de Limagne s'est mise en place par un processus de rift continental. C'est par l'effondrement d'un bloc géologique par rapport à l'autre, le long de la faille de Limagne, que le plateau des Dômes s'est distingué de la plaine de Limagne. Si la faille de Limagne n'est pas visible dans le grand paysage, elle se devine par l'escarpement surmonté par un boisement. Parce qu'il offre une épaisseur boisée continue en avant-plan de la Chaîne des Puys depuis la plaine de Limagne, le boisement de l'escarpement de faille symbolise la présence de la faille. Il marque également la transition paysagère entre les unités « Coteau et Faille de Limagne » et « Chaîne des Puys ».

Cette épaisseur boisée entretient une forte relation avec son coteau, qui est sujet à plusieurs modifications :

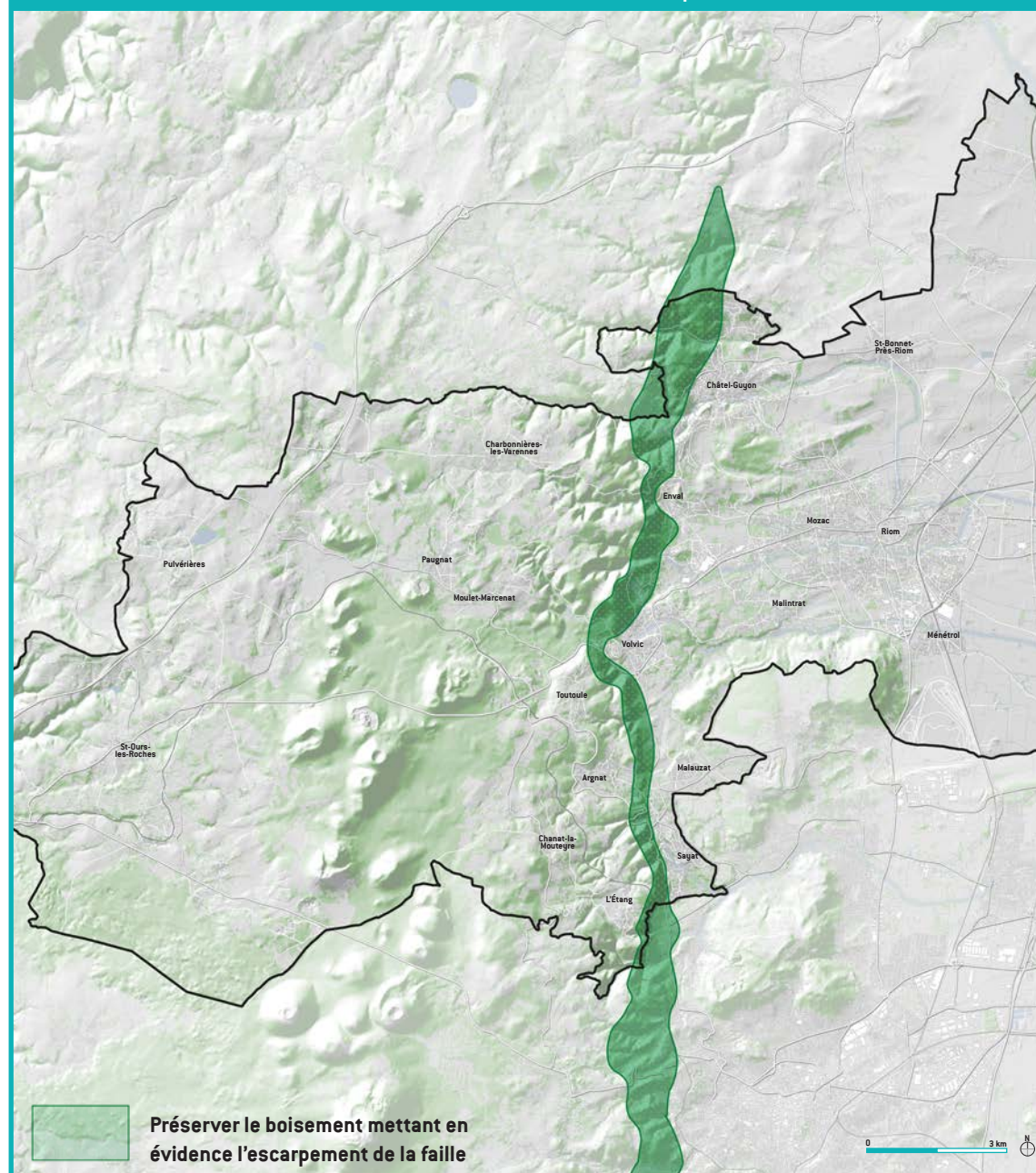
- La viticulture ou l'arboriculture présente sur ces coteaux régresse. Ainsi, le boisement descend le long du coteau et lui donne une épaisseur de plus en plus importante, comme si la faille avait une épaisseur dans le paysage.
- Au gré de la progression du boisement, les vues disponibles depuis les routes longeant le coteau se ferment et ne permettent plus d'apprécier la situation de balcon sur la Limagne.
- Quelques maisons émergent aussi de la ligne boisée de la faille.

Objectifs de qualité paysagère



- ▶ Maintenir la ligne de crête boisée mettant en évidence la faille de Limagne, en excluant toute possibilité de constructibilité
- ▶ Maintenir les milieux ouverts du bas du coteau
- ▶ Porter des actions de réouverture des milieux, contribuant au réseau des corridors thermophiles

Préserver le boisement mettant en évidence l'escarpement de la faille



Préserver le boisement mettant en évidence l'escarpement de la faille

OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»



ANALYSE ACTUELLE DE LA SITUATION

Vue d'oiseau
actuelle sur
le Château de
Tournoël, le Lac

Boisement continu
de l'escarpement de faille

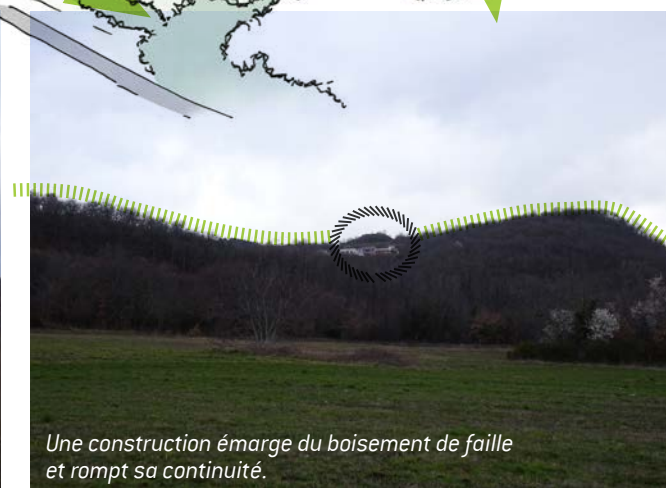
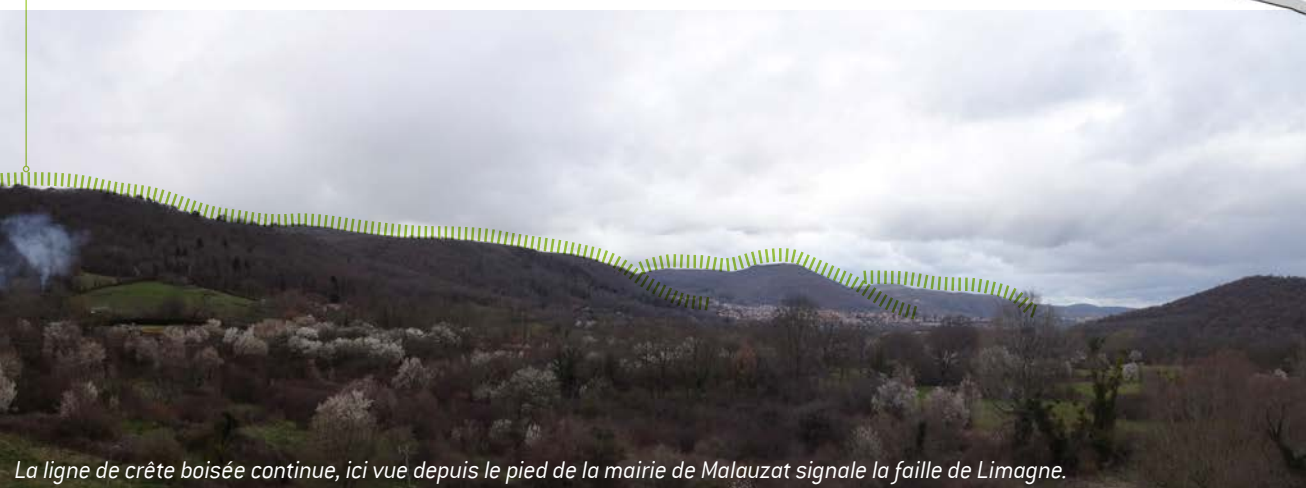
Depuis les routes, peu de vues sur la
Limagne, situation liée à l'urbanisation
ou au développement de la forêt

La viticulture résiduelle autour du
Château maintient des milieux ouverts
et participe à l'effet de clairière.

Le Château et le hameau de Tournoël qui
se tiennent dans une petite clairière, et
d'où un panorama se dégage.

Dynamique de progression
des boisements du coteau
entraînant une fermeture

Boisement continu
de l'escarpement de faille



OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

ÉVOLUTIONS RECHERCHÉES

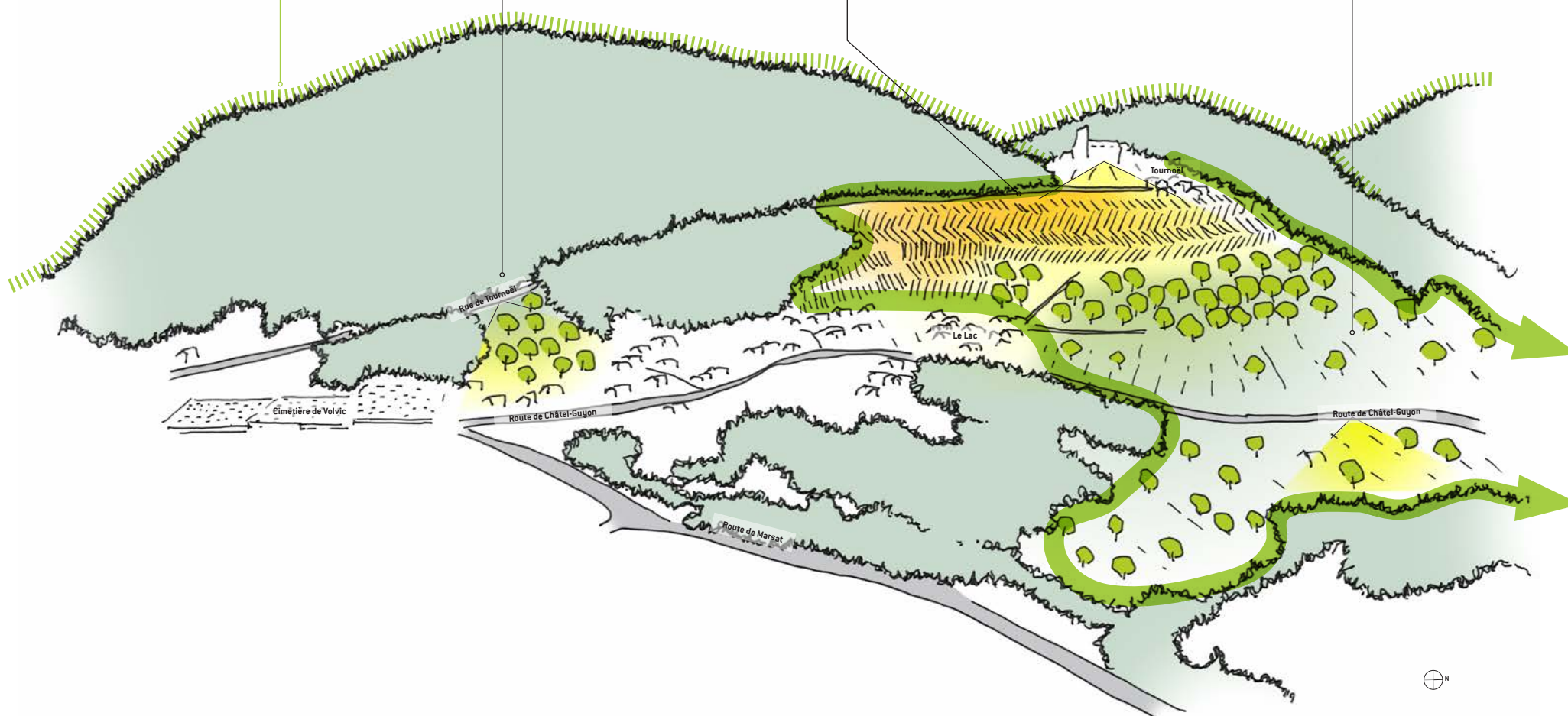
Vue d'oiseau
projetée sur
le Château de
Tournoël, le Lac

Maintient de la ligne
de crête boisée

Une action de ré-ouverture est menée sur le rue de
Tournoël pour créer un point de vue sur la Limagne
et séquencer la découverte du Château.

Des actions de ré-ouverture sont menées au profit de la viticulture et de
l'arboriculture et de prairie de pâturage. Le Château et le hameau de Tournoël
se tiennent dans une vaste clairière, ils sont plus lisibles dans le grand
paysage. Le panorama est préservé.

Des actions de ré-ouverture sont
menées le long de la RD15. Elle retrouve
son caractère de route balcon.



OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

Volet 1 Prendre en compte les structures du domaine du relief, support de corridors écologiques nord - sud

→ Gérer l'équilibre entre fronts forestiers, Puys et cratères pour mettre en scène l'alignement



Les puys et leurs formes singulières représentent une image très évocatrice. Ils s'inscrivent dans le grand paysage et sont observables depuis le lointain. Cependant, leur découverte dans le grand paysage est perturbée.

Particulièrement, le phénomène de déprise agricole induit des changements d'appréhension des Puys dans le grand paysage. En effet, on constate une forte progression de la forêt au dépend du pâturage au sommet : l'image des Puys pâturée s'est transformée en l'image de Puys occupée par la forêt. Cette fermeture paysagère ne s'est arrêtée aux Puys en tant que tel, elle concerne également leurs bases. Le front forestier a largement progressé à l'Ouest et à l'Est. Les Puys se voient aujourd'hui noyés dans une masse forestière. Leur ampleur, leur caractère colossal et monumental, et de fait leur potentiel évocateur, en sont très réduits. Il ne s'agit plus des Puys, mais de simples collines boisées.

La vigilance doit donc être portée sur une meilleure mise en scène de l'alignement des Puys par une ré-ouverture des milieux. Ces actions, combinées à la mise en oeuvre de sentiers de découverte sur les Puys, peuvent aussi garantir de nouveaux panoramas sur le territoire depuis les Puys.

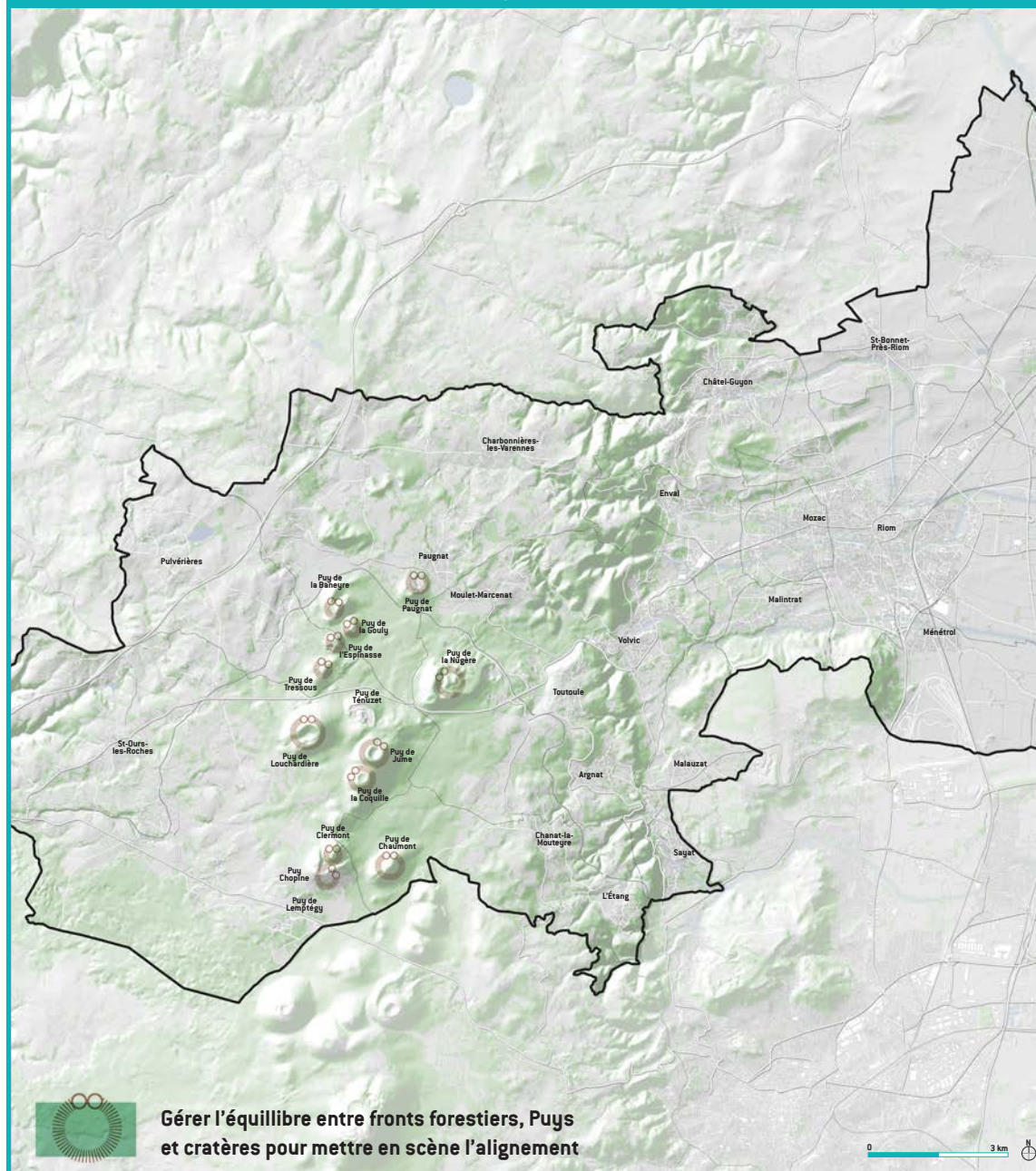
Enfin, sur le plateau des Dômes, l'ourlet boisé marque aussi la présence de cheirs. Le maintien de cet ourlet est nécessaire pour garantir une immersion dans ces paysages.

Objectifs de qualité paysagère



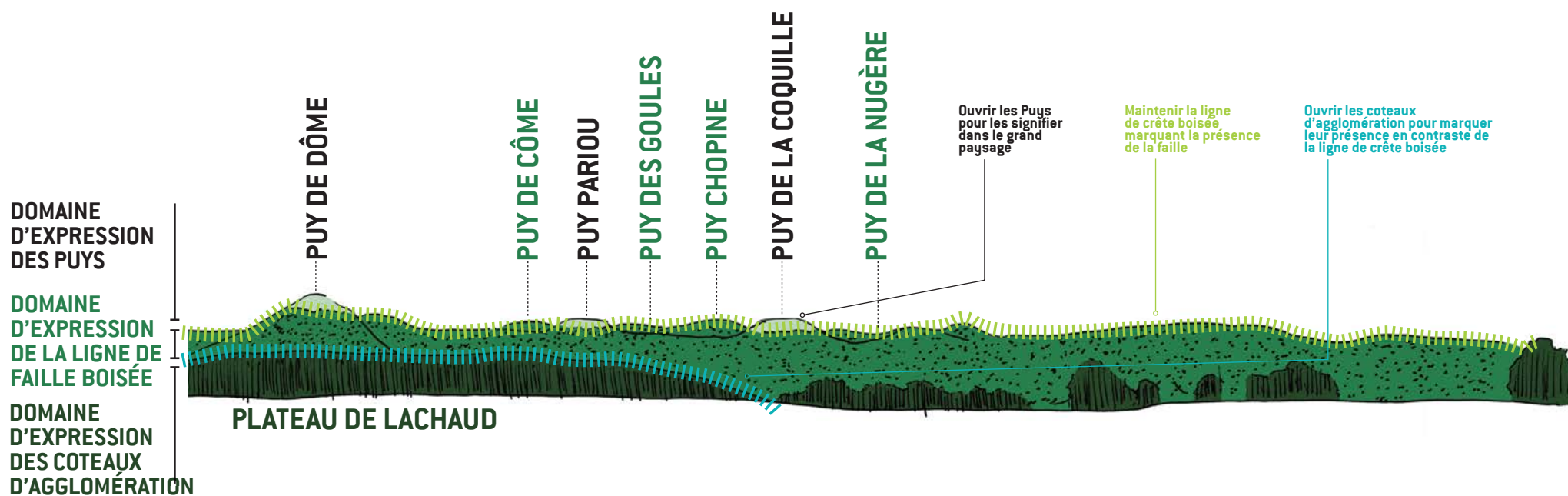
- Mettre en scène l'alignement des Puys en identifiant les Puys devant faire l'objet d'actions de réouverture

Gérer l'équilibre entre fronts forestiers, Puys et cratères pour mettre en scène l'alignement



Gérer l'équilibre entre fronts forestiers, Puys et cratères pour mettre en scène l'alignement

Prescription : Vue sur l'alignement de Puys depuis la plaine de Limagne



OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

Volet 1 Prendre en compte les structures du domaine du relief, support de corridors écologiques nord - sud

→ Offrir des promontoires ouverts sur la Limagne



Le complexe de faille - rupture entre deux blocs - offre une double situation : d'une part, la situation d'être dominée par le paysage avec la possibilité de lecture de la faille depuis la plaine, d'autre part, la situation de domination du paysage en l'observant.

De ce dernier point de vue, il existe le long de la faille, de nombreuses situations de promontoires où l'on peut voir l'ensemble Est du territoire, et bien au-delà. Ces promontoires ne sont toutefois pas aménagés pour permettre une lecture du paysage. Par ailleurs, ils se ferment progressivement du fait de la progression du boisement de la faille, et de l'urbanisation de certains hameaux, comme Tourtoulle, Argnat, l'Étang ou la Piale.



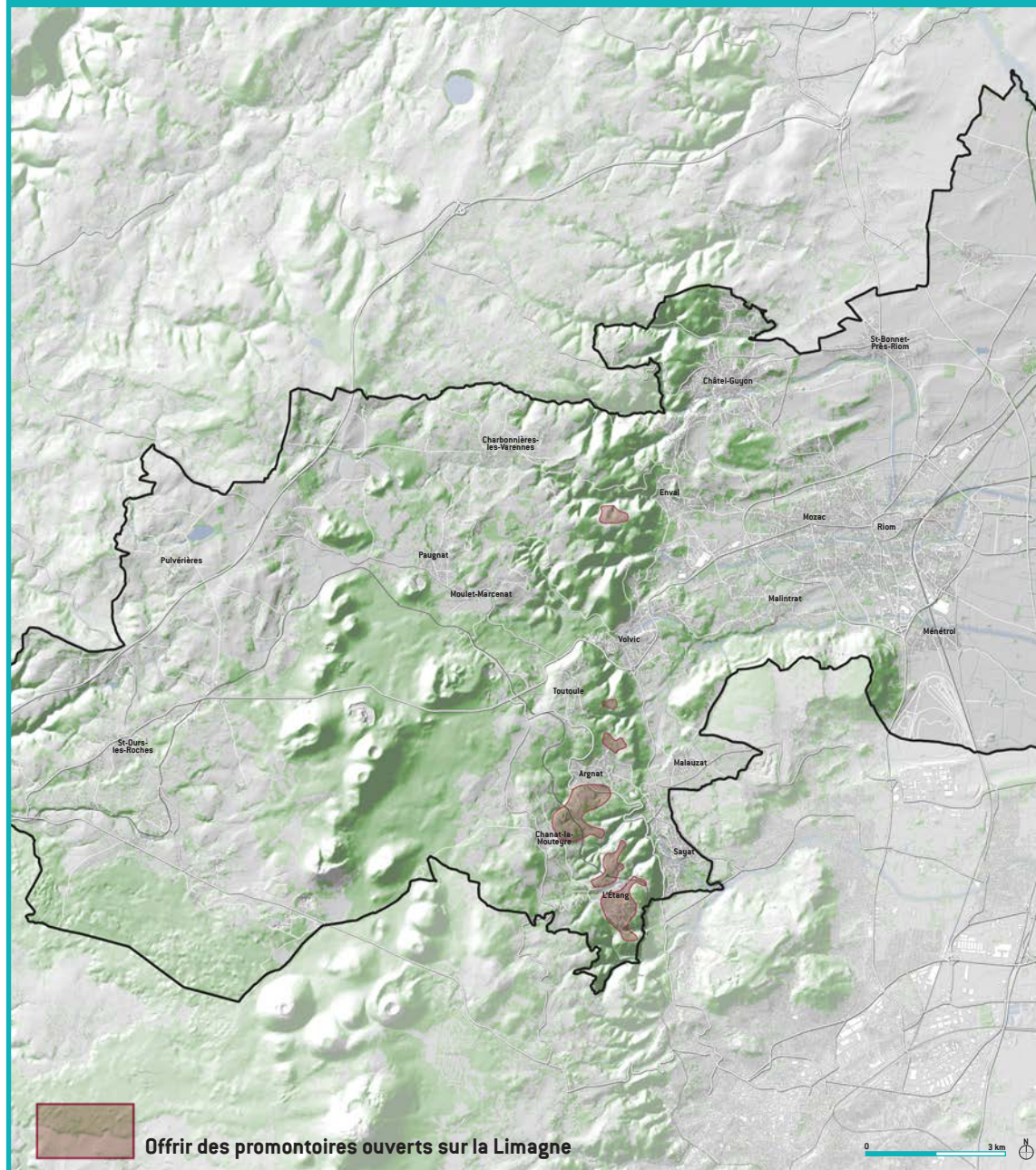
Depuis un promontoire ouvert sur la Limagne.

Objectifs de qualité paysagère



- ▶ Préserver l'ouverture des promontoires face à l'urbanisation ou au développement du boisement

Offrir des promontoires ouverts sur la Limagne



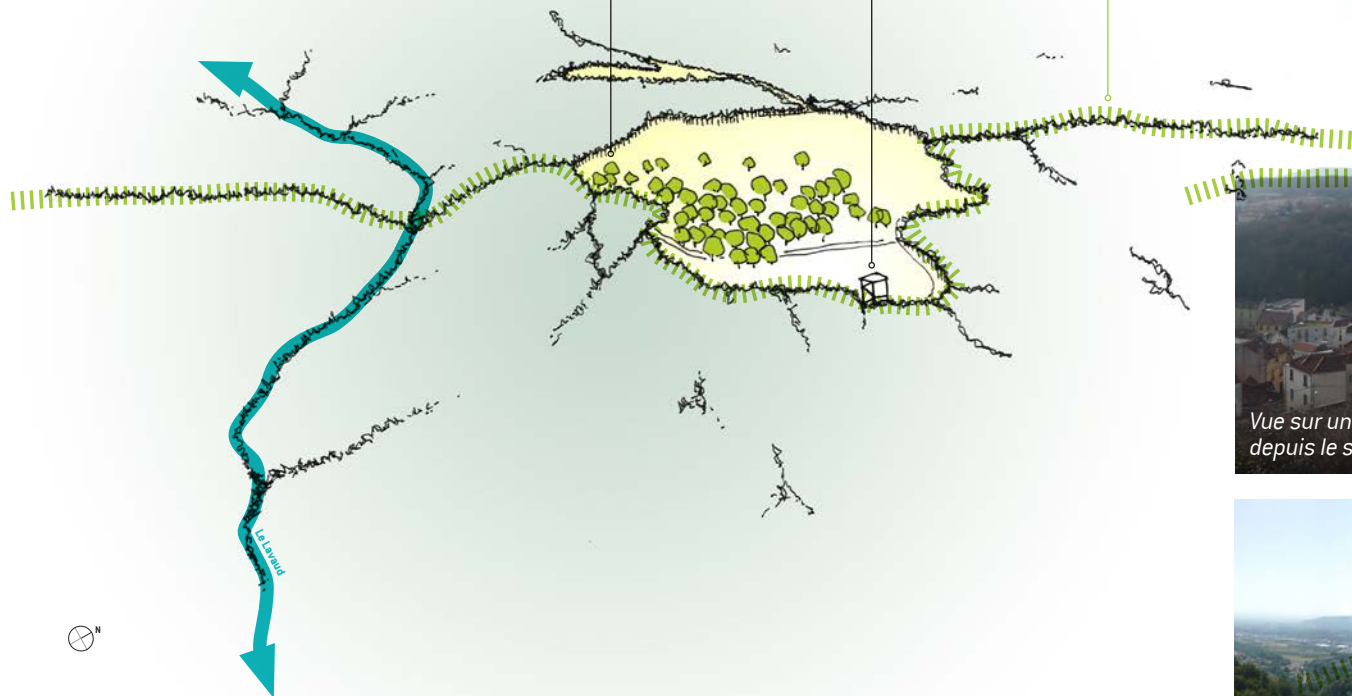
OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

Prescriptions :
Vue d'oiseau d'une clairière
à proximité de Tourtoule

Être vigilant quant la fermeture des clairières
agricoles par l'urbanisation ou la progression de
la forêt

Profiter de la situation de
belvédère pour aménager
des points de vue

Maintien de la ligne de crête
boisée marquant la présence
de la faille



OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

Volet 2 Prendre en compte les structures du domaine de l'eau, support de corridors écologiques est - ouest

→ Préserver la vallée de la Morge et sa ripisylve

La Morge traverse la partie nord du territoire en entaillant la plaine de la Limagne. Sa confluence avec le Bédet se fait aux limites est du territoire dans la commune de St-Laure. Cette vallée constitue une structure paysagère à part entière, car elle est accompagnée d'une ripisylve dense. La combinaison entre celle-ci et la légère déclivité fait de la vallée de la Morge un élément très facilement observable dans le contexte de plaine qui l'entourne. Elle constitue un élément fort de la Limagne en apportant un horizon boisé à des vues très lointaines. Cette situation est renforcée par le fait que les grandes cultures céréalières vont jusqu'à la lisière de la ripisylve.

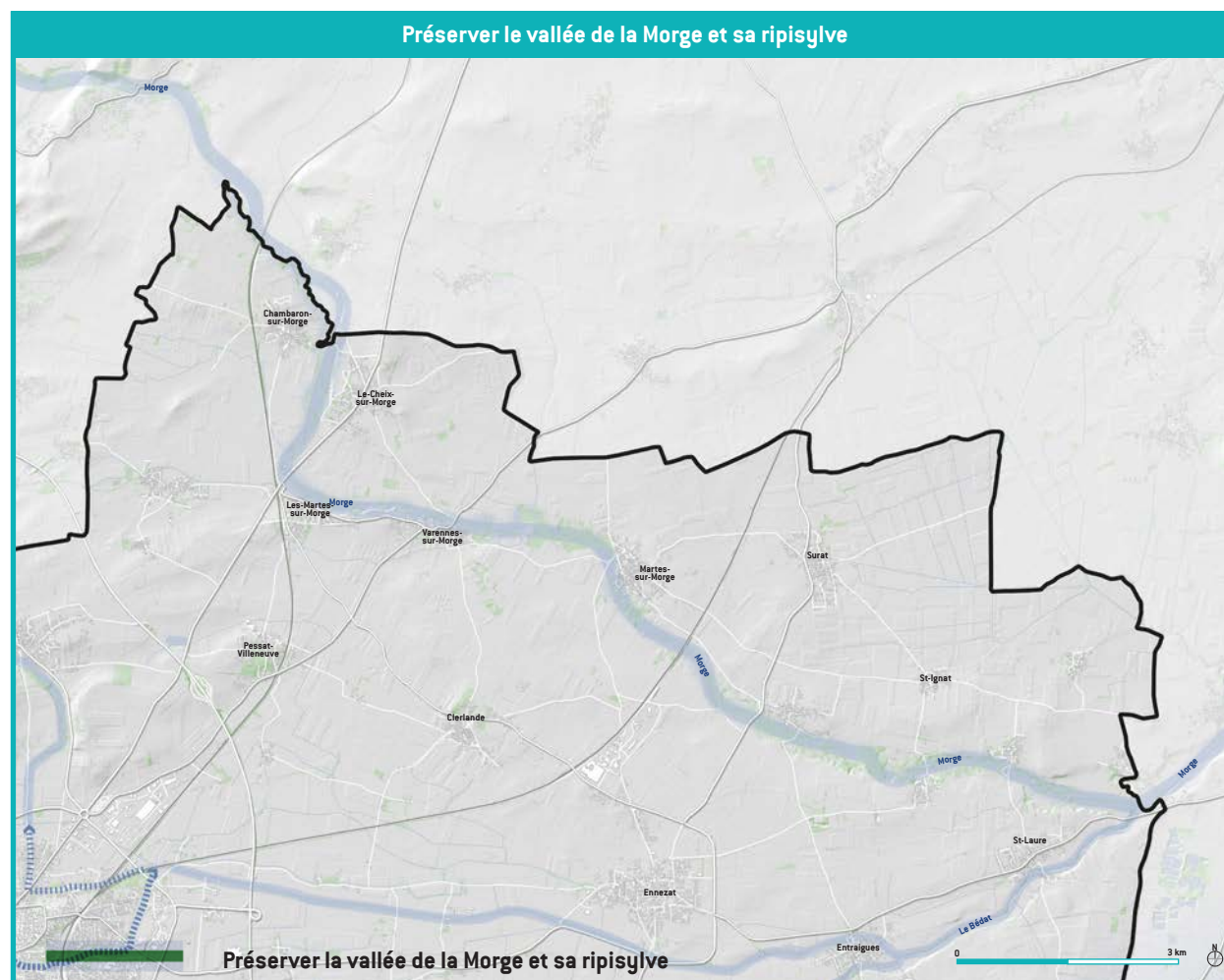
Si la vallée est appréhendable dans le paysage, l'eau reste peu visible. Depuis la plaine agricole, c'est le boisement associé à la vallée qui ressort. Pour observer l'eau, il est nécessaire de traverser le cours d'eau ou de le longer à la faveur des chemins de randonnées.

La ripisylve présente quelques parcelles de peupliers dont le caractère géométrique dénote avec le caractère naturel de la vallée.

Objectifs de qualité paysagère



- Maintenir le rapport d'échelle entre boisements et plaine agricole en favorisant l'usage d'essences locales en lisière
- Favoriser la régénération naturelle des peupleraies

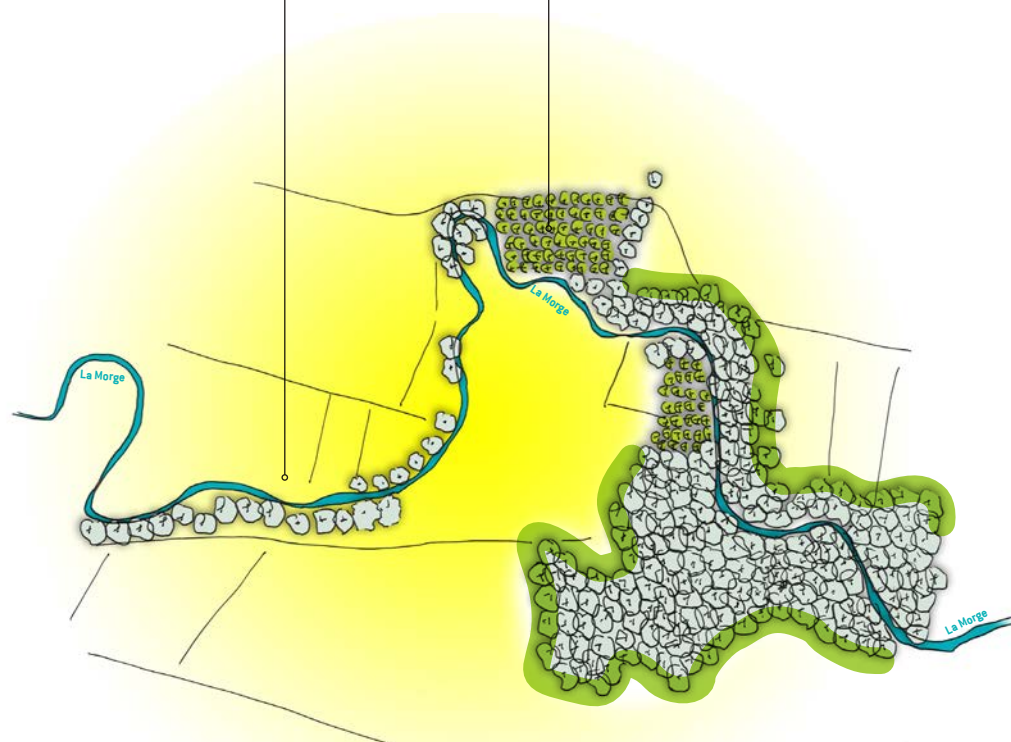


OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

État initial :
Plan d'une section de la
vallée de la Morge

L'absence de ripisylve sur certaines sections de la Morge vient rompre la lecture de la Morge dans le grand paysage.

La présence de peupleraies, de part leur caractère répétitives, n'évoque pas les berges naturelles de la Morge.

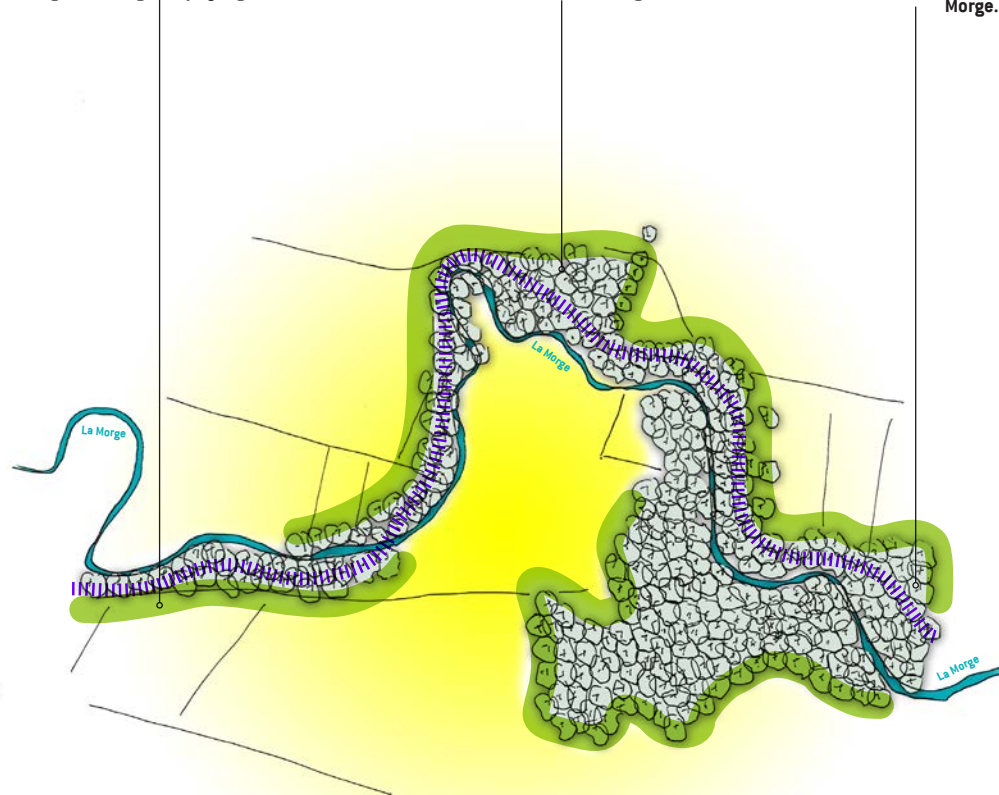


Prescriptions :
Plan d'une section de la
vallée de la Morge

La reconstitution des ripisylves garantit la lecture de la vallée de la Morge dans le grand paysage.

Les opérations de renaturation des peupleraies apportent une meilleure lisibilité de la naturalité de la vallée de la Morge.

Une continuité piétonne est aménagée pour permettre une meilleure découverte du val de Morge.



OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

Volet 2 Prendre en compte les structures du domaine de l'eau, support de corridors écologiques est - ouest

→ Mettre en évidence les cours d'eau chenalisé et les fossés de Limagne

Après avoir traversé la Chaîne des Puys ou la faille et les coteaux de Limagne, les eaux traversent la plaine de la Limagne. Plusieurs ruisseaux convergent vers l'Allier, notamment l'Ambène, le Bédât, le Gensat, le Maréchat, l'Artière.

La structure hydrographique de la plaine de la Limagne a été fortement remaniée. Au cours du 19^{ème} siècle, avant la mécanisation de l'agriculture, la plaine de Limagne était occupée par de nombreux marais, comme nous le rappelle aujourd'hui la toponymie de certains lieux (« Marais de Riom », « les Marais » à Surat, etc.). Depuis, la création de canaux a produit le paysage de la plaine de la Limagne caractérisé par un vaste open-field. De cette restructuration sont nés les nombreux fossés ou rases qui caractérisent également ce paysage. L'été, ils se distinguent par la présence de roseaux.

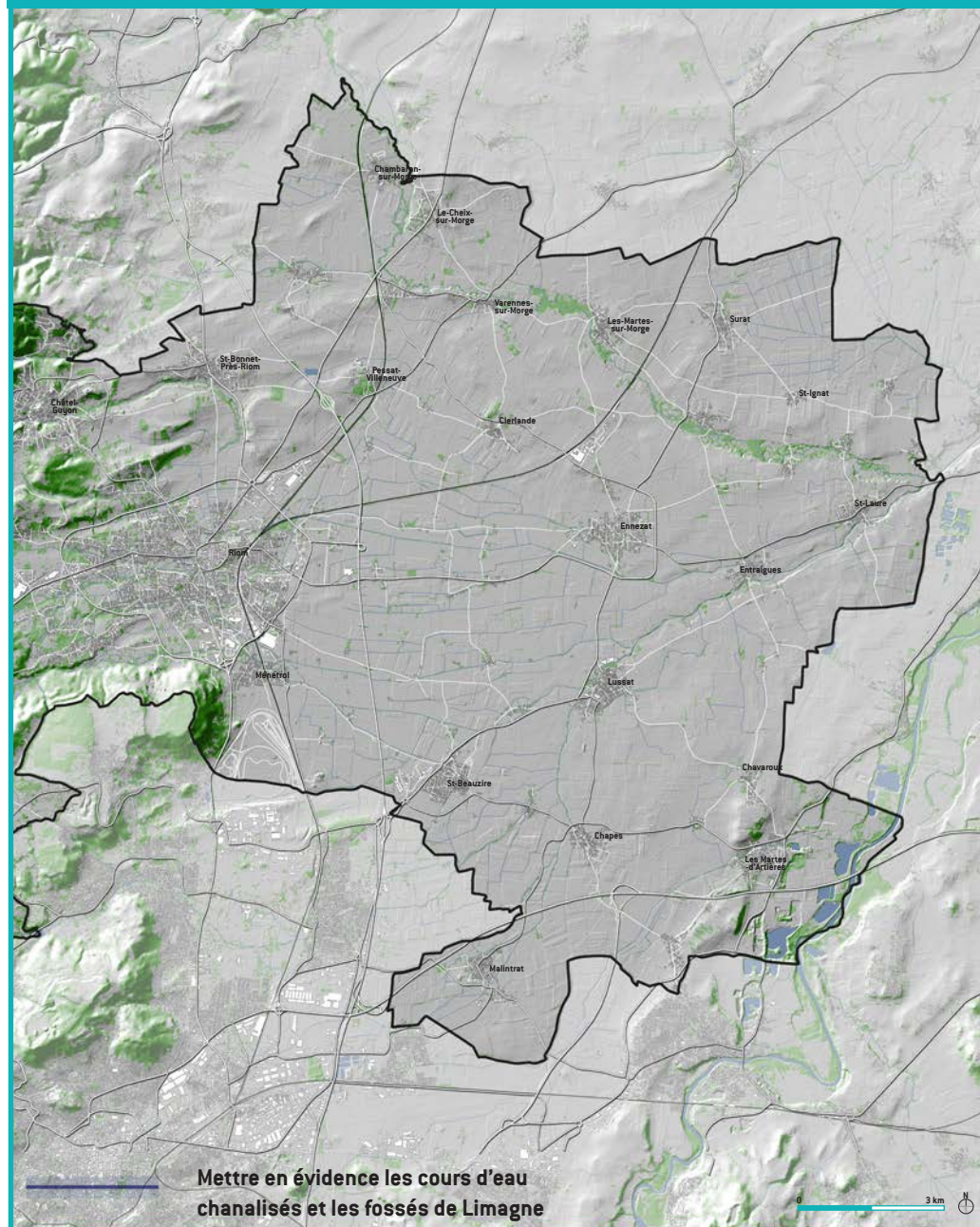
Compte-tenu de cette forte artificialisation, il est complexe de lire la structure hydrographique de la plaine de la Limagne. Elle ne répond pas seulement à des critères géographiques. Plusieurs cours d'eau ont été déviés, scindés en plusieurs morceaux, et chenalisés. Malgré tout, les ruisseaux convergeants vers l'Allier sont observables grâce à la ripisylve qui les accompagne.

Objectifs de qualité paysagère



- ▶ Préserver les ripisylves signalant la présence de l'eau dans la plaine de Limagne
- ▶ Recréer les ripisylves manquantes en favorisant l'usage d'essences locales et rivulaires

Mettre en évidence les cours d'eau chenalisé et les fossés de Limagne



OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»



Ripisylve le long d'une vallée



Ripisylve le long d'une vallée



Fossé

Éléments de la strate abrustive

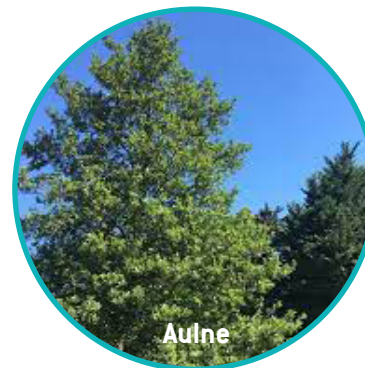
Éléments de la strate arborée



Noisetier



Noyer



Aulne



Prunelier



Bouleau



Orme



Saule

*Palette végétale préconisée
pour les abords de cours d'eau*

OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

Volet 2 Prendre en compte les structures du domaine de l'eau, support de corridors écologiques est - ouest

→ Préserver les continuités et ouvertures visuelles est-ouest

Le réseau hydrographique se structure dans une direction ouest-est. Les eaux infiltrées dans les sols poreux de la Chaîne des Puys se concentrent pour résurgir au niveau de la faille. Une autre forme d'incarnation de l'eau au niveau de l'unité paysagère de la « Faille et coteaux de Limagne » concerne les vallées qui entaillent le coteau. Ces vallées prennent la forme de gorges ou de ravins dans une forte mise en scène de la vigueur de l'eau et de son écoulement. Ce sont les gorges d'Enval, la vallée de Sans Soucis, la vallée des Prades, les gorges du Bédat.

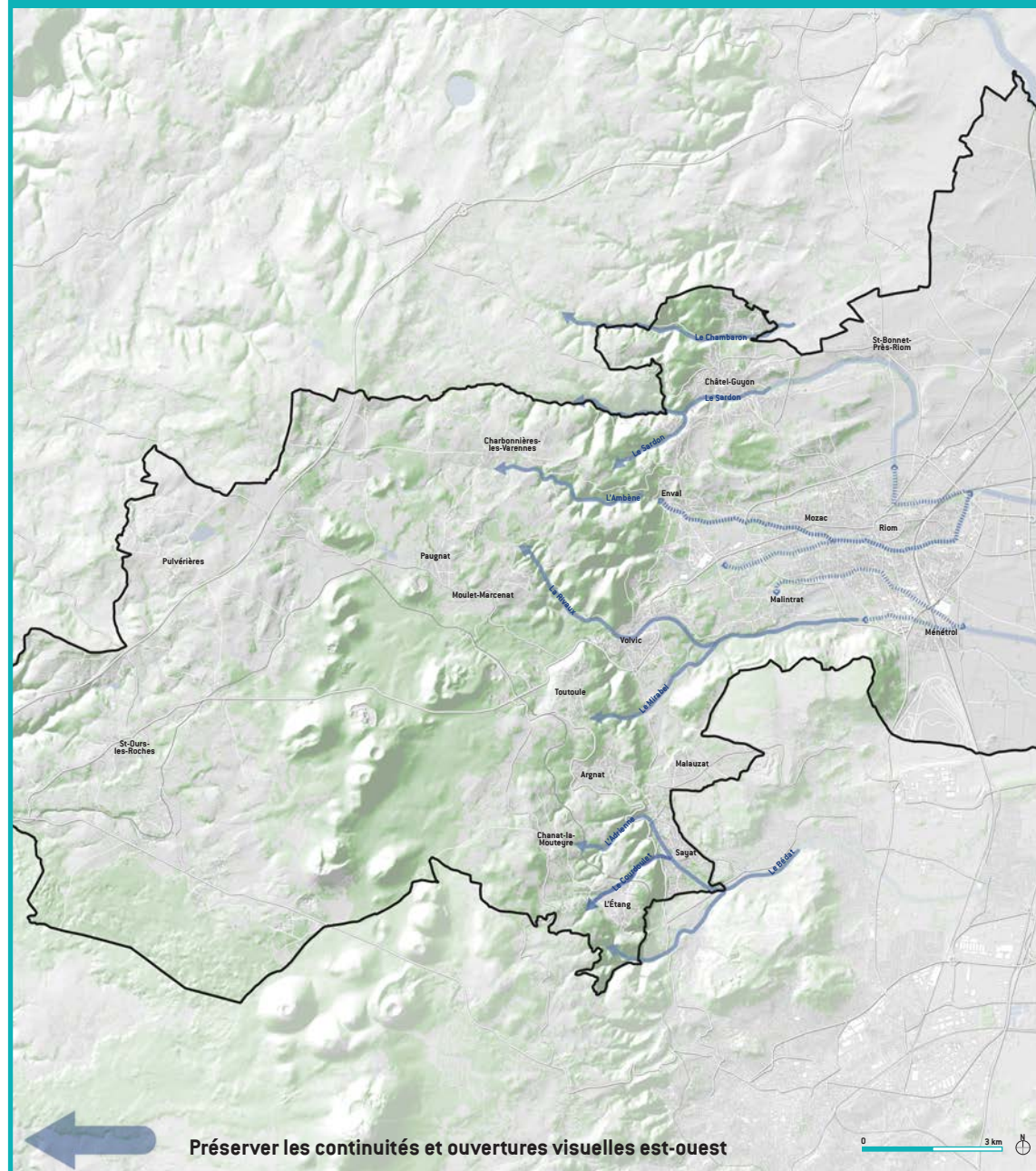
Depuis la plaine de la Limagne, ces vallées offrent des continuités visuelles de l'est vers l'ouest. Elles constituent des ruptures dans les horizons et garantissent la lecture du paysage et le repérage dans le territoire. Depuis l'unité paysagère de la « Faille et coteaux de Limagne », ces continuités assurent des ouvertures visuelles vers la Chaîne des Puys et instaurent un appel visuel entre les deux unités paysagères. Inversement, ces vallées assurent des ouvertures visuelles depuis la Chaîne des Puys vers la plaine de la Limagne.

Objectifs de qualité paysagère



- ▶ Garantir le lien visuel entre les deux unités paysagères
- ▶ Valoriser les routes longeant les cours d'eau générant les continuités visuelles est - ouest

Regagner les traversées urbaines des cours d'eau



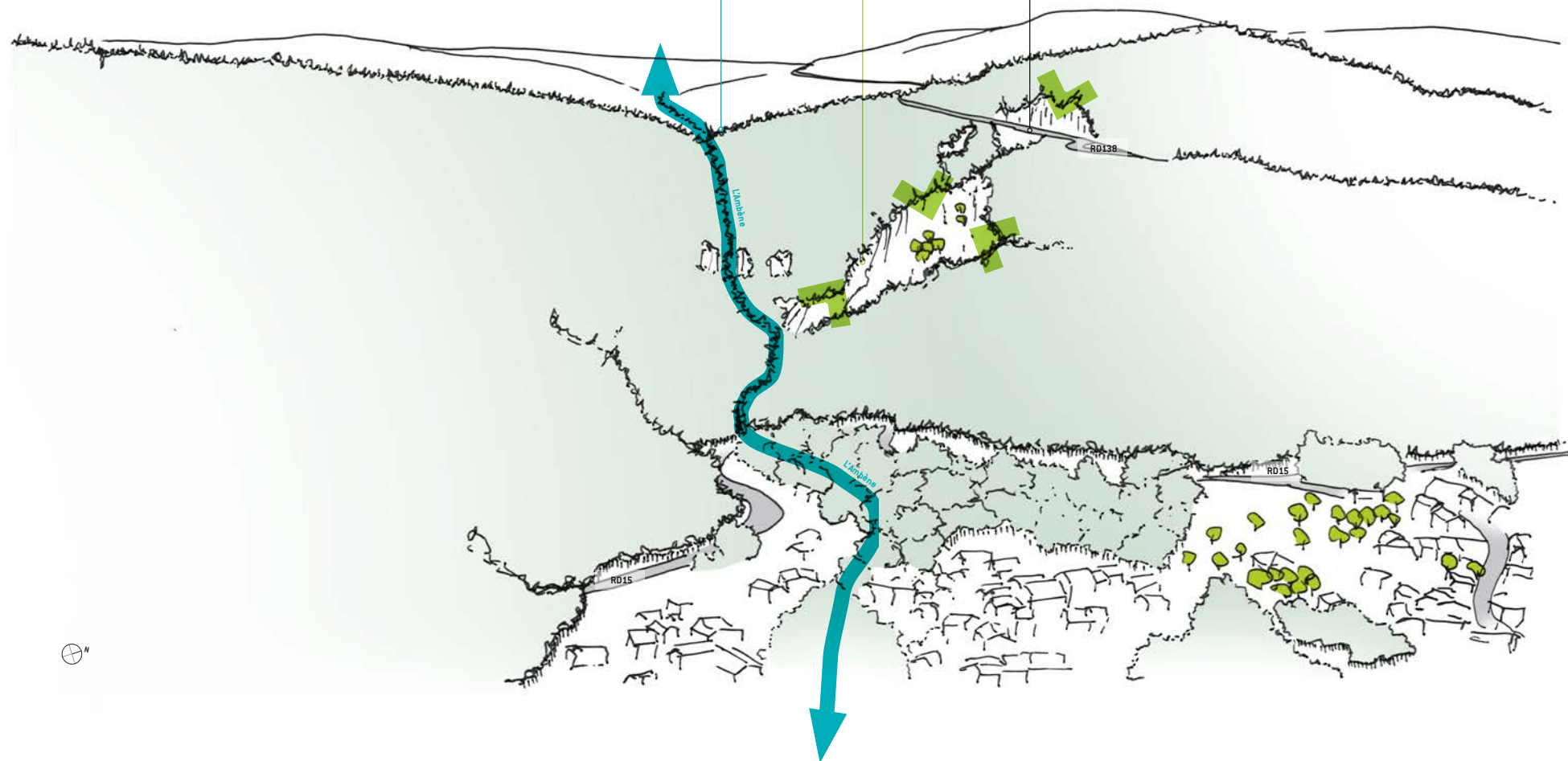
OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

Prescriptions :
Vue d'oiseau sur les gorges
d'Enval

Préserver les continuités visuelles
connectant « Faille et Coteaux de
Limagne » avec « Chaîne des Puys »

Lutter contre
l'enfrichement
des milieux

Profiter de la situation de
bélvédère de la route pour
aménager des points de vue



OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

Volet 2 Prendre en compte les structures du domaine de l'eau, support de corridors écologiques est - ouest

→ Regagner les traversées urbaines des cours d'eau

L'eau structure le territoire de RLV d'est en ouest. Les différentes formes qu'elle prend sur le territoire permet de distinguer les unités paysagères : elle s'infiltre sur la « Chaîne des Puys », elle est résurgente dans les « Coteaux et faille de Limagne », elle s'écoule dans la « Plaine de la Limagne ».

À l'intersection entre ces grands paysages, l'eau traverse l'agglomération de Riom. L'urbanisation tourne le dos à l'eau et ne le met pas en évidence. L'eau se fait alors plus discrète ; elle n'est pas une composante à part entière de l'aménagement urbain. Certaines sections sont également busées.

Objectifs de qualité paysagère



- ▶ Accompagner, dans les projets urbains, la reconquête et la renaturation des cours d'eau busés
- ▶ Favoriser l'appropriation des habitants par des aménagements récréatifs et de ressourcement favorisant la sensibilisation du public à l'environnement, la résilience de l'espace urbain face au changement climatique, tout en ménageant un espace tampon avec le ruisseau

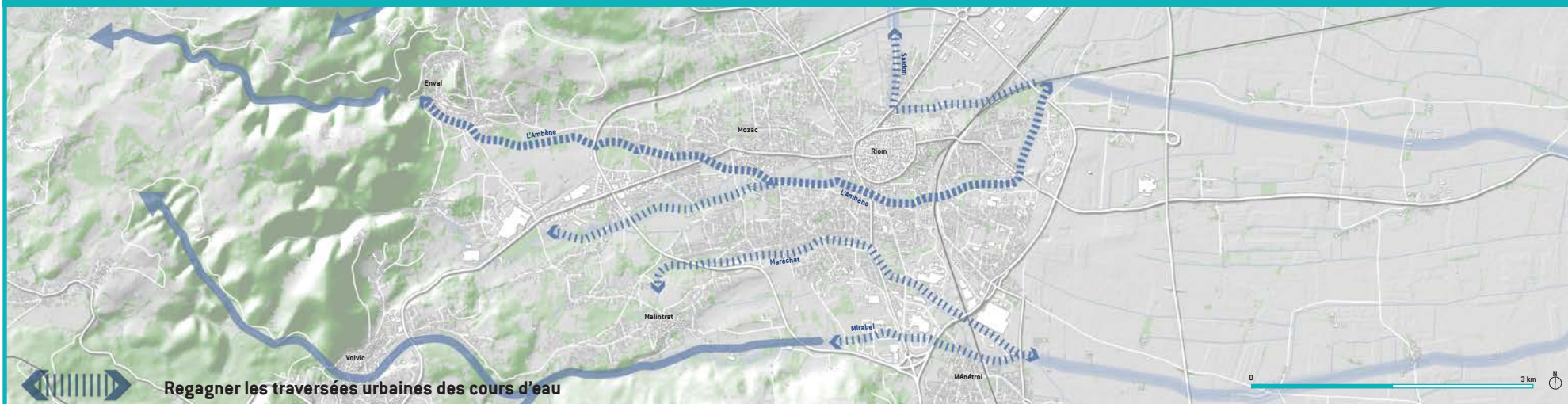


L'eau est ignorée dans l'aménagement urbain. Ici, le Maréchal au niveau de la RD6.



Les habitations tournent le dos à l'eau. Ici, l'Ambère.

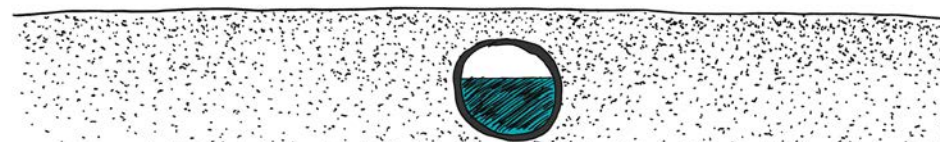
Regagner les traversées urbaines des cours d'eau



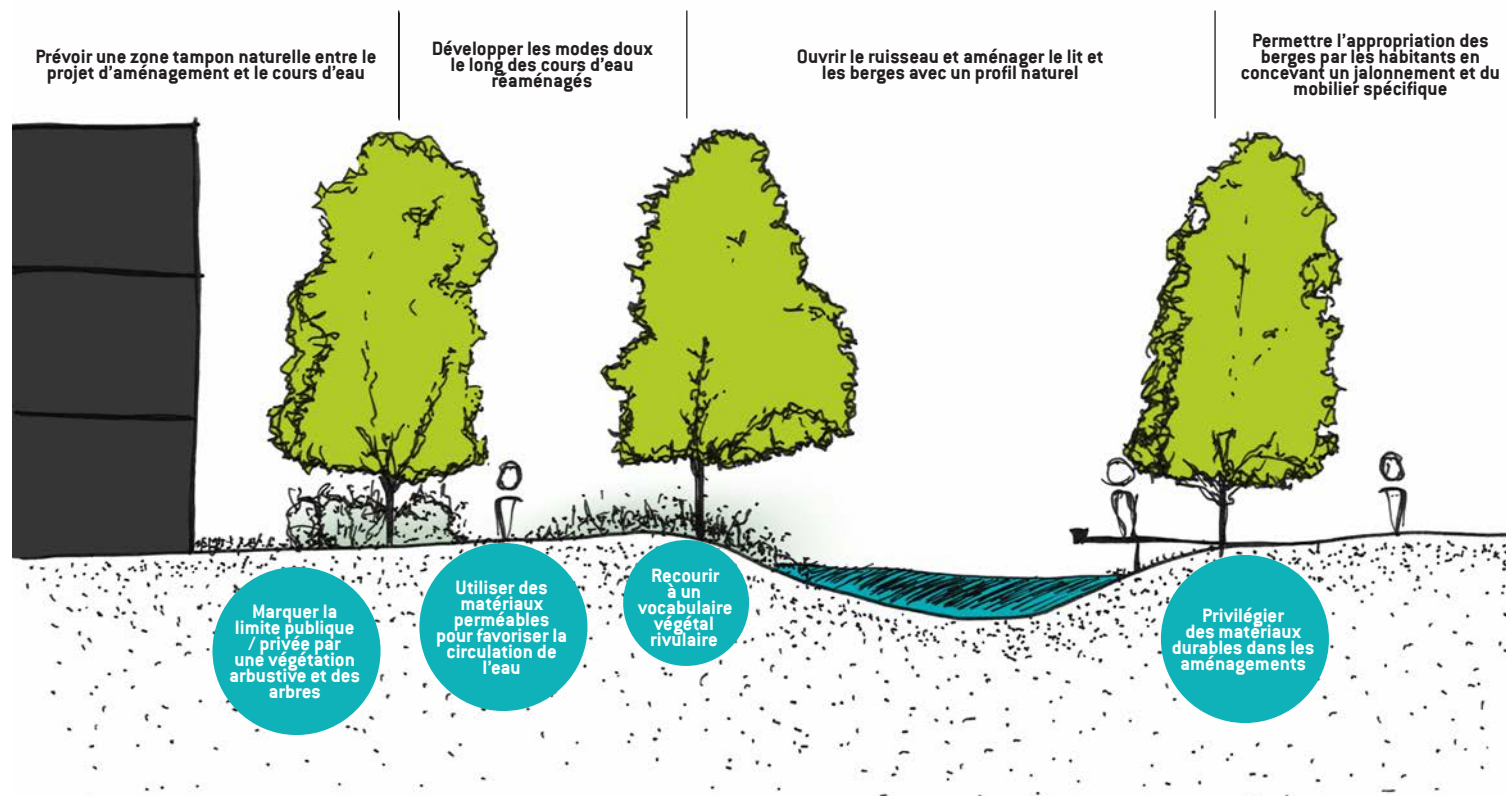
OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

Étude de cas :

Débuser un cours d'eau via une opération immobilière



État initial, cours d'eau busé. L'eau n'est pas observable, cela produit un paysage stérile. Le ruisseau perd sa fonctionnalité écologique. Le risque d'inondation est augmenté.



Préconisations d'aménagement révélant la présence de l'eau

OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

Volet 3 Renforcer les moyens de découverte du territoire

→ Tenir compte des points de repères dans chaque projet



La découverte du territoire et l'appréhension du paysage se réalisent par l'identification de points de repères. Il s'agit de points fixes qui ressortent des grandes lignes du paysage et qui permettent une localisation.

Très souvent, il s'agit d'éléments urbains patrimoniaux ou de statues en forte relation avec la géographie. On note les clochers des églises de la plaine de Limagne, qui dans ce contexte, ressortent dans le grand paysage, comme à St-Ignat, Surat, Martres-sur-Morge, Ennezat, Clerlande, Pessat-Villeneuve, Saint-Beauzire, Lussat ou Les-Martres-d'Artière. D'autres clochers sont également présents dans le paysage : celui de la basilique de Riom constitue un point focal important, Enval, St-Hippolyte, Marsat. Ici, c'est le caractère de promontoire qui est mist en valeur. Également, on note le château de Tournoël ou la statue de Notre-Dame-de-la-Garde à Volvic, ou encore le calvaire et le grand hôtel du site du Chalusset à Châtel-Guyon. Les châteaux de Chazeron et d'Aubiat constituent également des points de repères à l'échelle de Riom Limagne et Volcans, bien que situés en-dehors du territoire.

D'autres points de repères sont d'ordres naturels. Il s'agit des gorges d'Enval, les sommets de l'alignement des Puys, ou encore le relief de Chavaroux mise en scène par la présence du château d'eau.

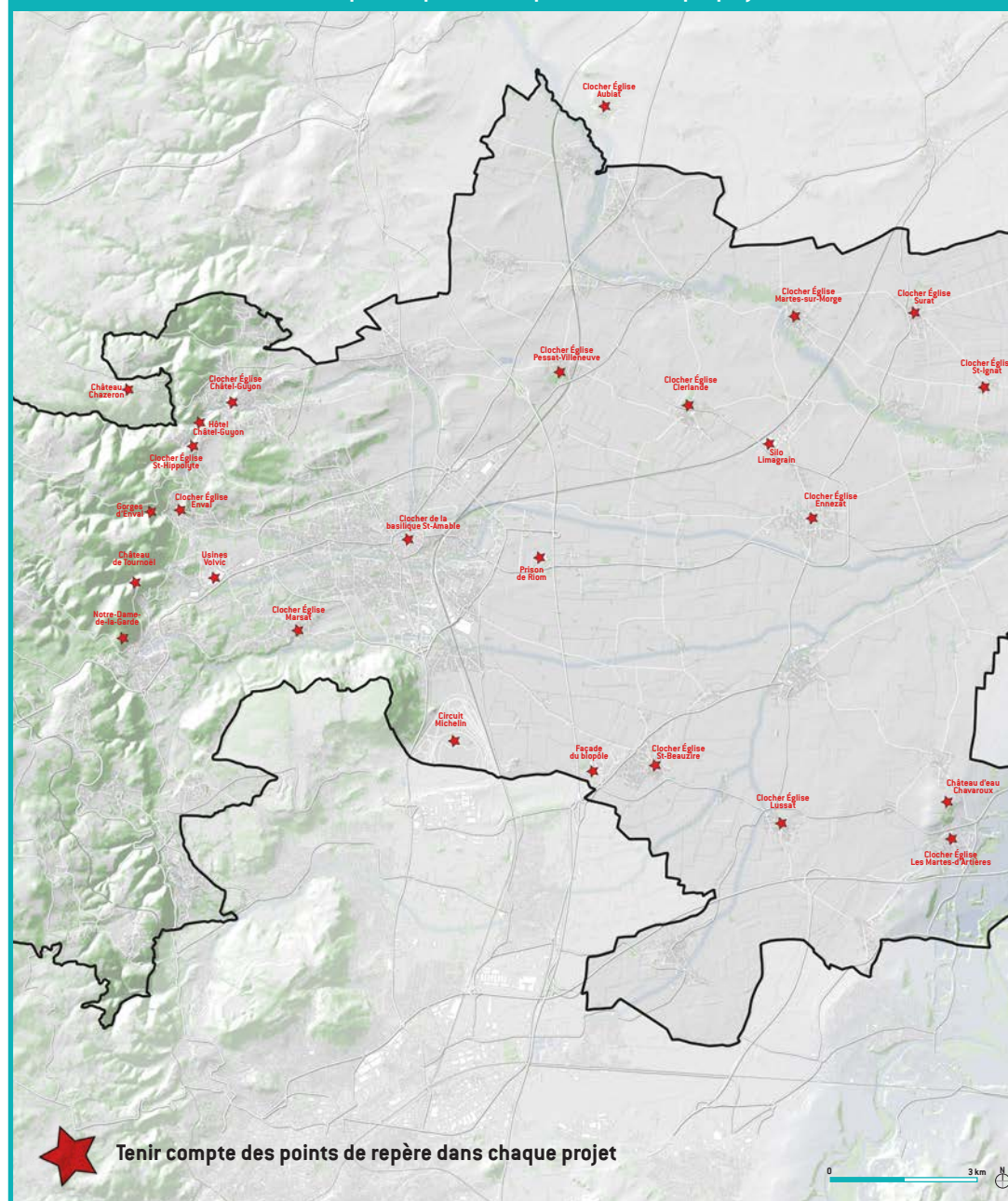
Enfin, certains points de repères sont des bâtiments liés aux activités humaines. Ce ne sont pas des éléments de patrimoine, mais leurs morphologies ou leurs coloris s'imposent dans les paysages. Il s'agit de : la piste de terrain d'essais de Ladoux, la zone d'activités du Biopôle qui offre une façade de promotion du territoire sur l'A89, la prison de Riom, les usines Limagrain entre Ennezat et Clerlande, les usines d'embouteillage d'eau de Volvic du Chancet.

Objectifs de qualité paysagère



- ▶ Mettre en valeur les points de repère, en tenant compte du rapport d'échelle avec l'aménagement

Tenir compte des points de repères dans chaque projet



OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»



Volet 3 Renforcer les moyens de découverte du territoire

→ Favoriser l'intégration des cônes de vue et panoramas



Les cônes de vue et les panoramas participent pleinement de la découverte du paysage. Ils sont de deux types.

1. Points de vue structurants ou panorama

L'observation et la compréhension des paysages passent par une lecture des points de vue. Certains ont été aménagés et offrent une mise en scène du territoire. Parmi eux :

- Les points de vue sur le sommet du Puy Chopine offrent une vue sur l'ensemble du territoire et bien au-delà ;
- Les points de vue de Notre-Dame-de-la-Garde et du château de Tournœil à Volvic permettent d'observer à 180° l'ensemble de l'unité paysagère de la « Faille et coteaux de Limagne » ainsi que la Plaine de Limagne. Ces vues sont particulièrement intéressantes, car elles donnent à voir la complexité des relations entre les coteaux et l'agglomération de Riom ;
- Le point de vue de la sortie de Chanat-la-Mouteyre, situé aux mêmes lignes de côtes que les points de vue de Volvic, ne présente pas les mêmes caractéristiques. On y voit l'arrière du plateau de Lachaud et une percée vers Clermont-Ferrand. La perception de la plaine de la Limagne est moins caractéristique depuis ce point de vue ;
- Situé sur un éperon rocheux, le centre historique de Châtel-Guyon ne s'est pas constitué sur le coteau, si bien qu'il paraît avancé dans l'unité paysagère de la faille et coteaux de Limagne. Cet espace offre un point de vue à 360° au niveau du site du Calvaire, permettant d'observer les paysages de Riom Limagne et Volcans et au-delà. Du Nord-Ouest au Sud-Ouest, ce sont les Puys, la faille qui s'observent. Du Nord-Est au Sud-Est, ce sont la plaine de la Limagne, mais également le Puy de Béchet qui s'observent. Ce point de vue constitue un site inscrit au titre de la loi paysage de 1930 ;
- À proximité de Varennes-sur-Morge, un site a été aménagé avec une table de lecture du paysage. En premier plan, la plaine de la Limagne et son caractère linéaire. En second plan, la faille et les coteaux de Limagne. Et en arrière-plan, la Chaîne des Puys. Vers l'Est, on découvre alors la plaine de la Limagne jusqu'au Val d'Allier, puis les sommets du Livradois.

Ces panoramas garantissent une forme d'appropriation des habitants pour leurs paysages. Pour eux, ce sont des lieux à part entière. Ils seront préservés de toute urbanisation.



Objectifs de qualité paysagère

- Maintenir les panoramas structurants
- Préserver les cônes de vue dans les projets d'aménagement

2. Cônes de vue contribuant à la compréhension des paysages

D'autres points de vue existent sur le territoire. Toutefois, leur cadrage se fait à travers une échelle plus petite que les précédents, et ils ne sont pas aménagés.

L'analyse fait ressortir trois typologies :

- Les points de vue liés à une domination du paysage. Ils se situent en point haut et permettent d'apprécier une vue ouverte sur un territoire plus ou moins large. Il s'agit de : Puy du Béchet, balcon depuis le RD138, Puy de Marcoin, contrebas du centre historique de Malauzat, chemin de randonnées sur les hauteurs de Chanat-la-Mouteyre, jardins des maisons de St-Hippolyte, chemin de randonnée sur les hauteurs de Sayat, sortie d'Arnat, hauteur de Sayat sur la RD2, rebord du plateau de Lachaud, coteaux de Mirabel, parking de la médiathèque, place de la mairie et de l'église de St-Bonnet-Près-Riom, hameaux de Saulnat, Cellule et La Moutade, sortie ouest de la Moutade, sortie sud du Cheix-sur-Morge, sorties nord et ouest de Pessat-Villeneuve, relief à proximité du village de Chavaroux, Entraigues et St-Laure, sortie du hameau de Buxerolles ;
- Les points de vue qui se concentrent sur un élément bâti ou un point focal. Il s'agit de : hauteurs de Pulvérières, hameau de Douhady, Rochepadière ;
- Les points de vue qui indiquent un basculement ou une transition entre deux unités ou deux structures paysagères. Il s'agit de : croisement entre les RD 50 et 90, sommet du coteau de Madargue, hameau de Cormède.
- Les points de vue au sein même de la plaine de la Limagne liés à la configuration géographique de plaine. Bien qu'ils ne soient pas aménagés, ceux-ci constituent le caractère principal de l'unité paysagère.

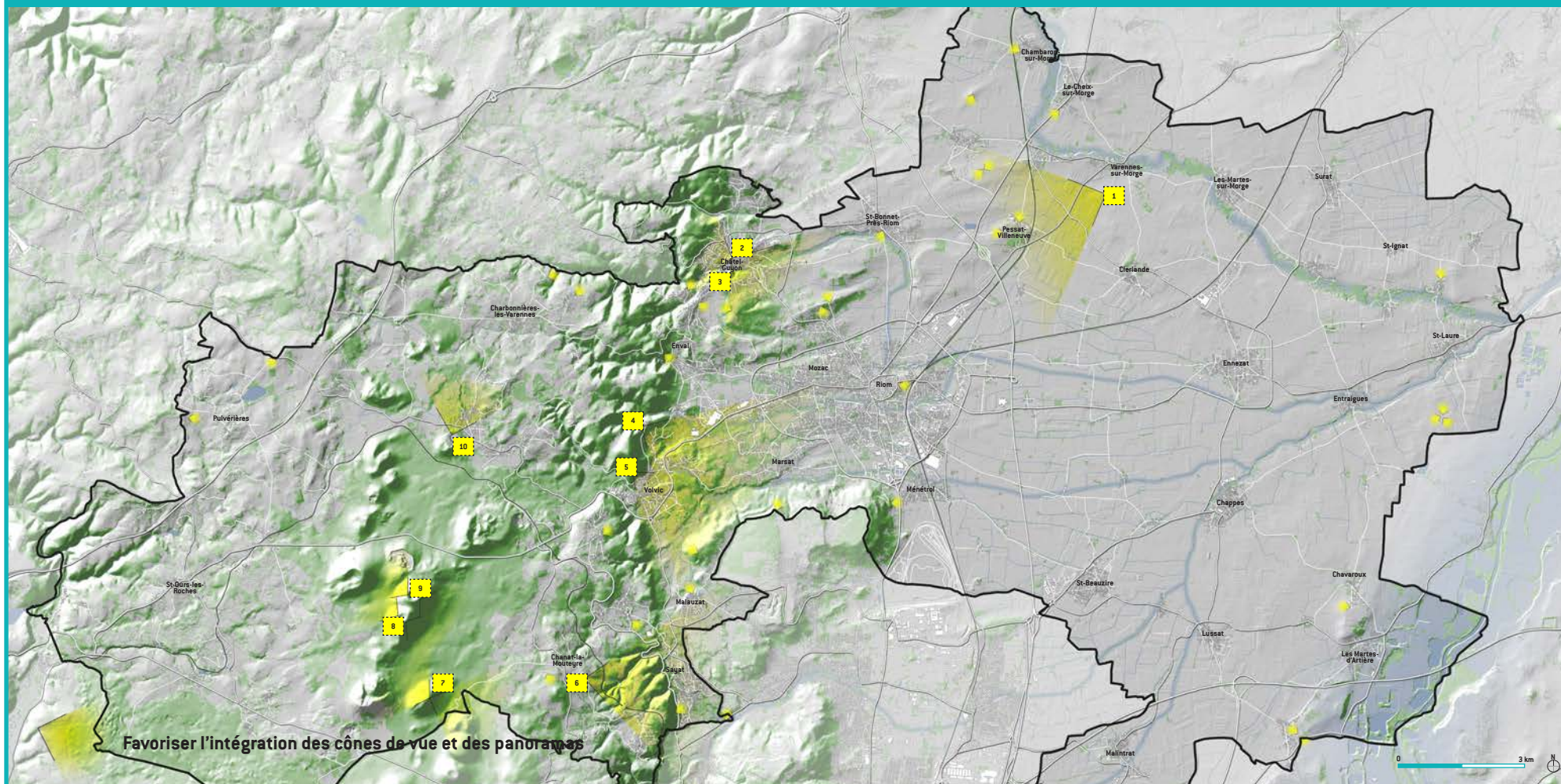
Ces cônes de vue doivent être pris en compte lors de tout projet d'aménagement.

OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

Liste des panoramas :

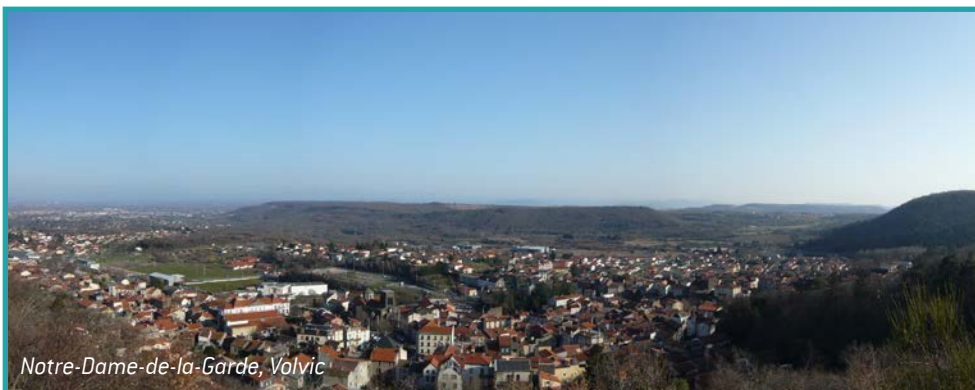
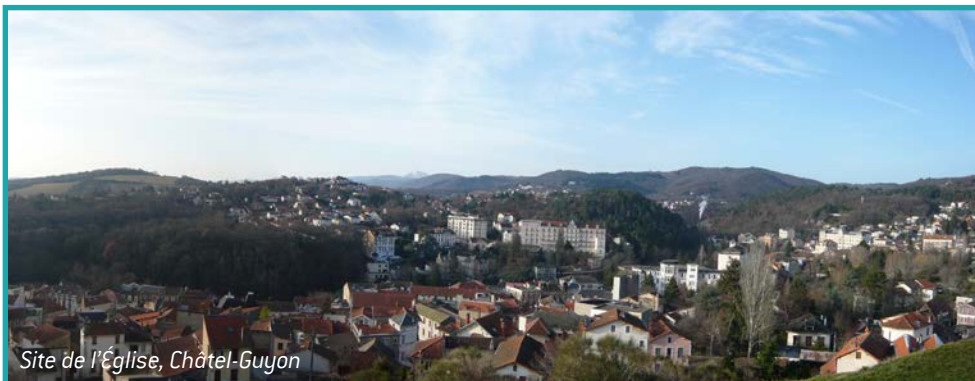
- | | | |
|---|---|-----------------------------|
| 1 Varennes-sur-Morge | 3 Site de l'Église, Châtel-Guyon | 7 Puy de Chaumont |
| 2 Site du clavaire, Châtel-Guyon | 4 Château de Tournoël, Volvic | 8 Puy de la Coquille |
| | 5 Notre-Dame-de-la-Garde, Volvic | 9 Puy de Jume |
| | 6 RD775, Chanat-la-Mouteyre | 10 Puy de Paugnat |

Favoriser l'intégration des cônes de vue et des panoramas



OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

Quelques photos des panoramas :



OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

Quelques photos des cônes de vue :



Volet 3 Renforcer les moyens de découverte du territoire

→ Gérer les paysages de la route selon les contextes



Les routes sont des vecteurs de l'appréhension du paysage d'un territoire. En les sillonnant, on apprécie ses différentes ambiances.

Riom Limagne et Volcans dispose d'un réseau de grandes routes garantissant des connexions Est-Ouest et Nord-Sud. La boucle de circulation autour de l'agglomération de Riom, constituée par les RD 446 et 2009, gère les échanges entre les quatre points cardinaux du territoire. L'appréhension du territoire par les grandes routes est donc conditionnée par ce réseau et cette organisation :

- On entre dans le territoire par Le-Cheix-sur-Morge au nord. La RD2009 entre Le-Cheix-sur-Morge et Riom est un véritable vecteur de la découverte des paysages du territoire. De part et d'autre de cet axe, il existe de grandes ouvertures qui permettent de lire le paysage. L'arrivée sur le territoire par le nord est magnifiée par un double alignement d'arbres continu. L'axe se situe en légère hauteur ; ce qui dégage la vue à l'ouest vers la chaîne des Puys, et à l'est vers l'immensité de la plaine Limagne en contrebas. L'arrivée sur Riom, avant le rond-point, est marquée par un cône de vue sur le clocher de l'église et la silhouette urbaine du cœur historique ;
- À l'est, on traverse la plaine de la Limagne via les RD 210 et 224, ses ambiances, sa linéarité et sa forte relation avec la ligne de faille et la chaîne des Puys. Les nombreux alignements d'arbres présents sur ces axes rythment la découverte d'un paysage qui pourrait apparaître monotone sans eux. Ils tiennent la route et son gabarit, en devenant un révélateur de la route dans le paysage ;
- L'entrée sud par la RD2009 constitue une transition entre la « Faille et les coteaux de Limagne » et la « plaine de Limagne ». Cet axe est coïncé entre les coteaux de Mirabel et les terrains d'essais de Ladoux. Malgré cette localisation symbolique et stratégique, l'axe ne met pas en valeur la Limagne. Seuls les coteaux viticoles sont visibles, l'arrivée sur Ménérol se fait de manière fugace et on se concentre sur l'échangeur ;
- La RD943 traverse de nombreuses ambiances paysagères depuis Saint-Ours-les-Roches jusqu'à Mozac. Cette route offre une lecture de la diversité des paysages de la Chaîne des Puys, de la faille et des coteaux de Limagne.

En-dehors des grands axes, plusieurs petites routes constituent des itinéraires de découverte. Bien

qu'aucune route ou boucle ne soit aménagée, certains axes dialoguent fortement avec le paysage et ses ambiances. C'est le cas de :

- La RD90 entre Chanat-La-Mouteyre et l'intersection avec la RD943. C'est une route qui sillonne les contreforts des Dômes dans une ambiance rurale et champêtre. Les horizons sont courts avec des forêts en arrière-plan. Bien qu'à proximité, la présence des Puys ne se ressent pas du tout ;
- La RD90 entre Pagnat et l'intersection avec la RD50 vers Pulvérières. Itinéraire de qualité, il offre une lecture du plateau des Dômes avec en arrière-plan les Puys. Point d'orgue, l'intersection entre les RD 50 et 90 constitue un point de basculement vers les Combrailles. Malgré tout, la présence de parcelles de résineux en timbres postes bloquent les vues ;
- La RD138 depuis Enval jusqu'à Charbonnières-les-Varennes traverse les gorges d'Enval. Dans la descente, la route s'ouvre vers la Faille et coteaux de Limagne et la plaine de Limagne ;
- La RD455 depuis Rochepradière longe la vallée du Sans Soucis ;
- La RD76 depuis Châtel-Guyon longe la vallée des Prades ;
- La RD782 entre Cormède et Les-Martres-d'Artières est une route en balcon sur la Grande Limagne et offre une vue sur l'ensemble du territoire.

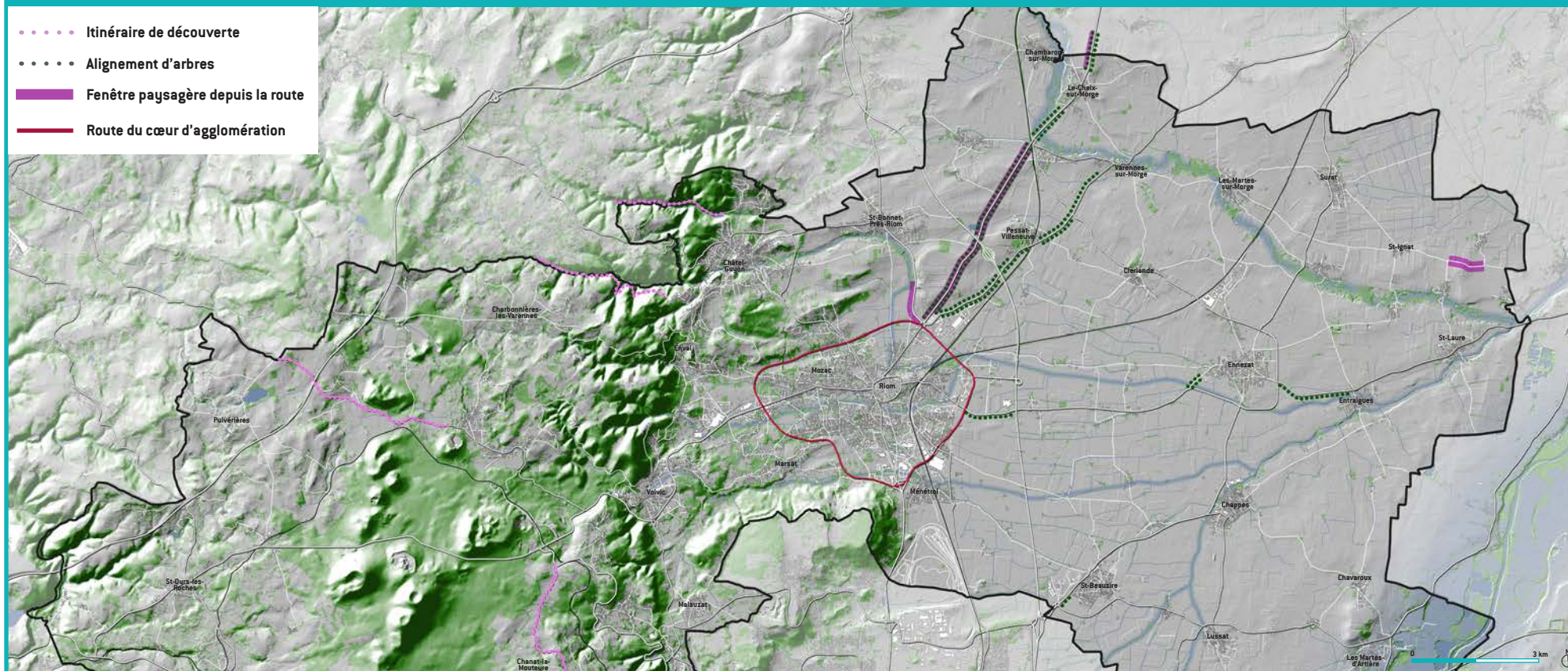
Objectifs de qualité paysagère



- Préserver les grandes fenêtres paysagères favorisant l'appréhension de l'alignement de Puy
- Préserver les alignements d'arbres, trait d'union entre route et paysage traversé, et repérant la route dans le grand paysage

- Garantir un aménagement des itinéraires de découverte en rapport avec les paysages traversés
- Séquencer la route du cœur d'agglomération en fonction des contextes

Gérer les paysages de la route selon les contextes

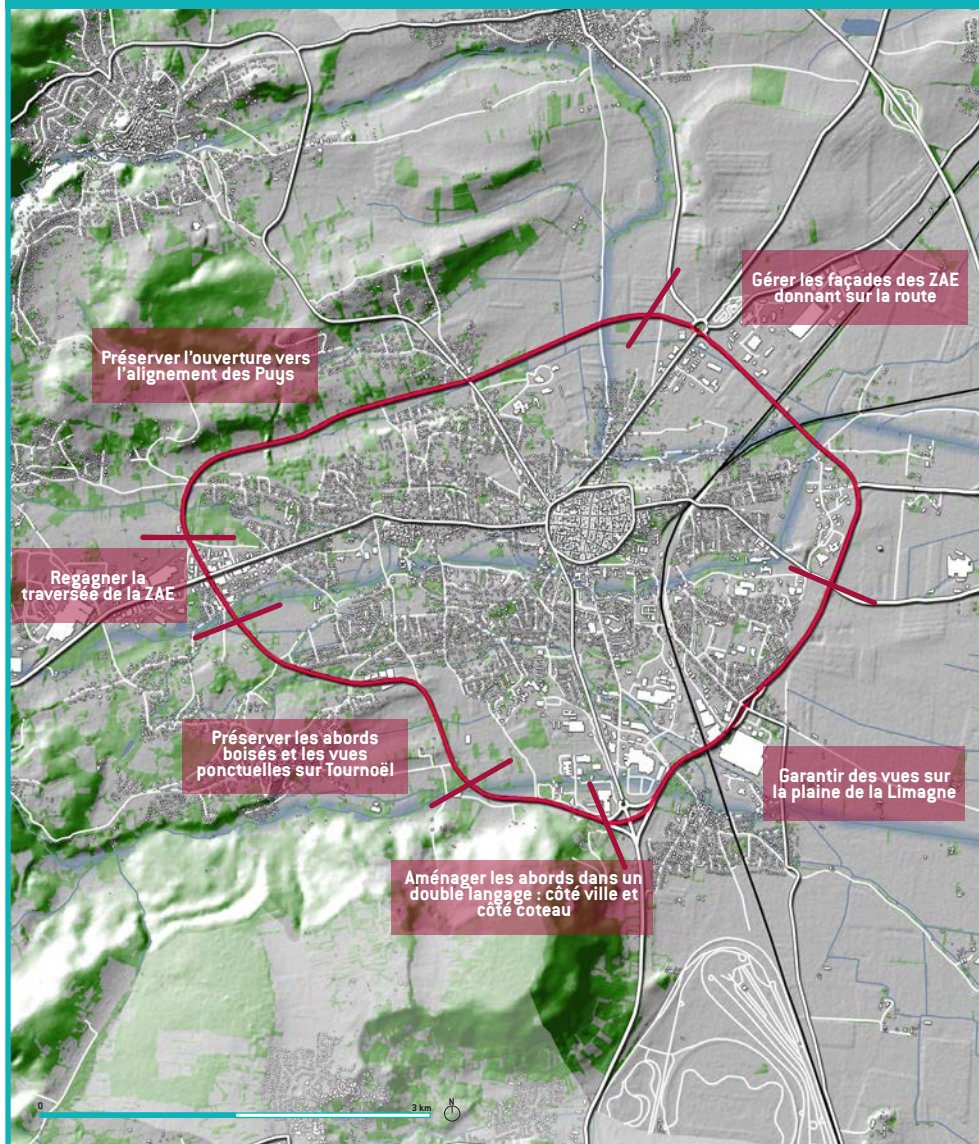


OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

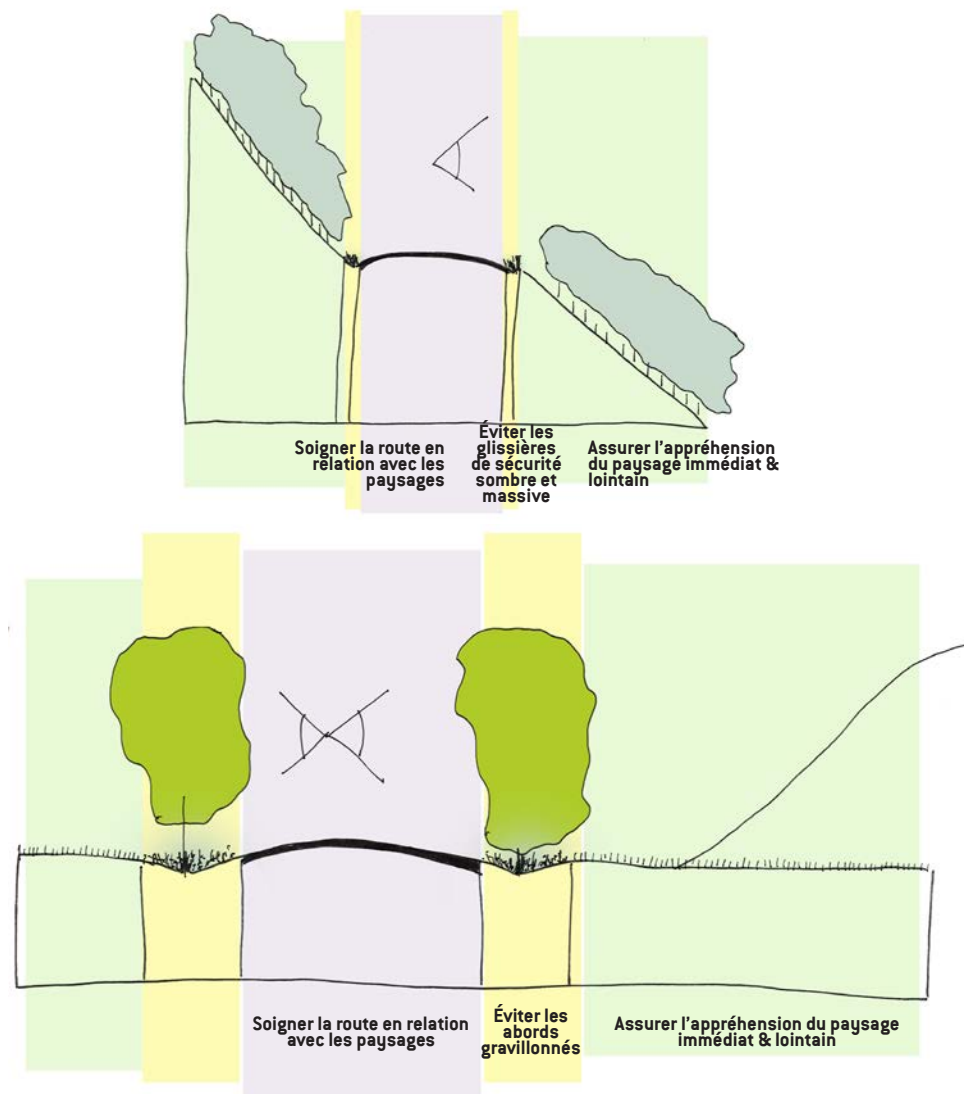


OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

Séquencer la route du cœur d'agglomération en fonction des contextes



Garantir un aménagement des itinéraires de découverte en rapport avec les paysages traversés



Volet 3 Renforcer les moyens de découverte du territoire

→ Mailler le territoire de sentiers de découverte

Les sentiers de randonnées constituent un vecteur de découverte du territoire et des paysages importants, dans un cadre plus lent et plus propice à la contemplation.

Le territoire dispose d'ores-et-déjà d'un dense réseau de circuits de randonnée. Cependant, il se concentre essentiellement sur la Chaîne des Puys et la faille et coteaux de Limagne. La coulée verte le long de l'Ambène aménagée entre Enval et Riom constitue un lien entre Chaîne des Puys et Faille et coteau de Limagne qu'il convient de prolonger vers le val d'Allier.

Objectifs de qualité paysagère

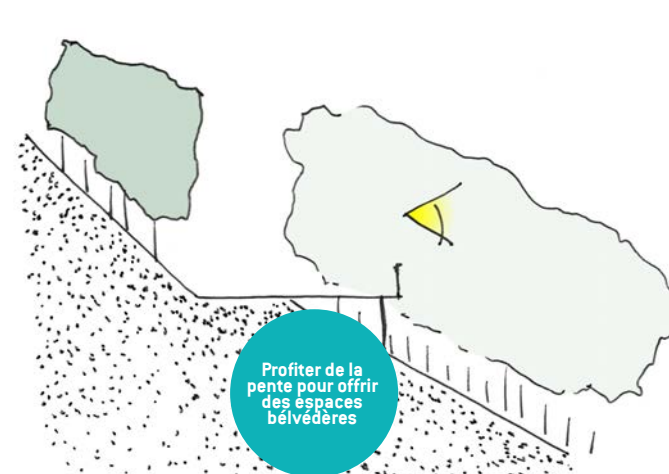


- ▶ Prolonger la coulée verte et bleue, le long de l'Ambène, dans la plaine de Limagne pour constituer un lien intercommunal Est-Ouest entre les quatre unités paysagères du territoire
- ▶ Aménager des circuits de découverte permettant d'apprécier la diversité paysagère du territoire, en tenant compte du contexte :
 - à proximité du lit de la rivière, ménager un espace tampon
 - dans la plaine de Limagne, mettre en œuvre une politique de découverte (circuits, balisage, aménagement de cônes de vue sur l'alignement de Puys)
 - sur les coteaux et la faille de Limagne, tirer profit de la situation de belvédère sur la plaine de Limagne
 - sur les Puys, ménager la biodiversité et les milieux

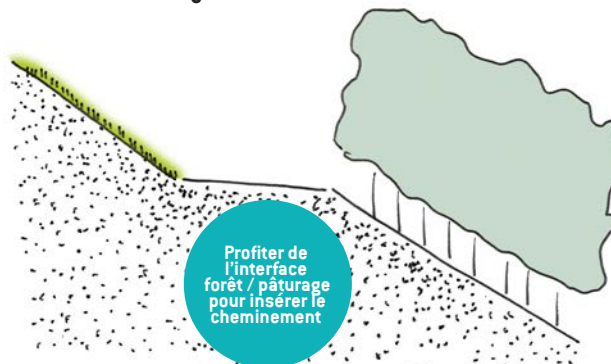
En contexte de plaine



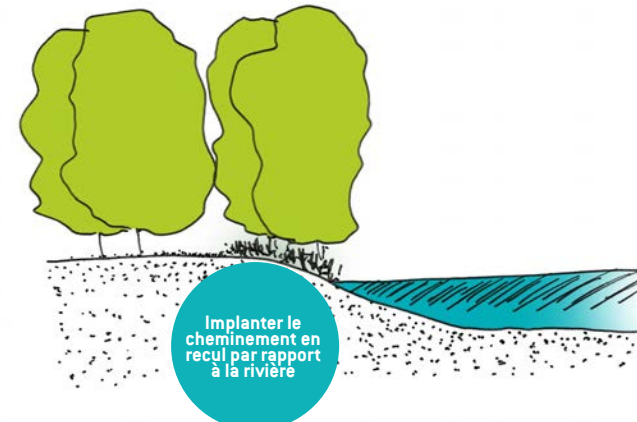
En contexte de coteau



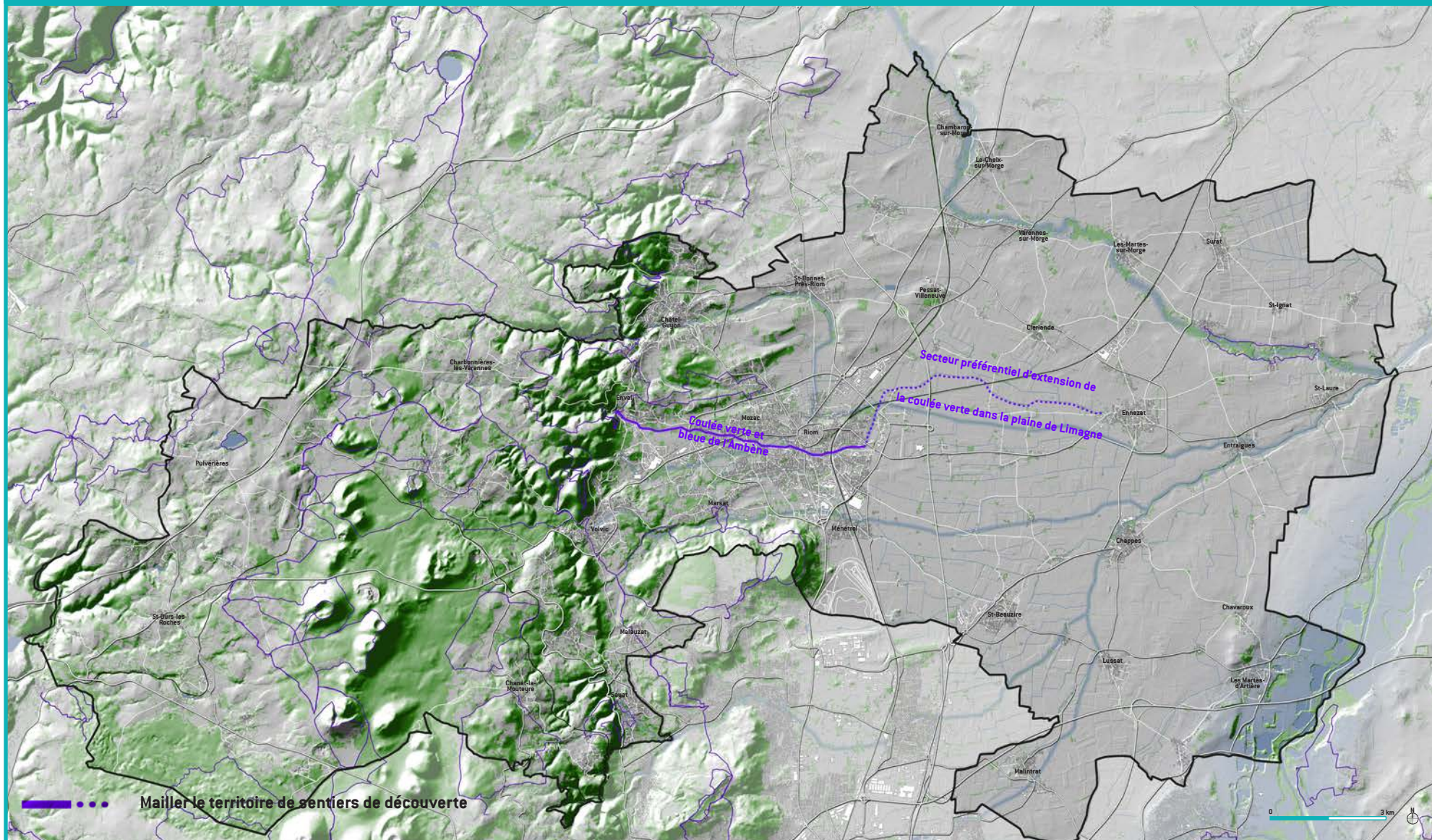
En contexte de Puy



En contexte de vallée



Mailler le territoire de sentiers de découverte



Volet 3 Renforcer les moyens de découverte du territoire

→ Mettre en valeur les entrées de ville du territoire



Première appréhension des villes, bourgs et villages, les entrées de ville revêtent d'un enjeu fort en matière d'image. C'est le lieu du passage de la campagne à l'urbain, du grand paysage au paysage urbain, du paysage de la route à celui de la rue.

Chacune des entrées de villes mérite un vrai projet permettant de qualifier les spécificités de chaque ville, bourg et village qu'elle initie. Ce travail doit associer différentes dimensions :

1. Organiser l'espace de la rue comme un véritable espace public :
 - au profit du piéton, et non de la voiture ;
 - au profit d'un dessin révélant les qualités intrinsèques du territoire, plutôt que de la somme des contraintes techniques ;
 - dans un langage urbain avec un aménagement sobre dans le choix des matériaux et des plantations, mettant en valeur les spécificités locales.
2. Densifier l'espace urbain des entrées de ville pour lui offrir une plus grande urbanité en :
 - proposant de constituer une alignement ou un front de rue ;
 - encourageant la végétalisation des parcelles privées ;
 - harmonisant le traitement des limites séparatives au profit d'un langage en lien avec le contexte d'implantation.

Certaines entrées de ville du territoire ont subi une pression d'urbanisation plus forte. Particulièrement, elles font face à une urbanisation linéaire très uniforme générant des traversées urbaines très distendues. Il convient de reconquérir ces espaces de manière prioritaire.

Objectifs de qualité paysagère

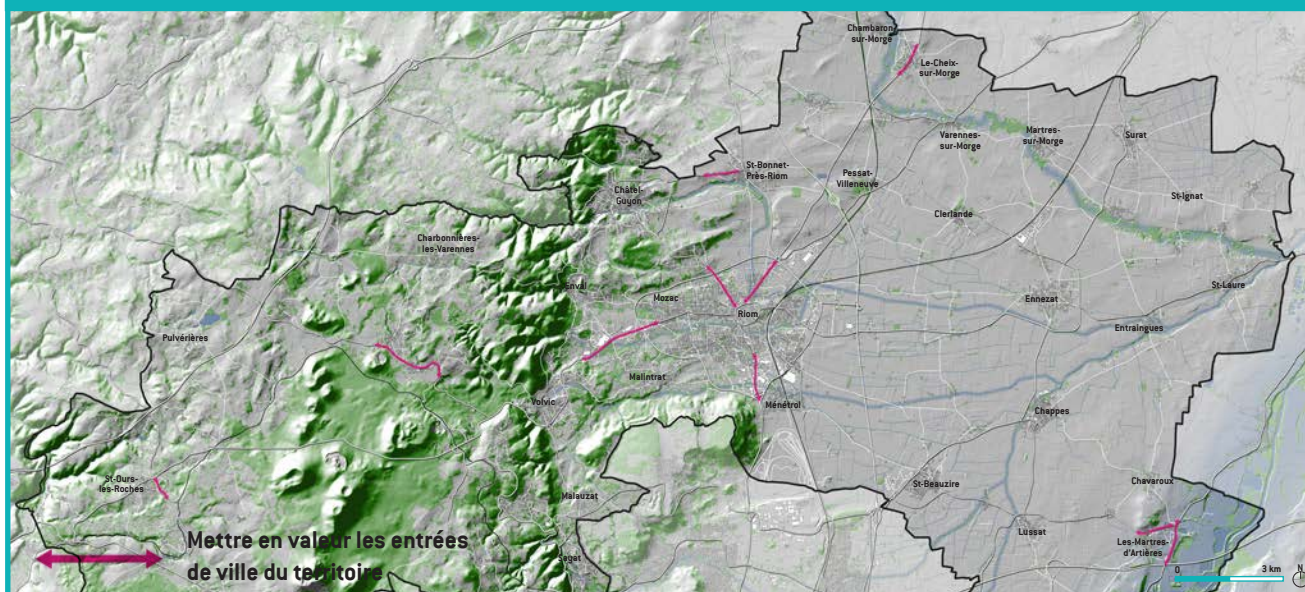


- ▶ Reconquérir les entrées et traversées urbaines à l'image disqualifiée pour leur apporter une urbanité
- ▶ Valoriser une image de qualité du territoire par un aménagement sobre et en relation avec les contextes

Listes des entrées de villes concernées :

- Les Martres-d'Artière, RD1093
- Les Martres-d'Artière, RD54
- Le-Cheix-sur-Morges, RD2009
- St-Bonnet-Près-Riom, RD985
- Riom, RD2009
- Riom, RD227
- Riom, RD2029
- Mozac, Enval, Volvic, RD986
- Pagnat, Moulet-Marcenat, RD16
- St-Ours-les-Roches, RD62

Reconquérir les entrées et traversées urbaines à l'image disqualifiée pour leur apporter une urbanité



OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

Étude de cas, situation actuelle :

Aménager la traversée urbaine des Martes-d'Artière le long de la RD1093



Les candélabres n'évoquent pas la traversée urbaine. Ils apportent un langage routier à la voirie.

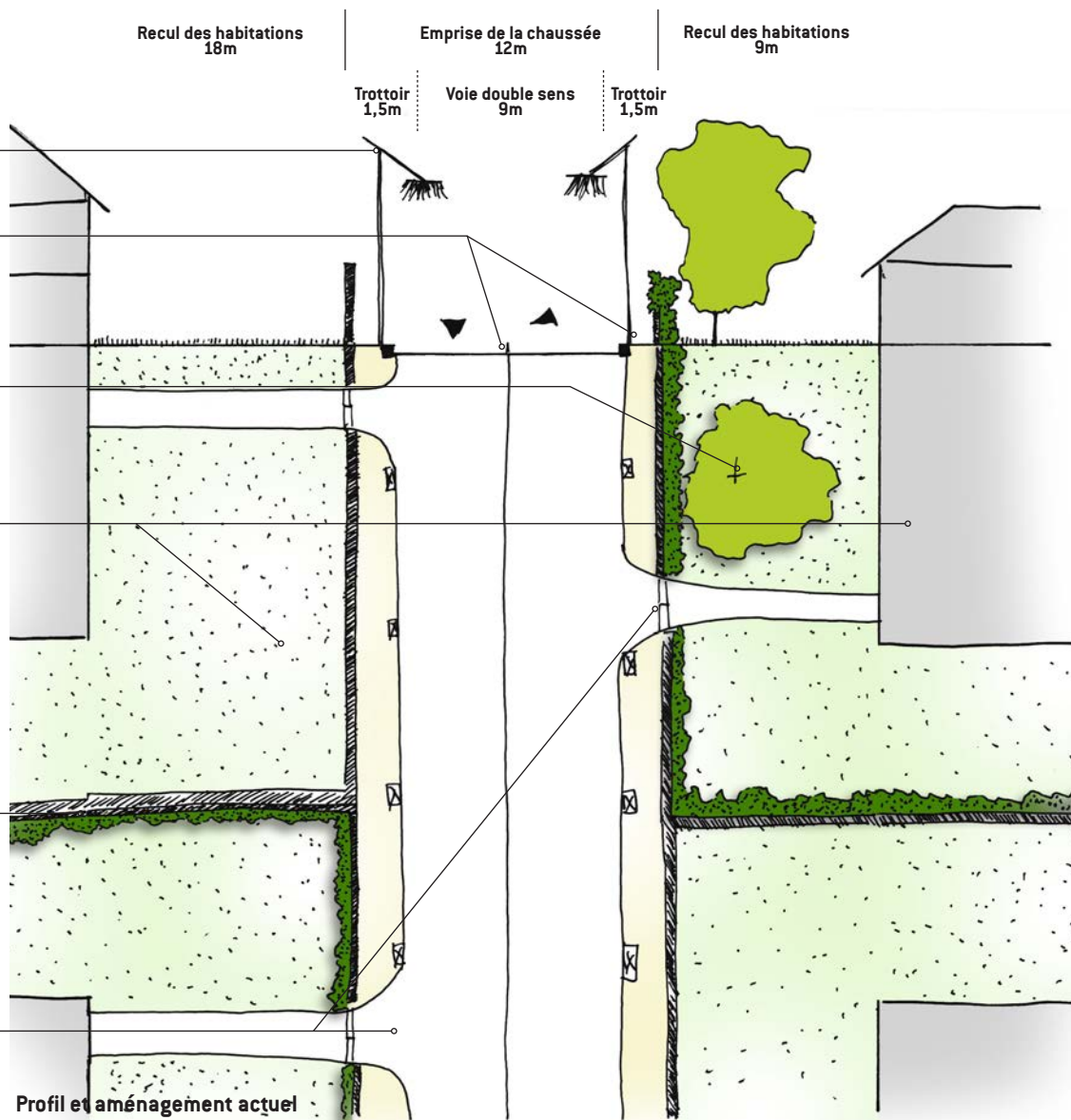
Le profil de la voie est très large, peu structurée. Le trottoir est à taille minimum, encombré. L'ensemble offre un langage routier.

Les rares plantations d'arbres privatives garantissent une légère hétérogénéité salubre.

Le tissu urbain est lâche, avec un fort recul par rapport à la voie. Il n'offre pas un sentiment d'urbanité.

Les limites séparatives sont gérées par des systèmes de cloisonnement fort de la parcelle (murs ou haies de thuya), répétitifs.

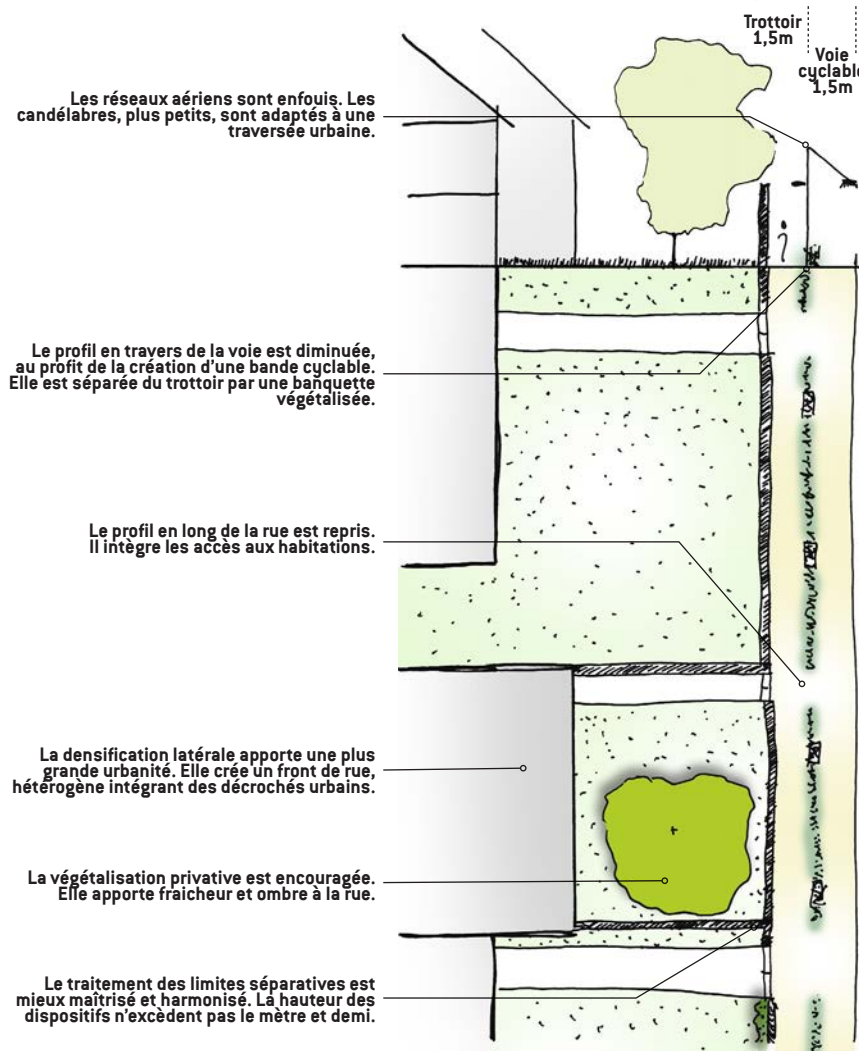
Les accès aux habitations découpent le profil de la chaussée par des bateaux. Leurs successions entraînent un dessin non maîtrisé, accidenté de la rue.



OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

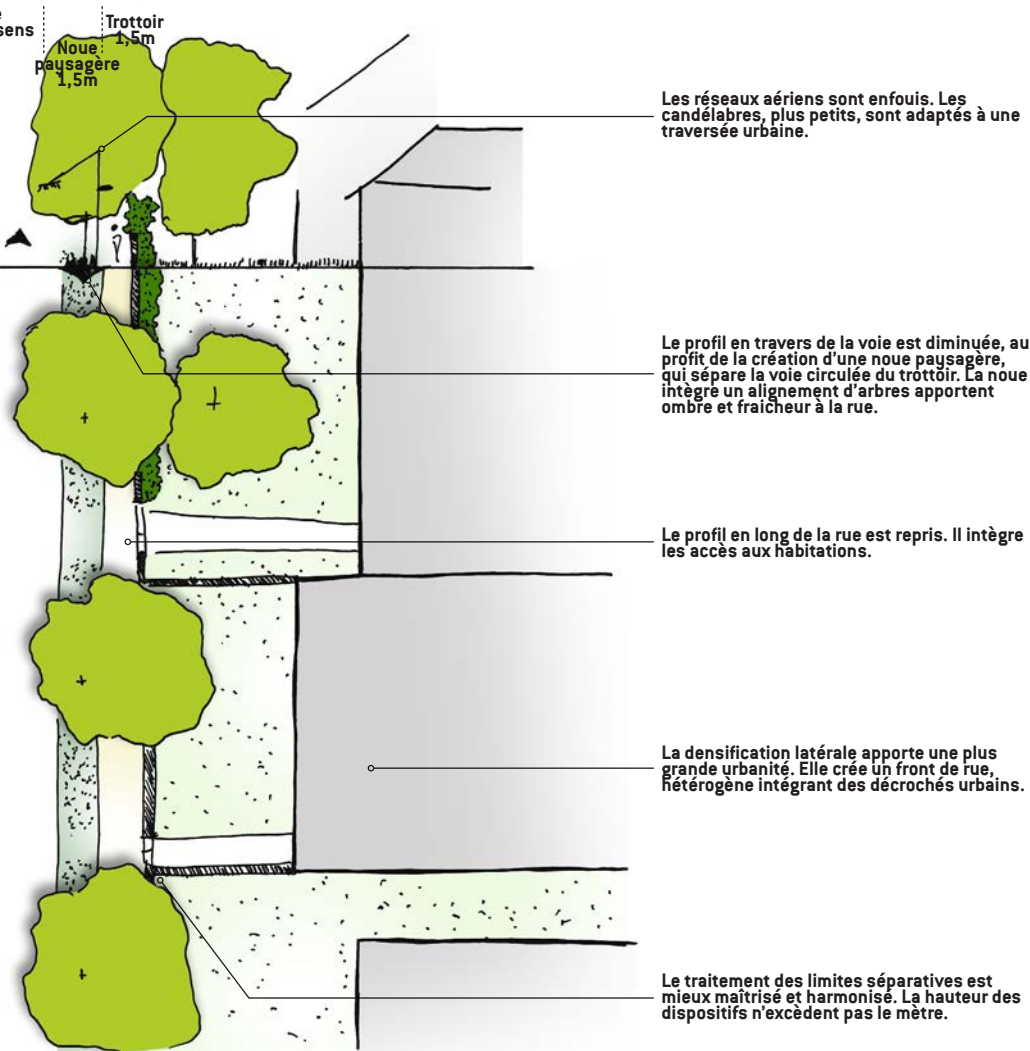
Étude de cas, prescription (Option 1) :

Aménager la traversée urbaine des Martes-d'Artière le long de la RD1093



Étude de cas, prescription (Option 2) :

Aménager la traversée urbaine des Martes-d'Artière le long de la RD1093



2. Tenir compte des divers contextes paysagers lors de projet d'aménagement

Le second volet de l'OAP paysage correspond au traitement de l'urbanisation dans les paysages. Les éléments présentés ci-après permettent de :

- mieux contextualiser le projet au regard des composantes du paysage dans lequel il s'inscrit.
- attirer l'attention sur un certain nombre de problématiques et apporter des réponses par des principes d'insertion urbaine.

Le projet devra alors faire la démonstration de la prise en compte de ces éléments.

Aussi, le territoire de RLV a été découpé en 8 secteurs d'ambiances paysagères homogènes. Si RLV est concerné par 4 unités paysagères distinctes (Chaîne des Puys, Faille et Coteaux de Limagne, Plaine de Limagne et Val d'Allier), ces secteurs correspondent à une trame plus fine de paysages sur lesquels, les projets urbains sont appelés à s'appuyer.

Les 8 secteurs d'ambiance paysagère de RLV

- ▶ Habiter les formes de la ruralité préservée de l'alignement des Puys
- ▶ Vivre la basse montagne du plateau des Dômes
- ▶ Vivre sur le belvédère de la ligne de faille boisée, voir sans être vu
- ▶ L'agglomération de Riom, cœur urbain et articulation entre Limagne et Chaîne des Puys
- ▶ Habiter les coteaux d'agglomération, vivre la pente sans nuire à la qualité paysagère de l'ensemble
- ▶ Vivre la plaine de Limagne des Terres noires
- ▶ Habiter le Val de Morge et ses légères variations topographiques
- ▶ Habiter le basculement vers le Val d'Allier, un petit belvédère sur la Limagne

TENIR COMPTE DES DIVERS CONTEXTES PAYSAGERS LORS DE PROJET D'AMÉNAGEMENT

Unités paysagères régionales

Trame de paysages à l'échelle du territoire

1 La Chaîne des Puy

2 Faille et coteaux de Limagne

3 Grande Limagne

4 Val d'Allier

1a Habiter les formes de la ruralité préservée de l'alignement des Puy

1b Vivre la basse montagne du plateau des Dômes

1c Vivre sur le belvédère de la ligne de faille boisée, voir sans être vu

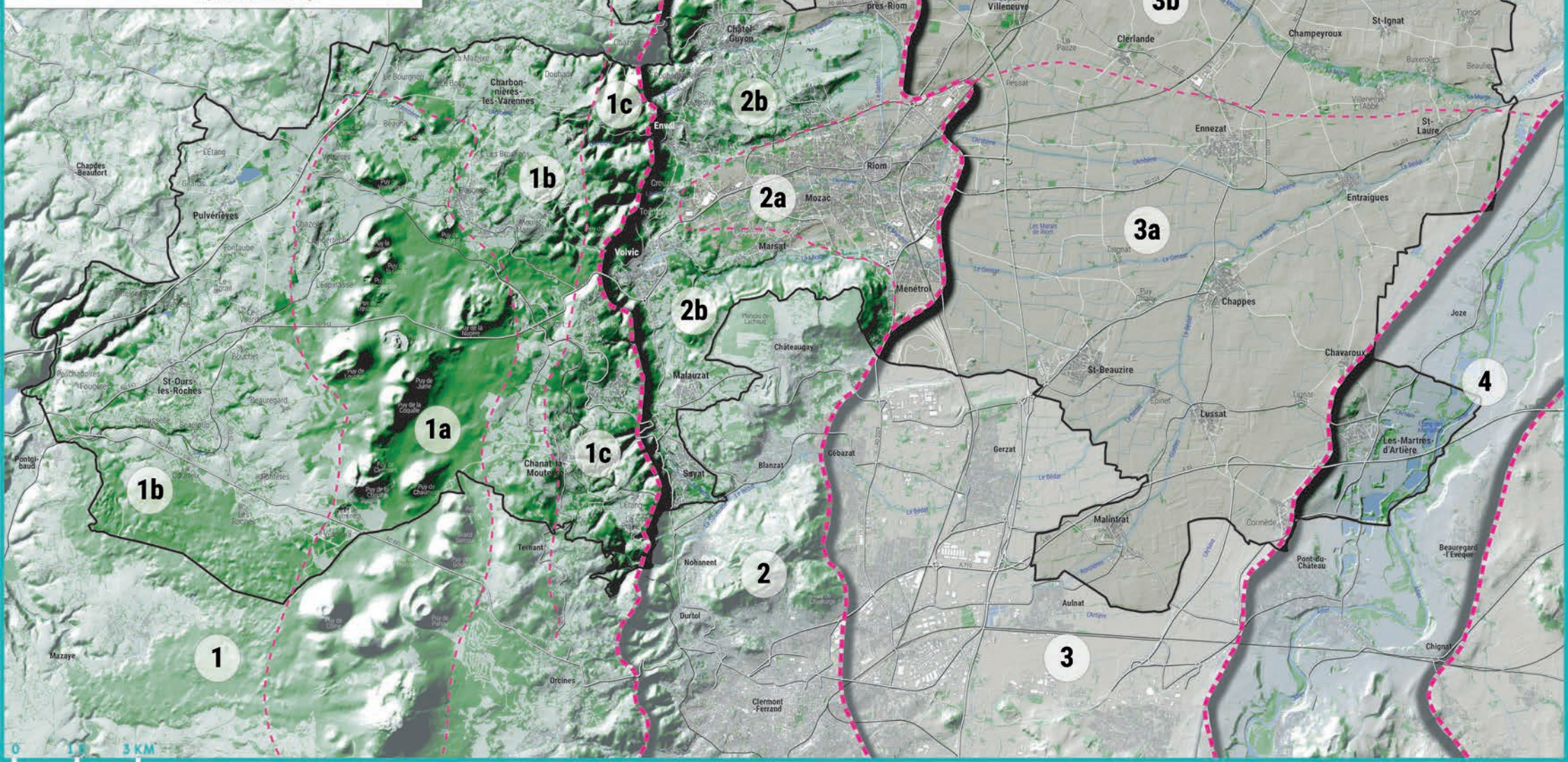
2a L'agglomération de Riom, cœur urbain et articulation entre Limagne & Chaîne des Puy

2b Habiter les coteaux d'agglomération, vivre la pente sans nuire à la qualité paysagère d'ensemble

3a Vivre la plaine de Limagne des terres noires

3b Habiter le val de Morges et ses légères variations topographiques

Habiter le basculement vers le val d'Allier, un petit belvédère sur la Limagne



OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

1a Habiter le bâti vernaculaire préservé de l'alignement des Puys

→ Caractéristiques paysagères de l'insertion du bâti dans ce secteur d'ambiance paysagère



Hameau se devinant en arrière-plan

Hameaux concernés : Beaunit, Verrières, Chazelles, Lambertèche, L'Espinasse

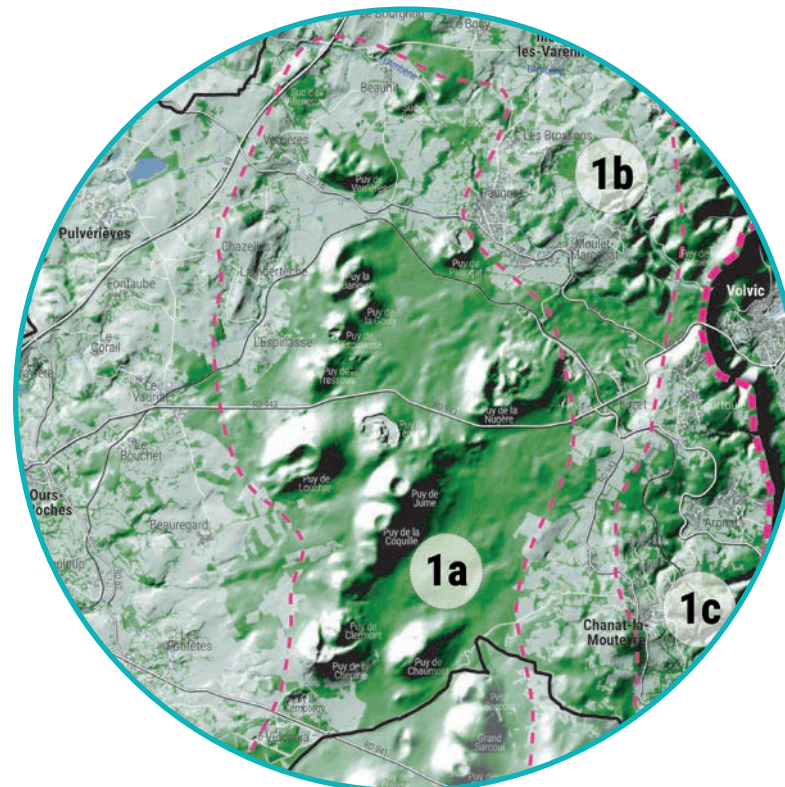
- Les hameaux agricoles apparaissent bien préservés, ils se fondent dans le paysage.
- L'organisation urbaine se fait le long de la route ou au croisement de deux axes.
- L'arrière des jardins fait la transition avec l'espace agricole.
- Les éléments urbains se développent aux pied des Puys, ils apparaissent accrochés aux Puys.

→ Regard critique de l'évolution du traitement du bâti dans les paysages



Urbanisation contemporaine se détachant du noyau historique

- Quelques maisons d'exploitants agricoles se détachent de la forme constituée du hameau.
- Certains bâtiments agricoles apparaissent mal insérés par rapport à la géographie des lieux.



Objectifs de qualité paysagère

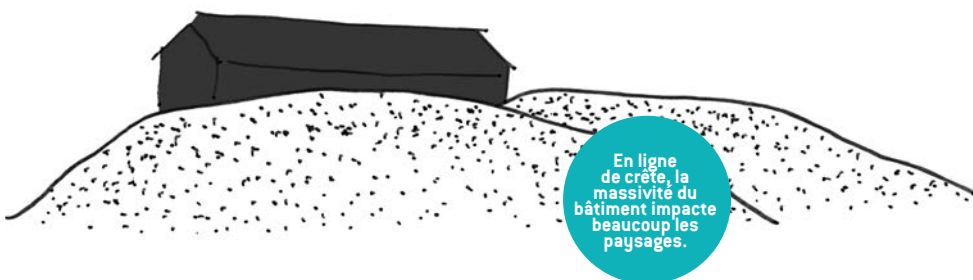


- Préserver les formes héritées du développement urbain rural, les reconnaître comme patrimoine vernaculaire
- Maîtriser les impacts paysagers des extensions et de création de nouveaux bâtiments agricoles

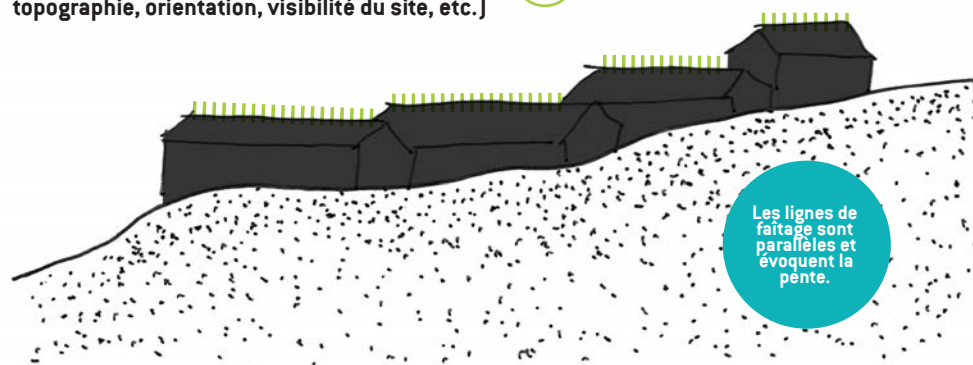


OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

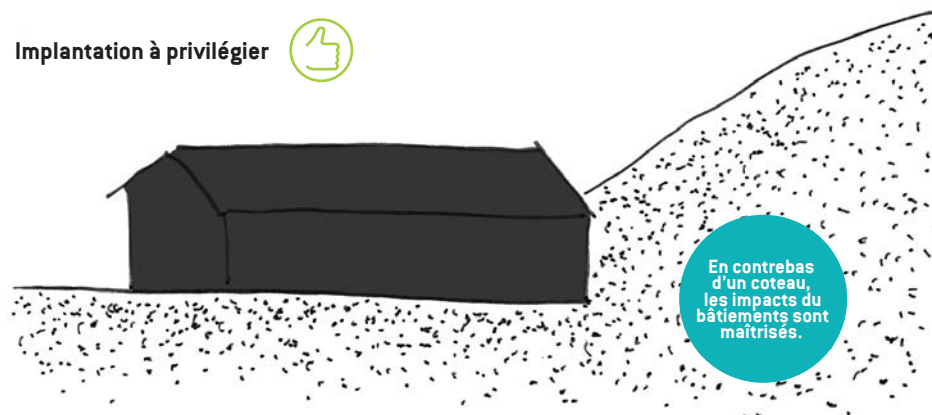
Implantation à éviter



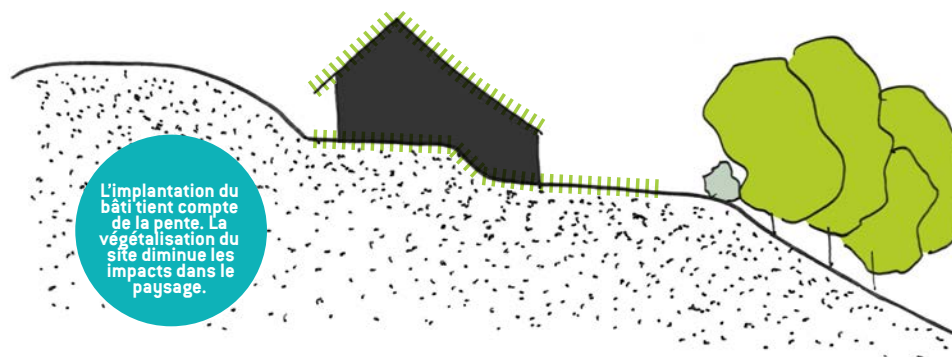
Regrouper le bâti et trouver une logique avec le site (logique d'implantation en lien avec la topographie, orientation, visibilité du site, etc.)



Implantation à privilégier



Insérer le bâti dans la pente et végétaliser les abords



OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

1b Vivre la basse montagne du plateau des Bômes

Communes (hameaux) concernées : Saint-Ours-les-Roches, Pulvérières, Charbonnières-les-Varennes, Paugnat, Moulet-Marcenat

→ Caractéristiques paysagères de l'insertion du bâti dans ce secteur d'ambiance paysagère



Le centre de Charbonnières-les-Varennes entre en relation avec l'Ambène

► L'implantation des constructions se fait dans un maillage bocager qui offre une transition douce entre espace bâti et espace de la campagne.

► Depuis les bourgs, des vues vers les sommets des Puys sont disponibles.

→ Regard critique de l'évolution du traitement du bâti dans les paysages

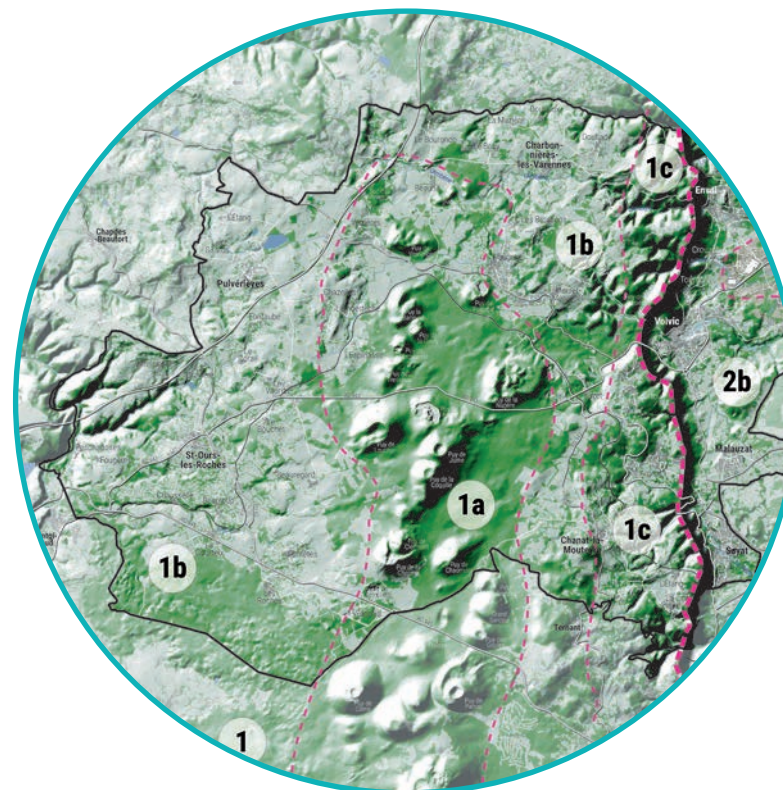


Volumétrie, hétérogénéité de la limite séparative banalisent le paysage

► Les limites séparatives sont très hétérogènes : couleurs, natures, matériaux.

► Les volumétries sont répétitives, elles ne sont pas en adéquation avec la diversité des caractéristiques géographiques.

► Certaines traversées de bourgs sont très distendues (Paugnat, Moulet-Marcenat, St-Ours).



Objectifs de qualité paysagère



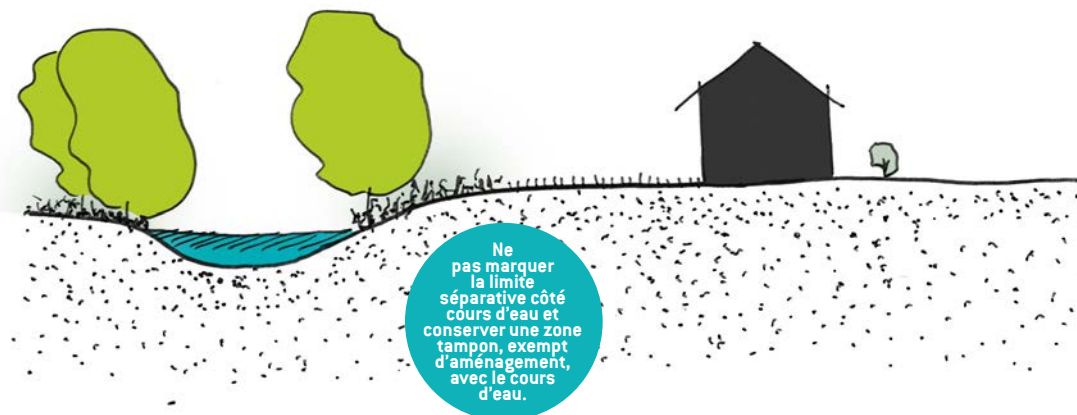
► Implanter le bâti dans des contextes de moindre impact pour les paysages : favoriser les petites situations de coteau local ou de vallons, aux lignes de crêtes

► Maintenir les éléments de composition paysagère actuels : murets, haies bocagères, etc.



OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

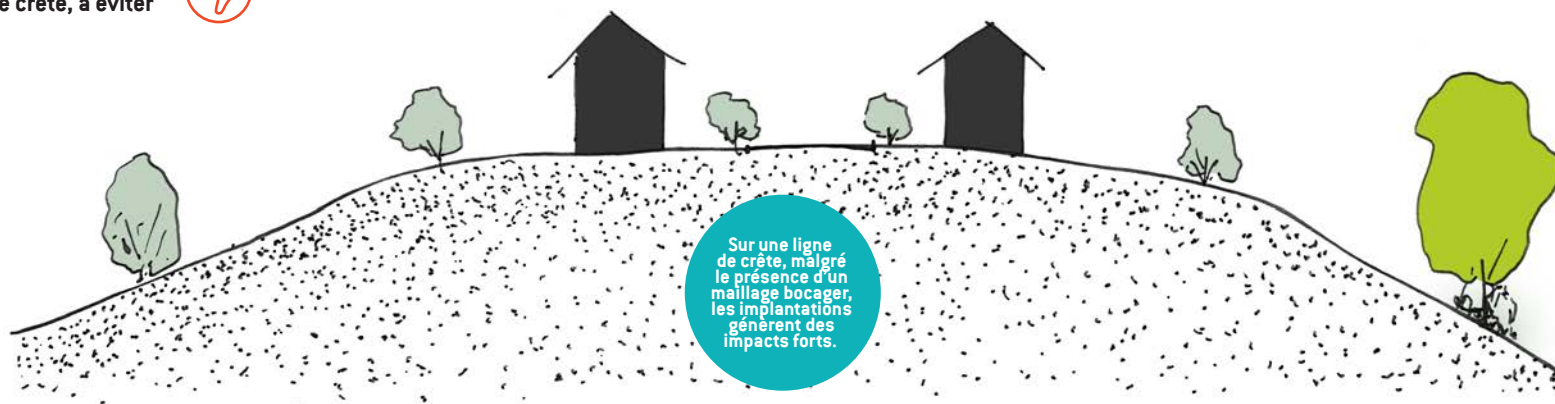
Implantation, à proximité d'un cours d'eau, à privilégier



Implantation, sur un petit coteau, à privilégier



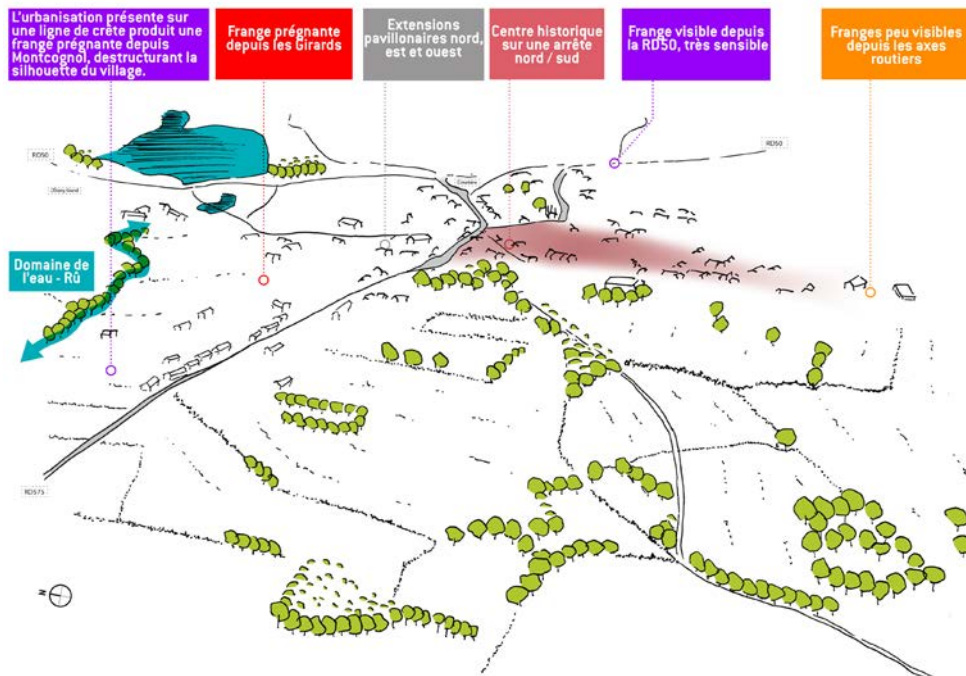
Implantation, sur une ligne de crête, à éviter



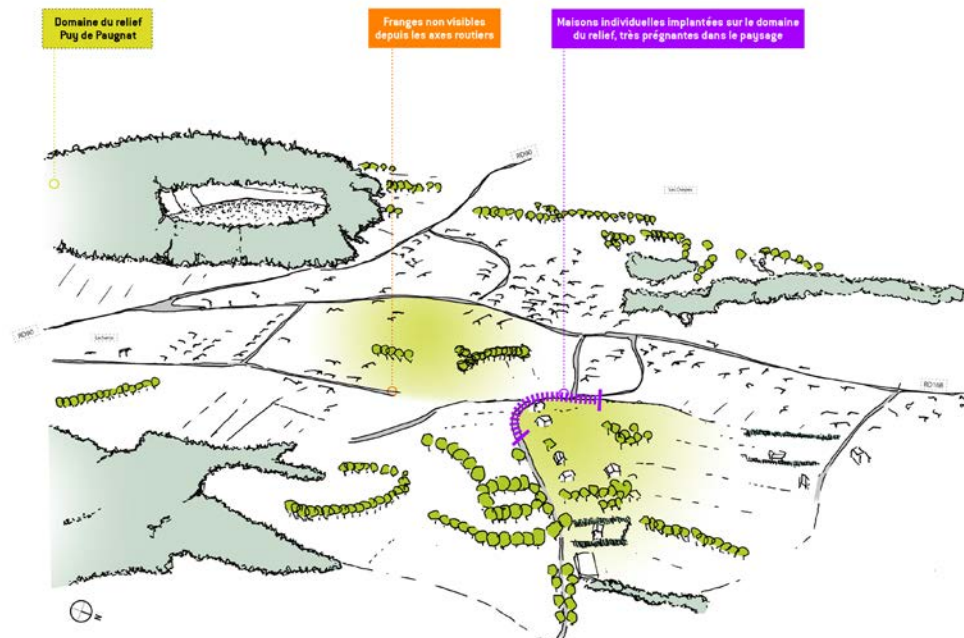
OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

Études des sensibilités
paysagères liées au relief:

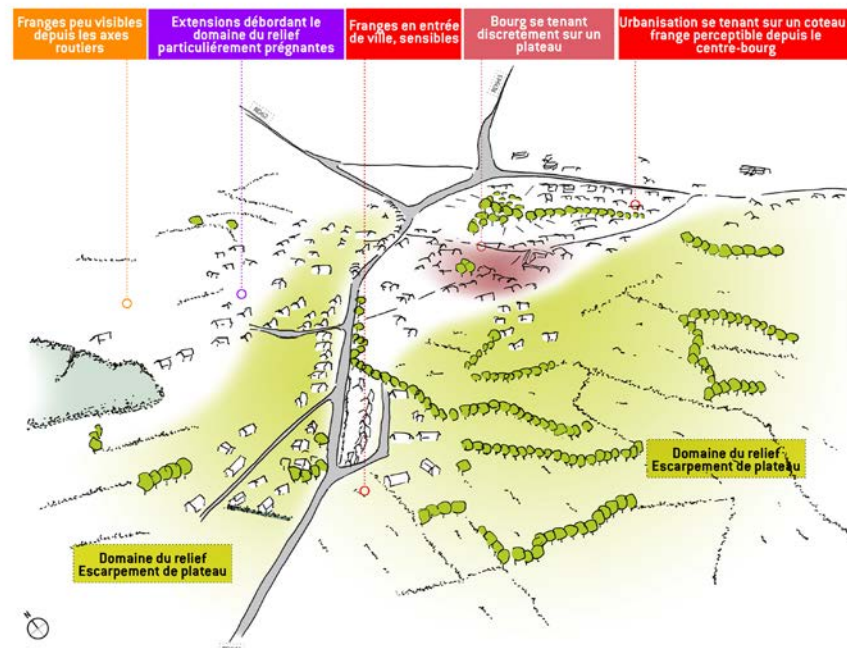
Pulvérières



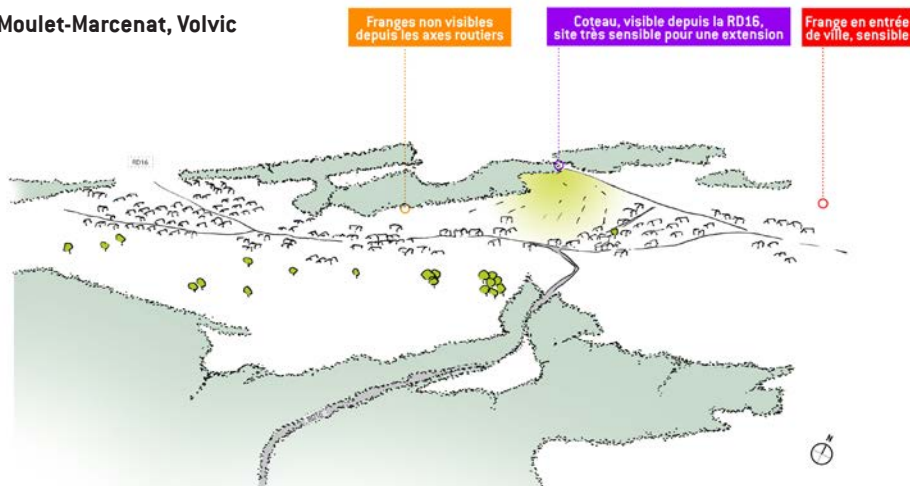
Pagnat, Charbonnières-les-Varennes



St-Ours-les-Roches



Moulet-Marcenat, Volvic



OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

1c Vivre sur le belvédère de la ligne de faille boisée, voir sans être vu

Communes concernées : Chanat-la-Mouteyre, La Piale, l'Étang, Argnat, Tourtoule

→ Caractéristiques paysagères de l'insertion du bâti dans ce secteur d'ambiance paysagère



La discrétion de l'implantation bâtie et la relation à la géographie génèrent des petites silhouettes urbaines.

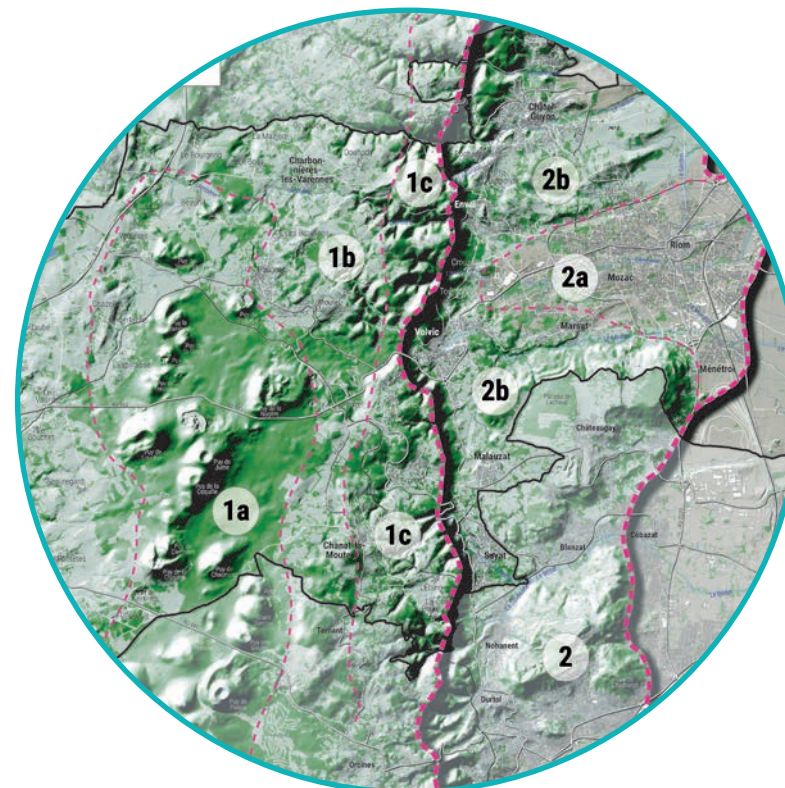
- L'implantation des constructions se fait en belvédère sur la plaine de la Limagne, tout en restant discret dans le paysage. Les constructions ne sont pas visibles en contrebas.
- L'espace de respiration avec le grand paysage permet la création de discrètes silhouettes urbaines.

→ Regard critique de l'évolution du traitement du bâti dans les paysages



Les extensions sont répétitives, mais leur impact reste cependant maîtrisé vis-à-vis de la ligne de faille.

- Les volumétries sont répétitives, elles ne sont pas en adéquation avec la diversité des caractéristiques géographiques.



Objectifs de qualité paysagère



- Promouvoir un tissu urbain lâche ou en recul de l'espace public, offrant des possibilités d'appréhension du grand paysage
- Préserver des perméabilités dans l'urbanisation pour offrir des vues depuis les espaces publics sur la plaine de Limagne



Études des sensibilités
paysagères liées au relief à
Chanat-la Mouteyre

Extensions pavillonnaires
intégrées au domaine du relief

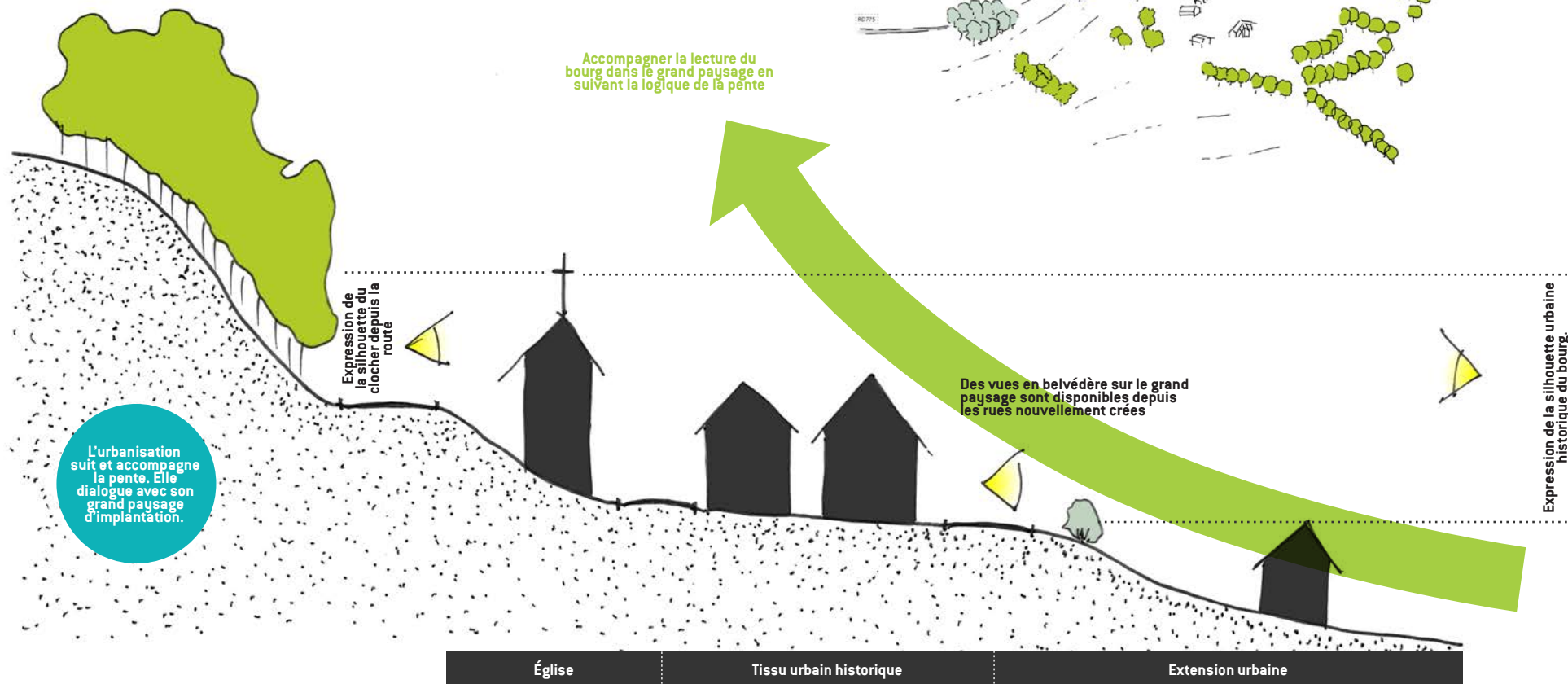
Centre historique occupant un site
géographique et générant une
silhouette urbaine

Urbanisation en hauteur dont les
franges sont peu visibles depuis
les axes routiers

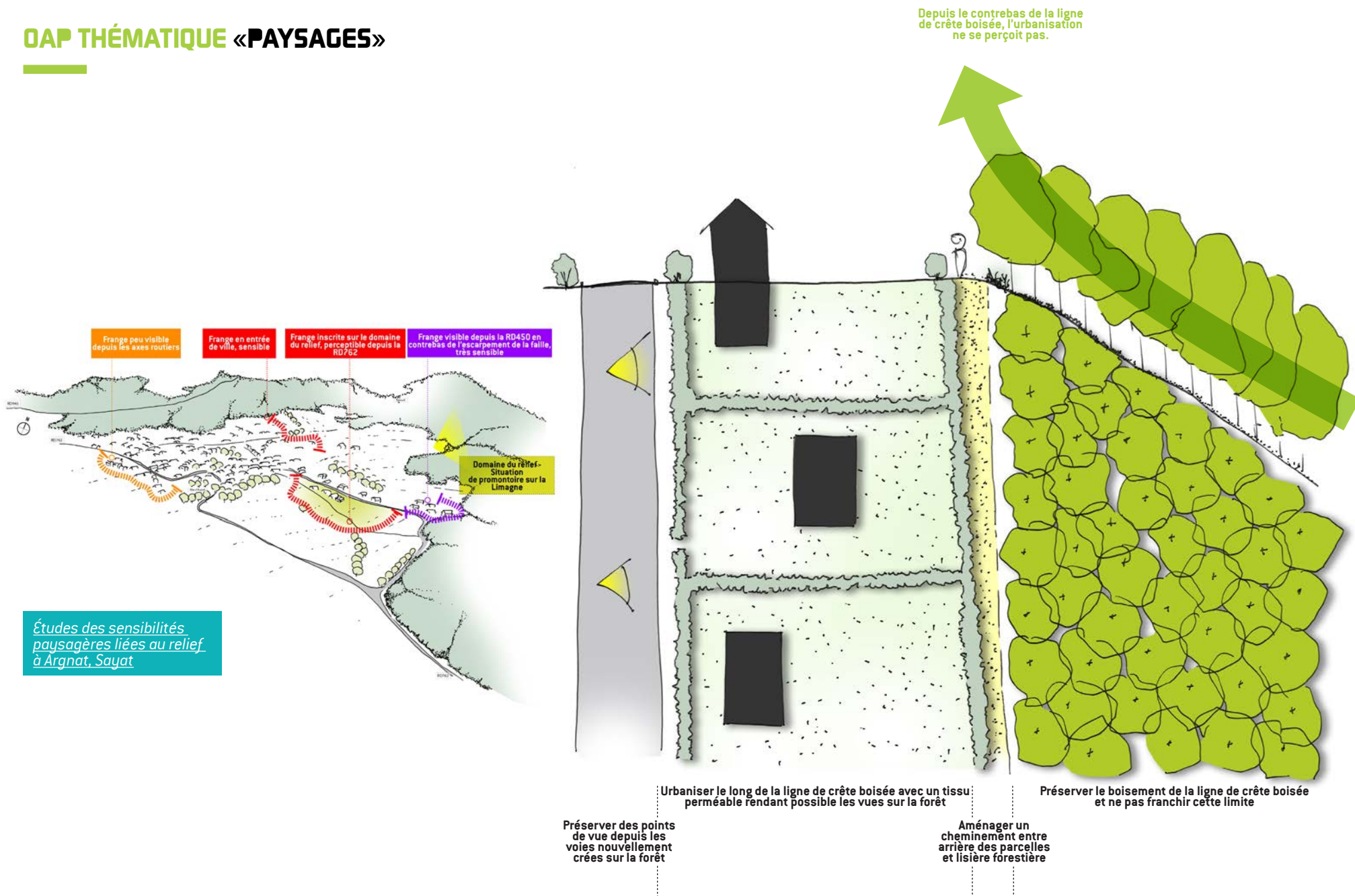
Urbanisation disparate peu
impactante dans le paysage



Accompagner la lecture du
bourg dans le grand paysage en
suivant la logique de la pente



OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»



OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

2a L'agglomération de Riom, cœur urbain et articulation entre Limagne et Chaîne des Puys

Communes concernées : Riom, Ménétrol, Mozac, Marsat

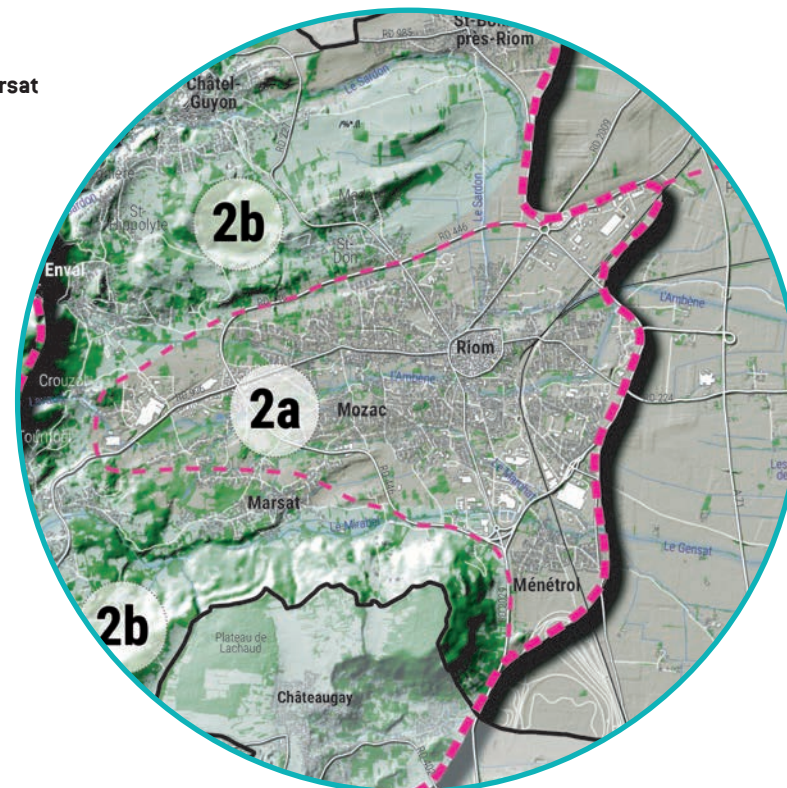
→ Caractéristiques paysagères de l'insertion du bâti dans ce secteur d'ambiance paysagère



Le cœur d'agglomération est organisé vers le clocher de la basilique de Riom.

► Le contexte principal est une plaine. De fait, l'identification à la géographie et au paysage passe plus par le domaine de l'eau que par le domaine du relief.

► Le cœur de Riom est installé sur un promontoire, c'est un élément distinctif dans le grand paysage.



→ Regard critique de l'évolution du traitement du bâti dans les paysages



La place de la nature et la relation avec le domaine de l'eau reste discrète.

► L'urbanisation se développe fortement et de manière tentaculaire, elle ne donne plus à lire le domaine de l'eau et les caractéristiques patrimoniales.

► L'urbanisation linéaire le long des routes produit des entrées et des traversées de ville distendues.

► La nature en ville est très peu présente.

Objectifs de qualité paysagère

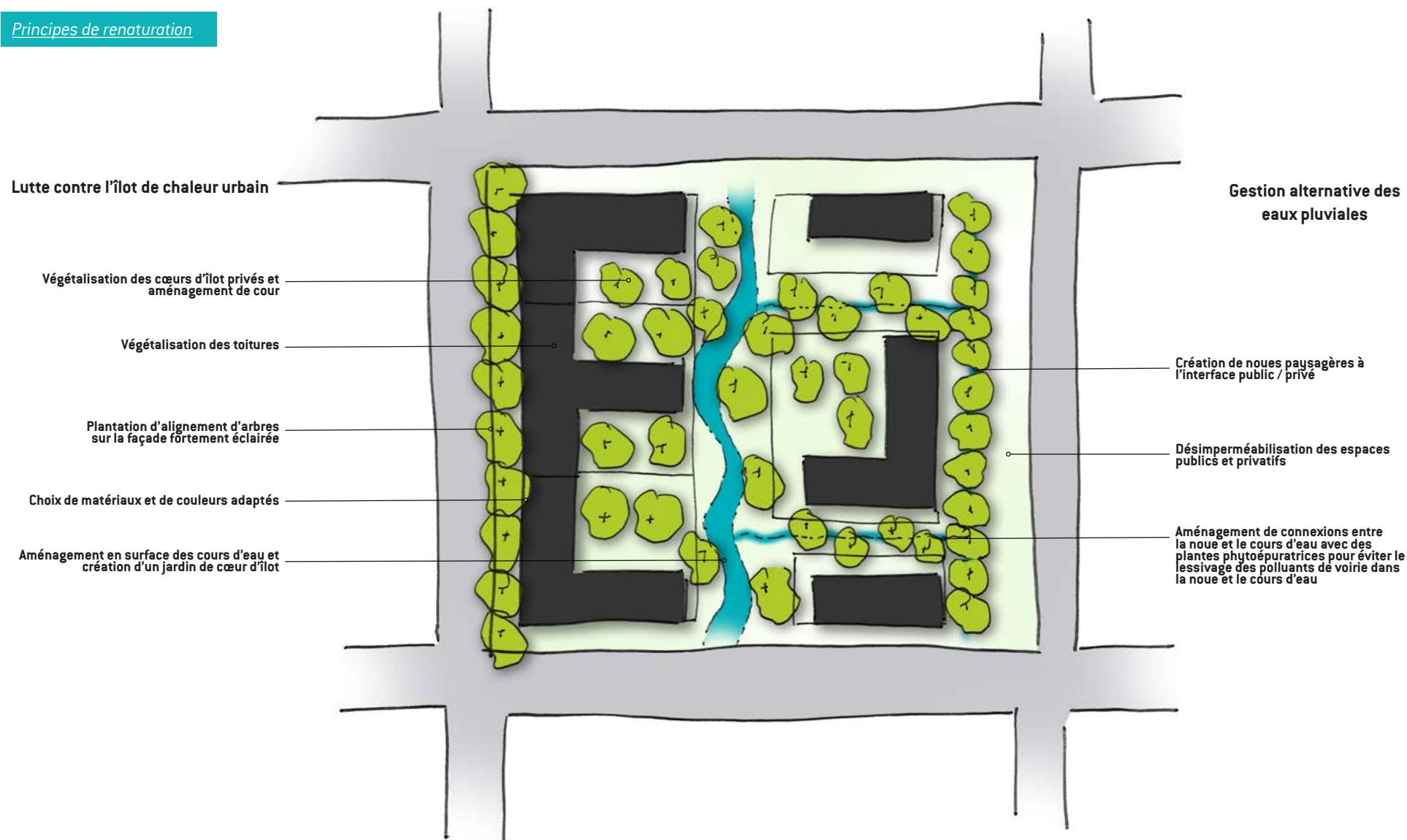


► Garantir une densification qui intègre des espaces de nature et une meilleure lisibilité et visibilité du domaine de l'eau

► Préserver la lisibilité du cœur de ville de Riom : un point haut et des pénétrantes qui convergent

OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

Principes de renaturation



OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

2b Habiter les coteaux d'agglomération, vivre la pente sans nuire à la qualité paysagère de l'ensemble

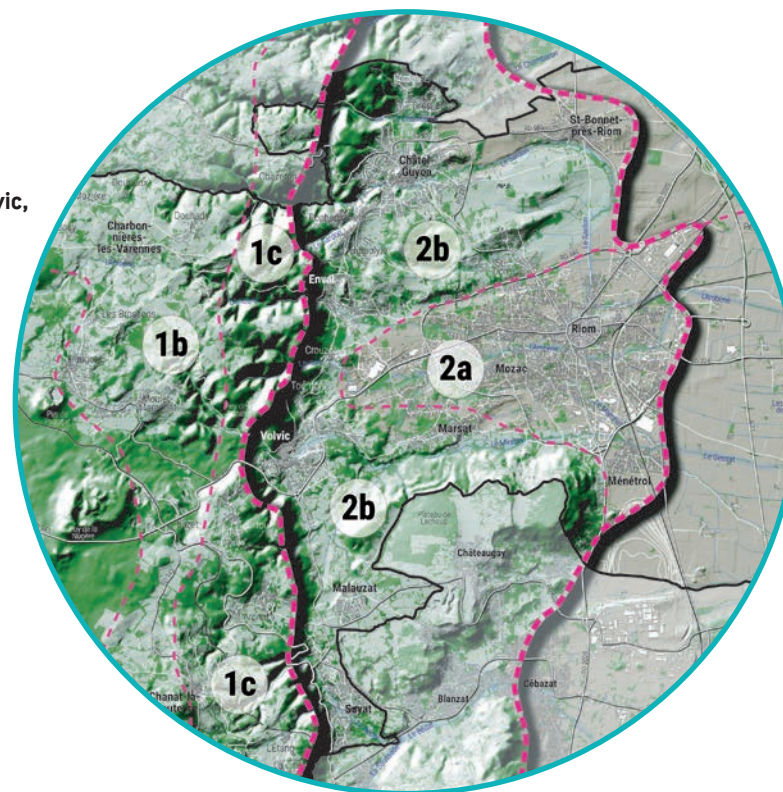
→ Caractéristiques paysagères de l'insertion du bâti dans ce secteur d'ambiance paysagère



Historiquement, les bâtiments suivaient les lignes de relief.

Communes concernées : Malauzat, Sayat, Volvic, Enval, Châtel-Guyon, St-Bonnet-Près-Riom

- La situation de coteau, qui offre des vues sur la plaine de la Limagne, est très favorable à l'implantation du bâti.
- Les bourgs et les hameaux s'égrènent au même niveau du coteau et sont reliés par une route.



→ Regard critique de l'évolution du traitement du bâti dans les paysages



Les constructions ne sont pas adaptées au contexte de pente, elles génèrent de forts impacts.

- Les constructions sont inadaptées par rapport à la pente, elles provoquent des impacts paysagers importants : mur de confortement, exhaussement des constructions, etc.
- L'accès à la vue est privatisé.

Objectifs de qualité paysagère



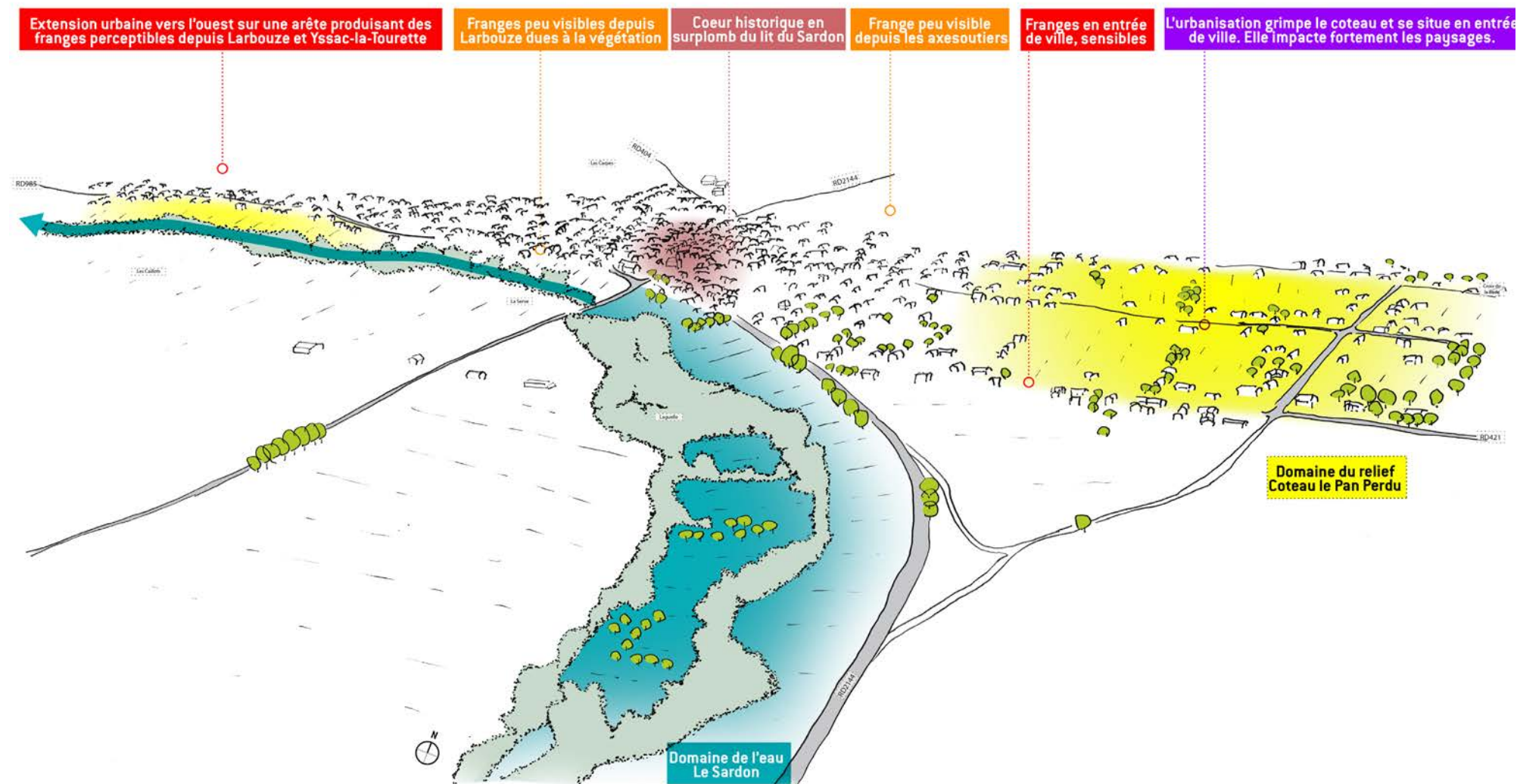
- Respecter la pente comme un bien fondé et une ressource au projet urbain et architectural
- Produire des formes urbaines spécifiques à la pente, conforme aux risques, ne dénaturant pas la situation de coteau
- Limiter les affouillements et la présence de murs de confortement
- Garantir les vues dans l'urbanisation et depuis les espaces publics



OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

Études des sensibilités paysagères liées au relief

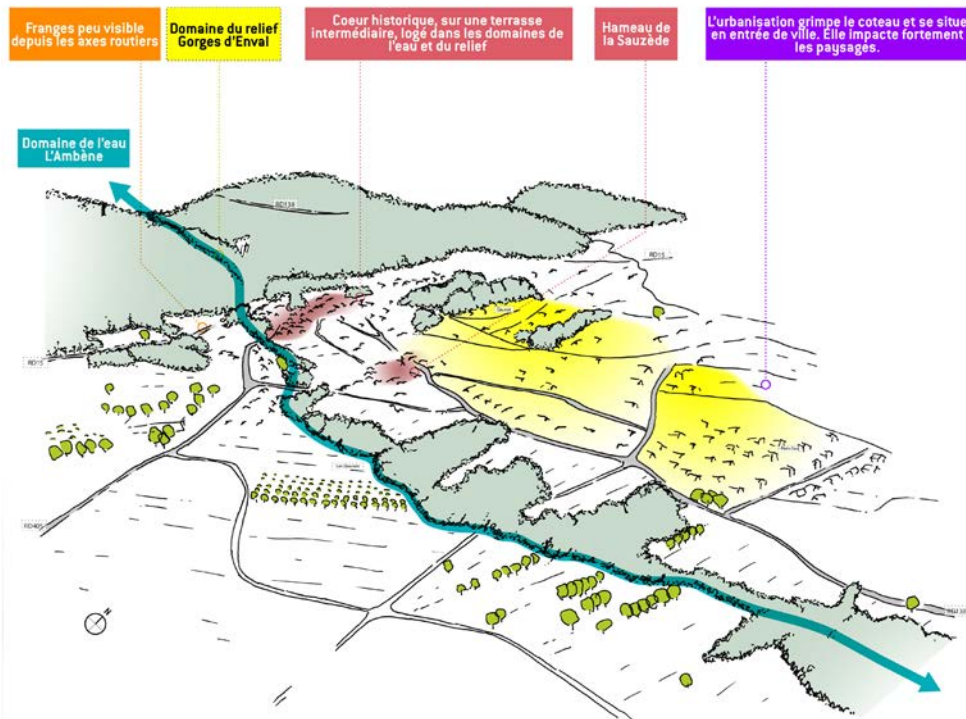
St-Bonnet-Près-Riom



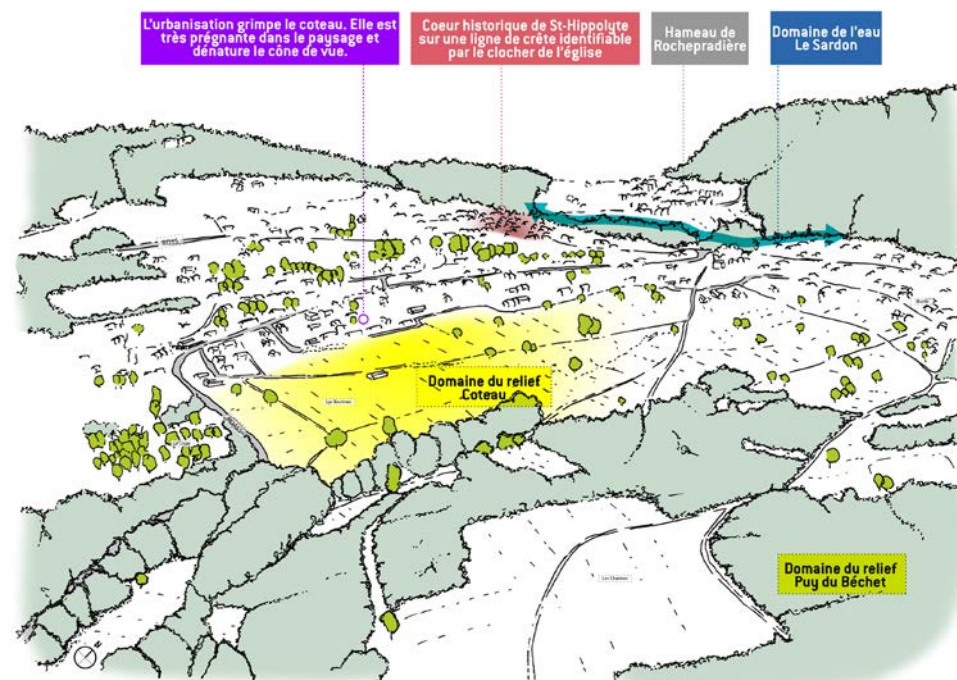
OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

Études des sensibilités paysagères liées au relief

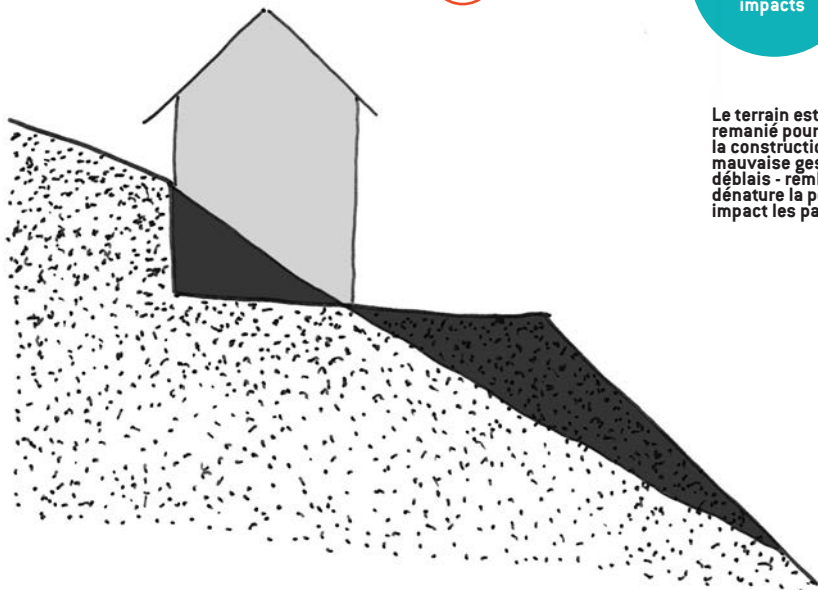
Enval



St-Hippolyte, Châtel-Guyon



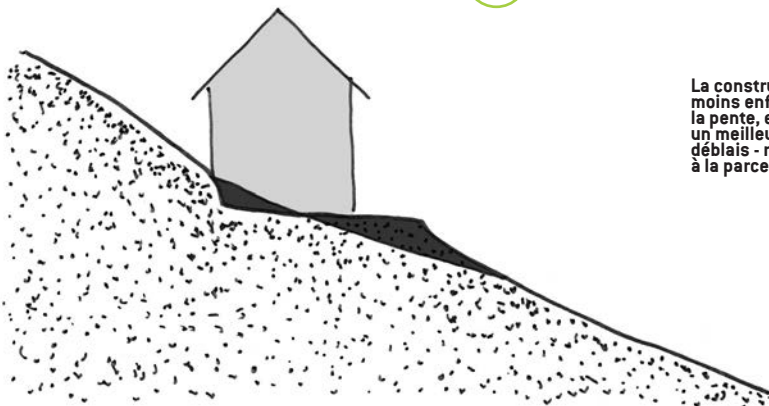
Gestion des déblais - remblais, à éviter



Gérer les déblais et remblais pour minimiser les impacts

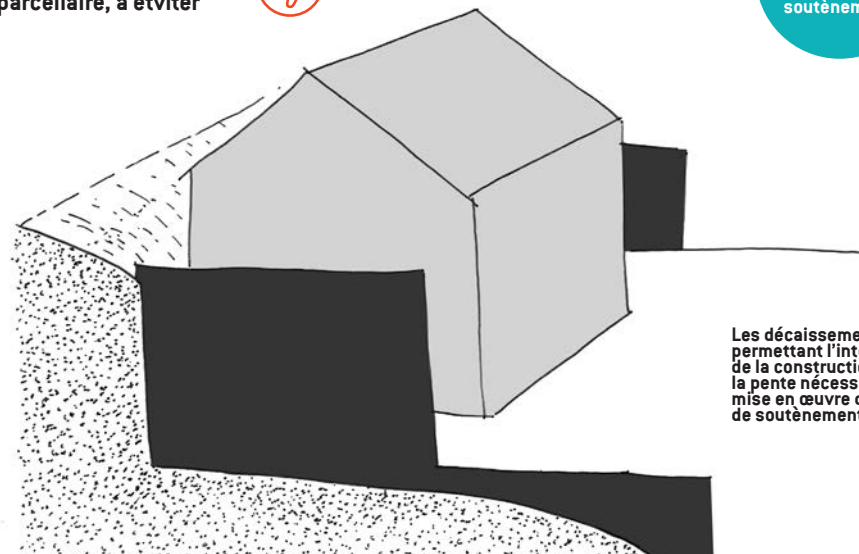
Le terrain est très remanié pour installer la construction. La mauvaise gestion des déblais - remblais dénature la pente et impact les paysages.

Gestion des déblais - remblais, à privilégier



La construction est moins enfoncée dans la pente, elle génère un meilleur équilibre déblais - remblais, géré à la parcelle.

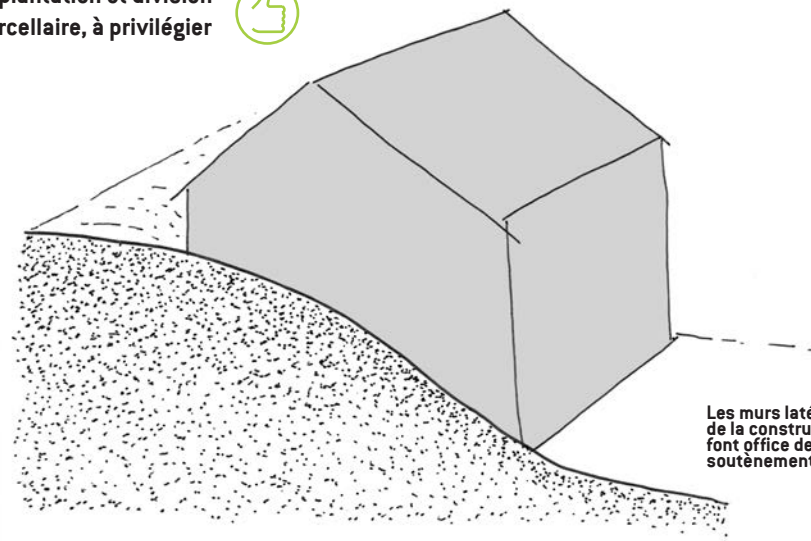
Implantation et division parcellaire, à éviter



S'insérer dans la pente et éviter l'utilisation de murs de soutènement

Les décaissements permettant l'intégration de la construction dans la pente nécessite la mise en œuvre de murs de soutènement.

Implantation et division parcellaire, à privilégier



Les murs latéraux de la construction font office de mur de soutènement.

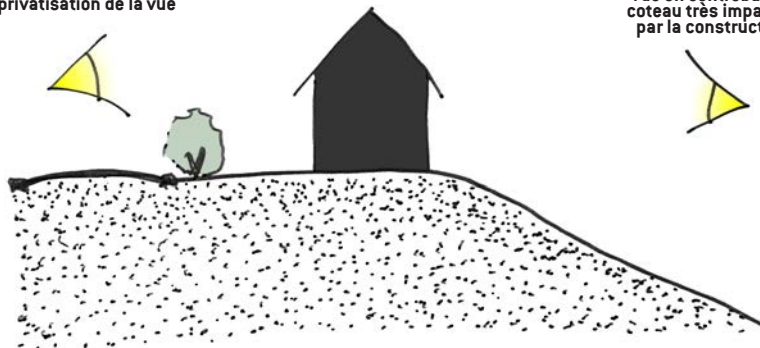
OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

Insertion par rapport à la pente, à éviter



Vue en belvédère
bloquée par la
construction :
privatisation de la vue

Vue en contrebas du
coteau très impactée
par la construction

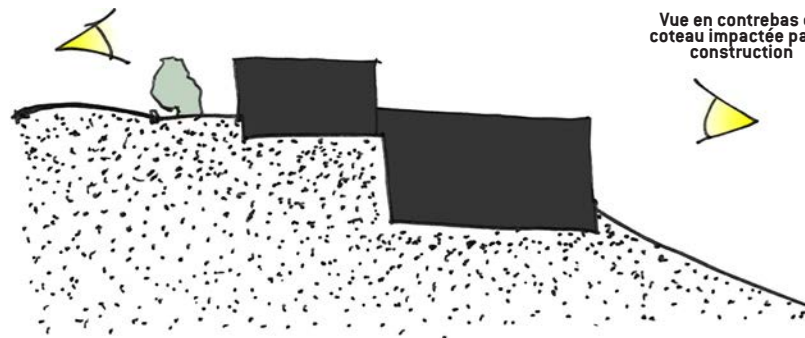


Insertion par rapport à la pente, à privilégier



Vue en belvédère
bloquée par la
construction :
privatisation de la vue

Vue en contrebas du
coteau impactée par la
construction



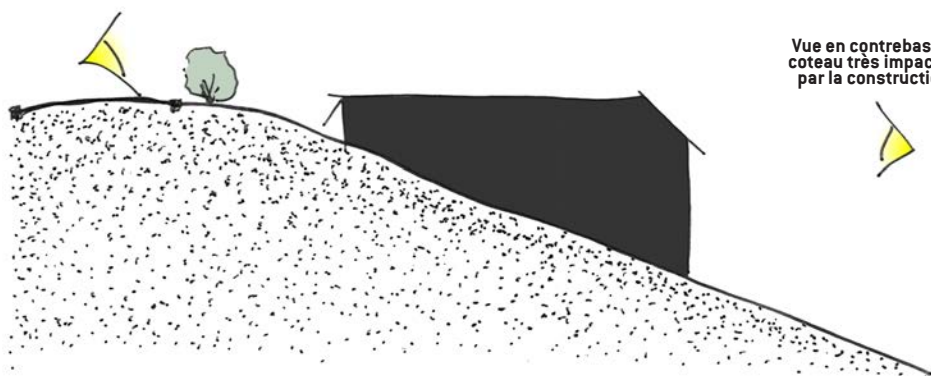
Chercher
la meilleure
implantation
pour maîtriser les
impacts depuis
le haut et le
contrebas du
coteau

Insertion par rapport à la pente, à privilégier



Vue en belvédère
non bloquée par la
construction

Vue en contrebas du
coteau très impactée
par la construction

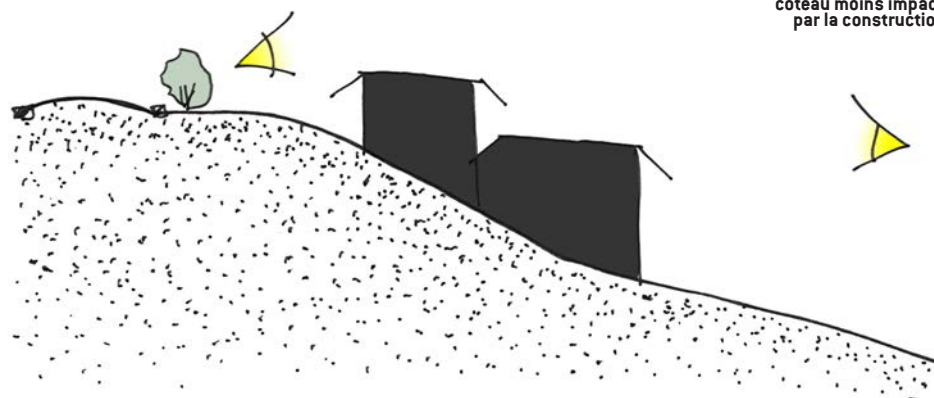


Insertion par rapport à la pente, à privilégier



Vue en belvédère
non bloquée par la
construction

Vue en contrebas du
coteau moins impactée
par la construction



OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

3a Vivre la plaine de Limagne des Terres noires

Communes concernées : Ennezat, Entraigues, St-Laure, St-Beauzire, Lussat, Chappes, Malintrat

→ Caractéristiques paysagères de l'insertion du bâti dans ce secteur d'ambiance paysagère



Les pénétrantes dégagent des vues sur les clochers.

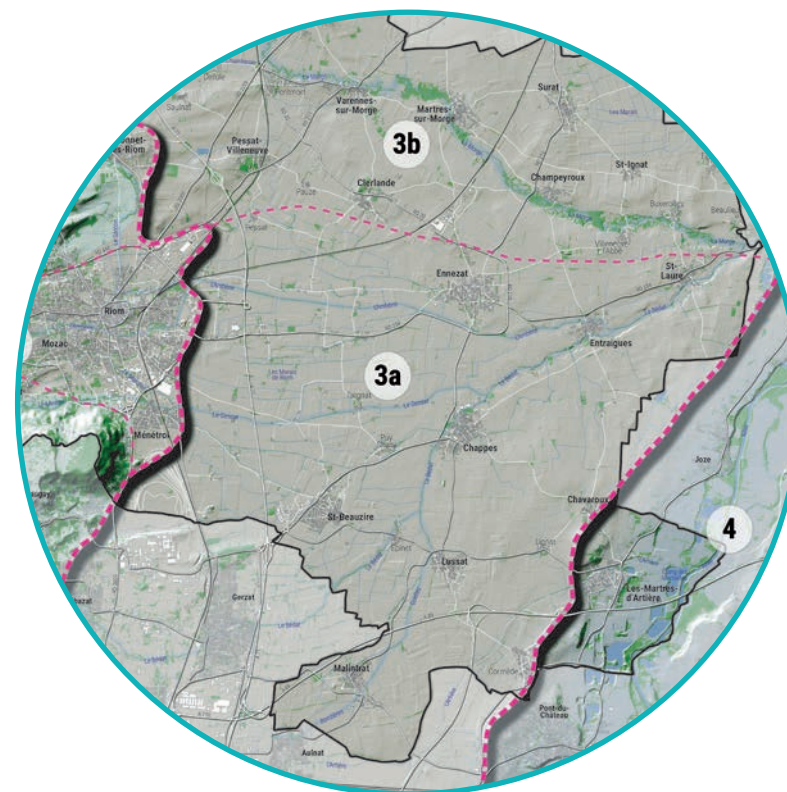
► Les bourgs et hameaux s'égrènent dans un contexte de plaine, ils se signifient dans le lointain par leur clocher.

→ Regard critique de l'évolution du traitement du bâti dans les paysages



Les franges avec l'agriculture sont abruptes.

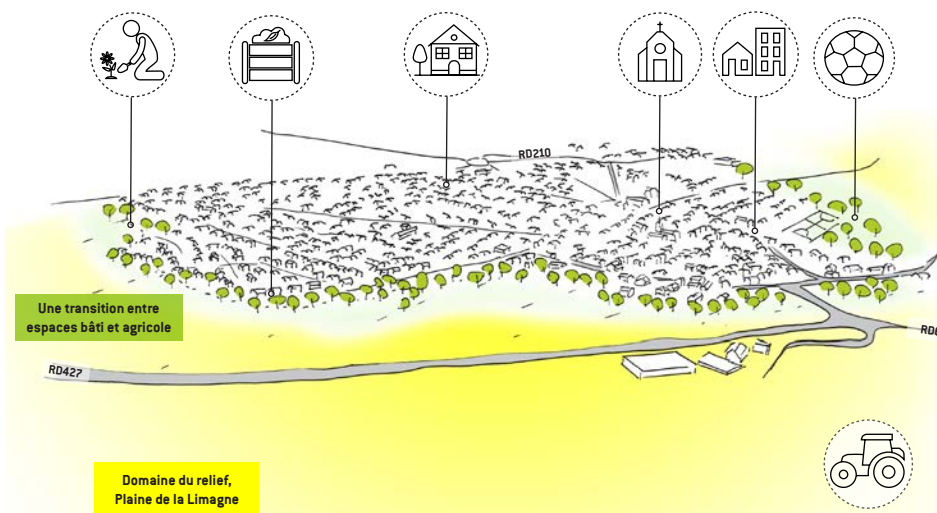
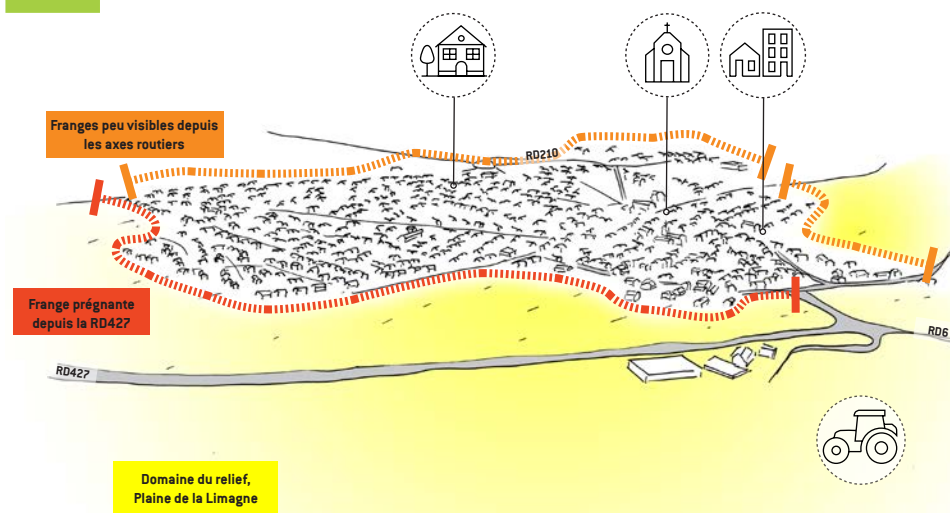
► En progressant sur les terres agricoles, l'urbanisation génère des franges brutes avec l'agriculture.



Objectifs de qualité paysagère



- Conserver le rapport d'échelle caractéristique de la Limagne : un tissu bâti n'entrant pas en concurrence avec le clocher qui reste un point repère
- Aménager des entrées de ville de qualité générant des franges douces avec le paysage
- Prévoir une interface milieu urbain et agricole, support d'usages quotidiens pour les habitants



OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

3b Habiter le Val de Morge et ses légères variations topographiques

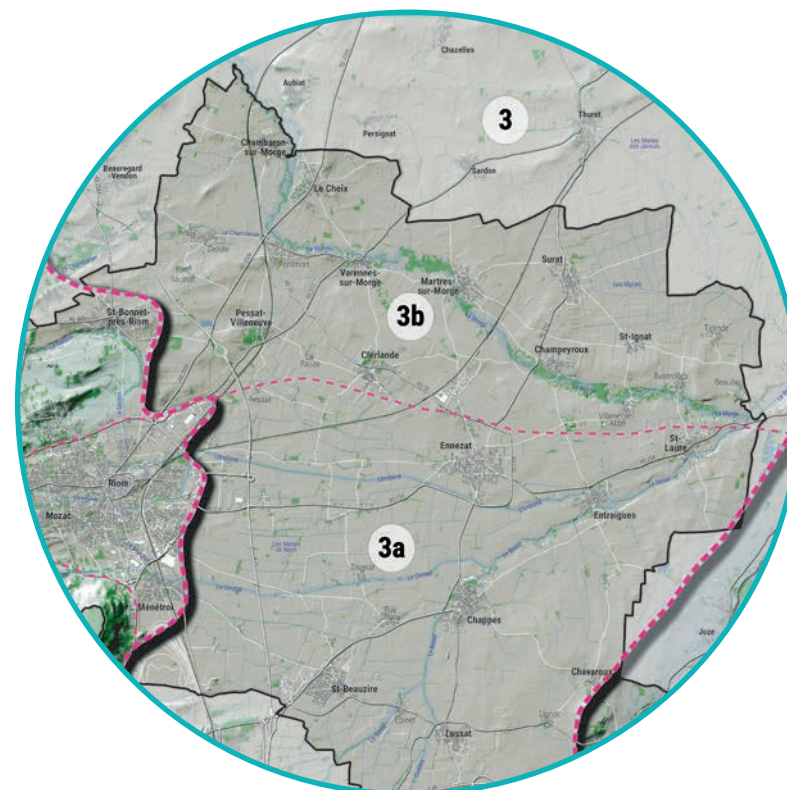
Communes concernées : Chambaron-sur-Morge, Le-Chaix-sur-Morge, Varennes-sur-Morge, Martres-sur-Morges, Pessat-Villeeneuve, St-Ignat

→ Caractéristiques paysagères de l'insertion du bâti dans ce secteur d'ambiance paysagère



Les bourgs peuvent être en relation avec la Morge.

- Le contexte est majoritairement une plaine, mais les légères variations topographiques qui apportent une diversité paysagère.
- Généralement, le bourg s'installe en promontoire sur un point haut ou en retrait par rapport à l'eau.



→ Regard critique de l'évolution du traitement du bâti dans les paysages



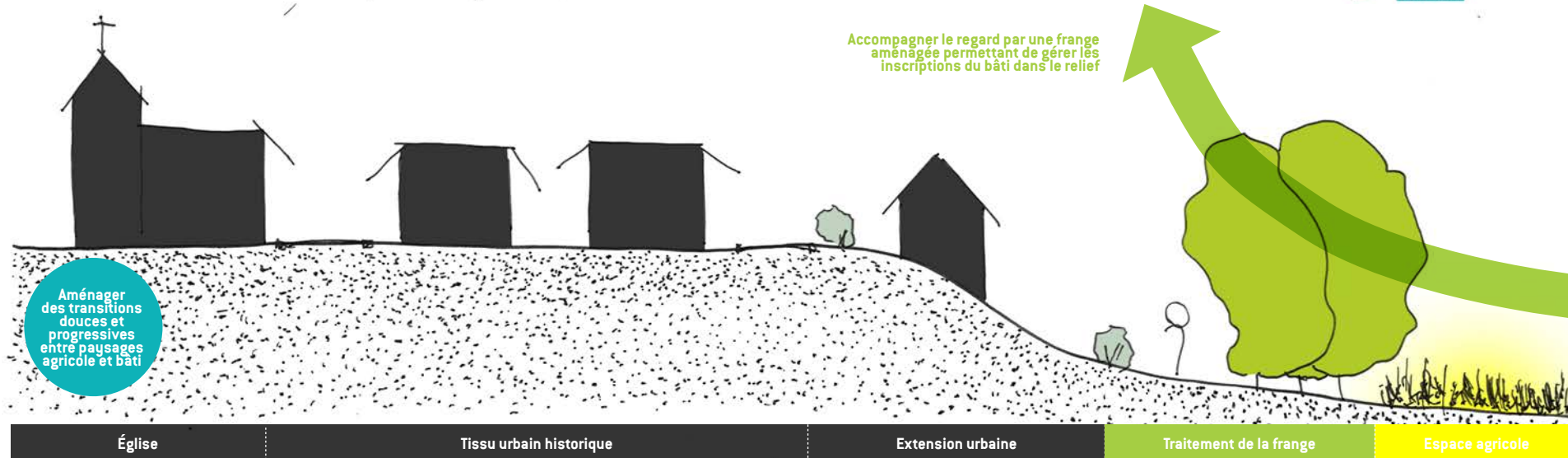
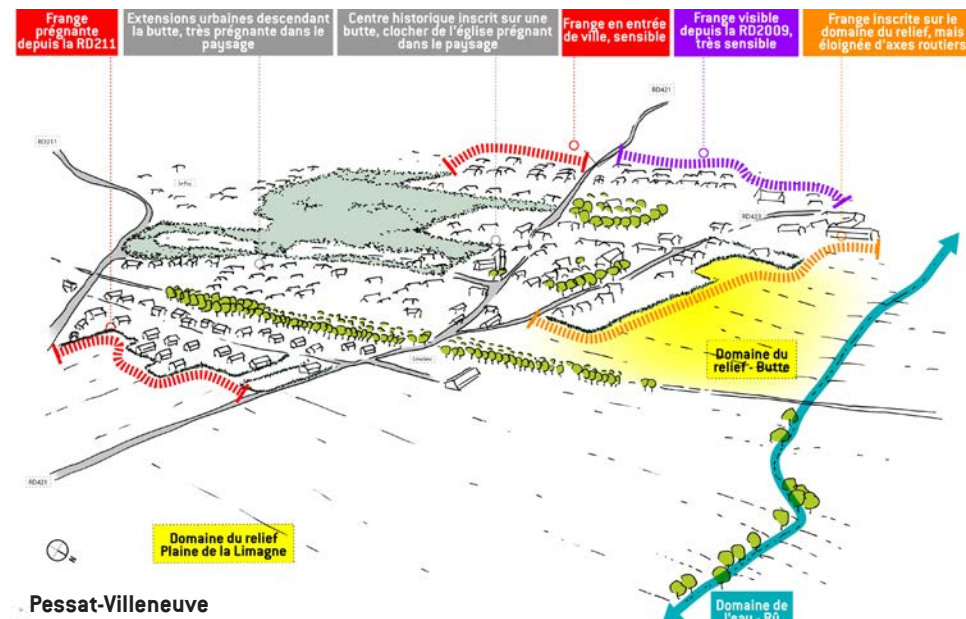
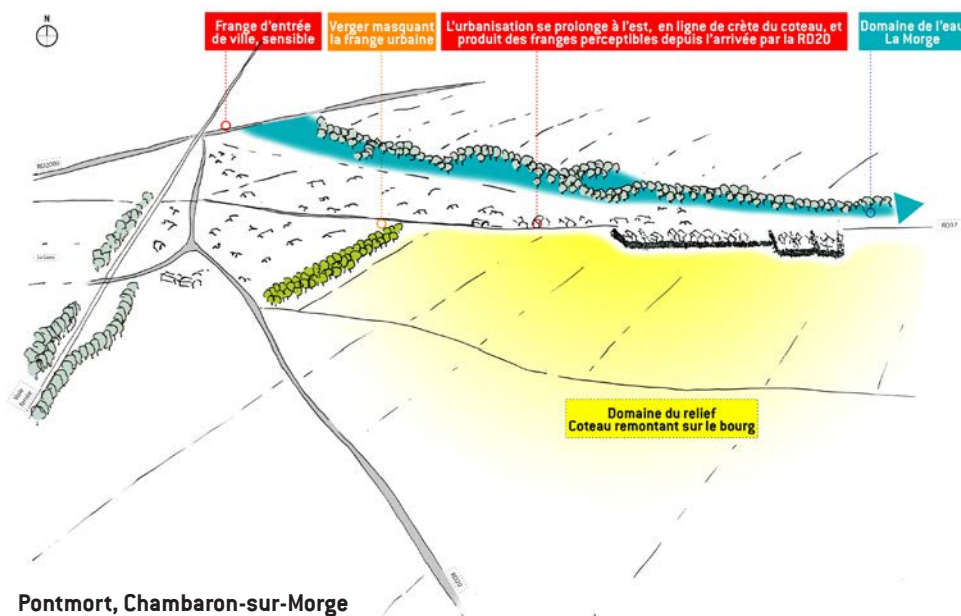
Les extensions suivent les lignes de relief et sont impactantes.

- Les implantations bâties sur les légères variations topographique sont très impactantes dans un contexte de plaine.
- Les extensions n'offrent pas de relation à l'eau.

Objectifs de qualifié paysagère



- Reconquérir les franges sensibles ayant des impacts pour les paysages
- Aménager les franges urbaines avec l'eau en préservant une zone tampon dans les fonds de parcelle



OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

4 Habiter le basculement vers le Val d'Allier, un petit belvédère sur la Limagne

Communes concernées : Chavaroux, Les Martres-d'Artières

→ Caractéristiques paysagères de l'insertion du bâti dans ce secteur d'ambiance paysagère

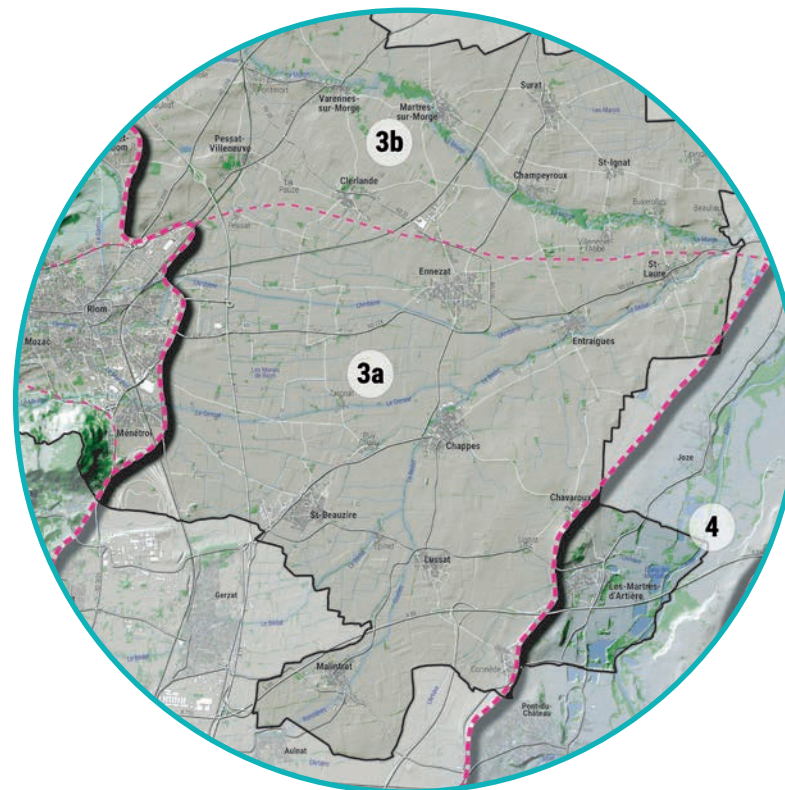


► De légers reliefs forment et signifient le basculement de la plaine de la Limagne vers le val d'Allier.

→ Regard critique de l'évolution du traitement du bâti dans les paysages



► L'urbanisation remonte les reliefs et perturbe la lecture du phénomène de bascule vers le val d'Allier.



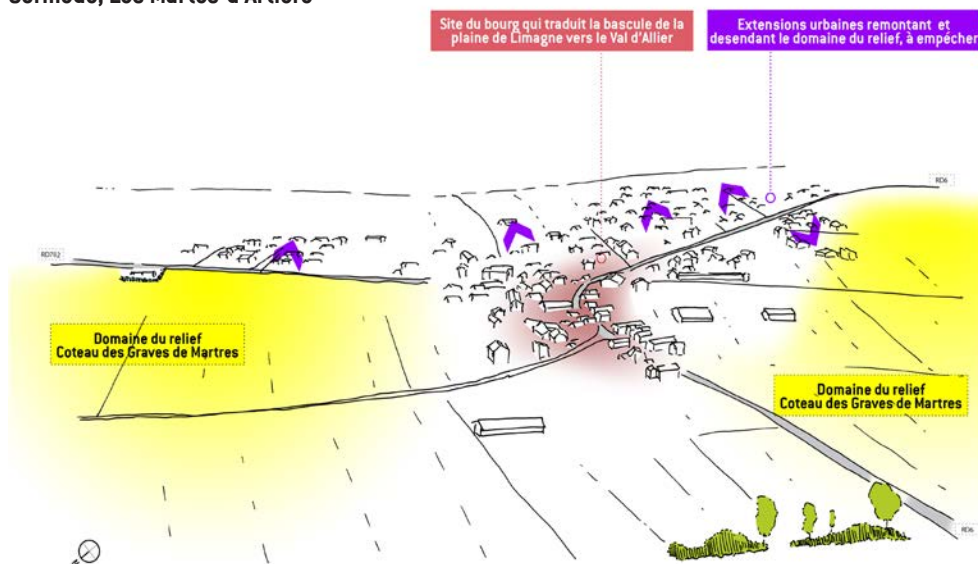
Objectifs de
qualité paysagère



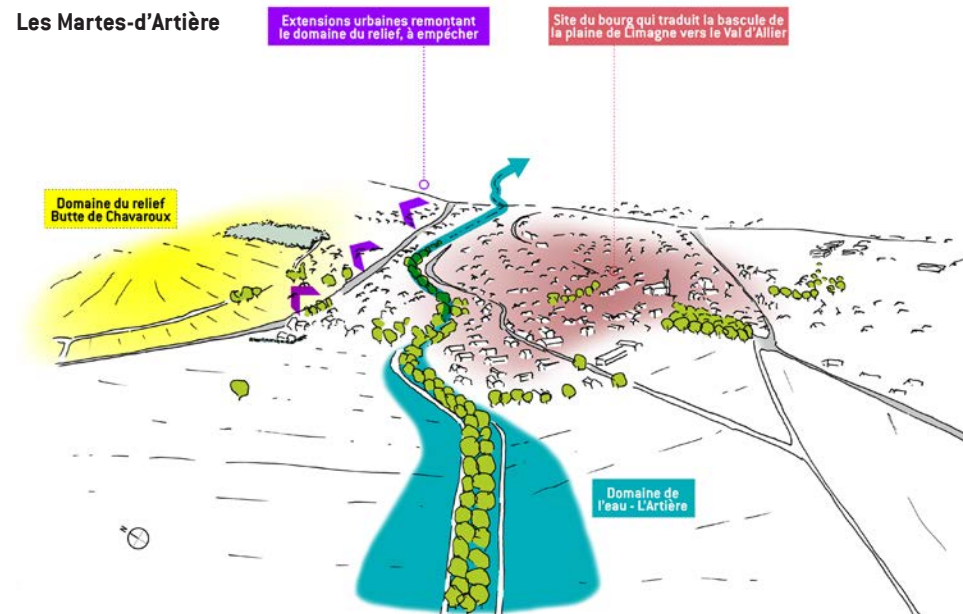
► Empêcher les constructions de remonter le coteau

OAP THÉMATIQUE «PAYSAGES»

Cormède, Les Martes-d'Artière



Les Martes-d'Artière



Glossaire & Définitions des concepts

Continuités écologiques : il s'agit de l'ensemble constitué par les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. (INPN-MNHN)

Corridors écologiques : Voies de déplacements entre réservoirs pour les déplacements quotidiens, la dispersion et la migration des individus. (INPN-MNHN)

Domaine de l'eau, du relief : « le domaine d'appartenance définit l'unité spatiale qui porte une gamme de paysages. Ex. Domaine de l'eau, espace d'expression de la gamme des paysages liés à l'eau, c'est-à-dire des espaces dont la morphogénèse est liée à l'eau » [Schéma paysager PNRVA, définitions reprises au sein du SCoT et de la charte du PNRVA]

Objectifs de Qualité Paysagère : « constituent des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages. Ils permettent d'orienter la définition et la mise en œuvre ultérieure des projets de territoire au regard des traits caractéristiques des paysages considérés et des valeurs qui leurs sont attribuées. » [Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales]

Paysage : « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » [Convention Européenne du Paysage]

Perméabilité écologique : capacité du milieu à permettre la circulation des espèces (végétales et animales). Plus un milieu est perméable plus les espèces peuvent s'y déplacer facilement.

Réservoirs de biodiversité : espaces où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée, où les espèces peuvent vivre, où les espèces peuvent vivre et/ou à partir desquels elles se dispersent. (INPN-MNHN)

Structures paysagères : « systèmes formés par des éléments de paysage et les interrelations, matérielles et immatérielles, qui les lient entre eux ainsi qu'à leurs perceptions par les populations. » (Ministère de la transition écologique)

Trame verte : la trame verte désigne les éléments de continuités écologiques terrestres. Ceux-ci sont identifiés au sein de sous-trames : milieux ouverts (prairies, pelouses) ; milieux boisés (forêts, boisements, alignements d'arbres)

Trame bleue : la trame bleue désigne les éléments de continuités écologiques aquatiques. Ceux-ci sont identifiés au sein de sous-trames : cours d'eau ; milieux humides (zones humides, mares, lacs).

Trame nocturne : la trame nocturne est une vision selon l'alternance jour/nuit des continuités écologiques du territoire.

Schéma d'illustration des continuités écologiques [PNR d'Armorique]



Lien entre les différentes trames [Research Gate - Romain Sordello]

